

# ADLPartner

2017

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ADLPerformance

PERFORMANCE MARKETING SOLUTIONS

# SOMMAIRE

- SOMMAIRE..... 1**
  
- 1. RAPPORT DE GESTION ..... 2**
  
- 2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE  
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ..... 35**
  
- 3. ETATS FINANCIERS..... 55**
  
- 4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE  
L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT ..... 122**
  
- 5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL 2017 ..... 139**

# ADLPartner

## 1. RAPPORT DE GESTION

<b>1.1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. LES COMPTES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>7</b>
<b>1.3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE, ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR .....</b>	<b>10</b>
<b>1.4. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>11</b>
<b>1.5. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ.....</b>	<b>17</b>

## 1.1. ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

### 1.1.1. Présentation générale

Acteur historique du marketing à la performance, le Groupe ADLPartner conçoit, commercialise et met en œuvre, pour son propre compte ou celui de ses grands partenaires (banques, distribution, services, e-commerce...), des services de fidélisation et d'animation de la relation clients sur l'ensemble des canaux de distribution. ADLPartner se structure autour de trois activités principales.

#### 1. Services de presse

Le Groupe commercialise des abonnements magazine depuis plus de 40 ans. Diffusé principalement en marque blanche, l'abonnement à durée libre est la ligne de produits principale. L'abonnement à durée déterminée, généralement de douze mois, regroupe une large gamme de magazines et de journaux à des tarifs fortement réduits distribuée en BtoC. La société opère également dans la vente à distance de produits à caractère culturel (livres, audio et vidéo) et d'articles utilitaires (santé, bien-être et loisirs).

#### 2. Services marketing

Ces services sont fournis sous la marque ADLPerformance, qui combine des entités du Groupe et ses filiales (Activis, Converteo, Leoo et ADLPartner Hispania). ADLPerformance rassemble l'ensemble de leurs solutions de marketing stratégique et accompagne les entreprises dans leur création de valeur en maximisant la performance de leurs actions marketing et de valorisation de la connaissance client. ADLPerformance occupe d'ores et déjà une place de choix sur le marché, en France et en Espagne, en accompagnant un grand nombre de marques paneuropéennes.

#### 3. Assurances

ADLPartner, via sa filiale ADLP Assurances, propose des produits d'assurance par marketing direct à ses clients et prospects et à ceux de ses partenaires. Cette diversification s'appuie sur les savoir-faire historiques du Groupe dans la vente à distance de services récurrents pour l'adapter au marché de l'assurance.

### 1.1.2. Faits marquants 2017

Compte tenu de la conjoncture difficile des marchés de la presse et de la vente à distance, le Groupe ADLPartner fait évoluer depuis plusieurs années ses offres traditionnelles tout en adaptant ses approches commerciales. Conjointement, il explore et teste de nouvelles offres capitalisant sur les savoir-faire de l'entreprise afin de diversifier progressivement ses activités sur de nouveaux marchés en croissance.

Dans ce contexte, le Groupe a optimisé en 2017 ses investissements commerciaux dans l'offre ADL (Abonnements à Durée Libre), permettant ainsi d'enregistrer une progression solide de son volume d'affaires tout en limitant l'érosion de son portefeuille.

Parallèlement, le Groupe a soutenu la croissance de ses offres de services marketing, en particulier dans ses filiales Leoo et Converteo, tout en développant son pôle « Data ». Ces développements s'accompagnent d'un accroissement de la notoriété de la marque ADLPerformance auprès des décideurs marketing et digitaux dans les entreprises.

Enfin, la filiale ADLP Assurances, spécialisée dans le courtage d'assurances par marketing direct, a maintenu ses investissements commerciaux significatifs avec l'objectif de constituer progressivement un portefeuille de contrats générateurs de revenus récurrents.

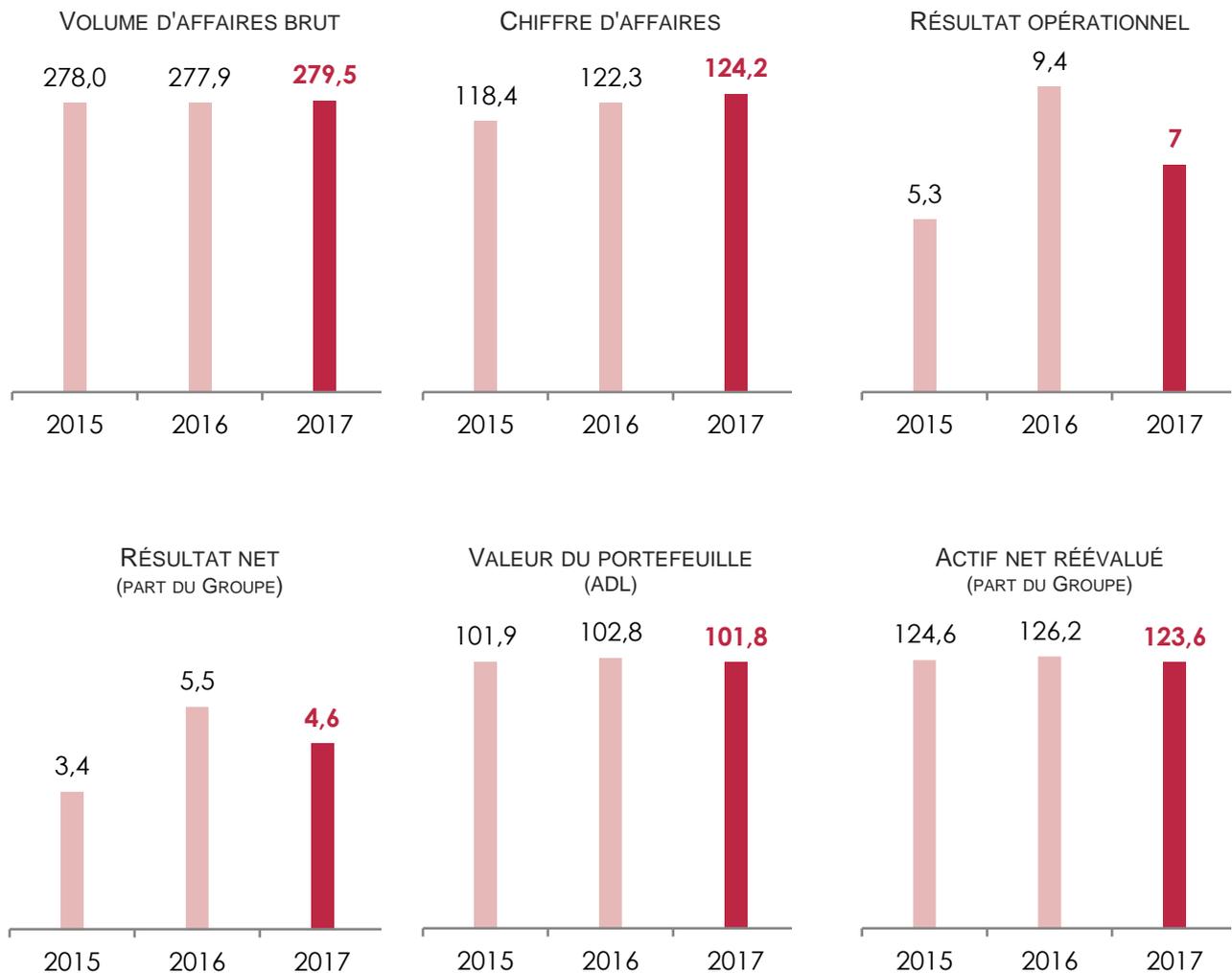
Au global, le Groupe a enregistré en 2017 un chiffre d'affaires de 124,2 M€, en progression de 1,6% par rapport à 2016, et un Volume d'Affaires Brut en hausse de 0,6% à 279,5 M€. Cette progression de l'activité a été portée par la croissance de 1,4% des ventes d'abonnements à durée libre, et de 25,1% des ventes de services marketing digital et d'assurances par marketing direct.

#### Volume d'Affaires Brut par offre produit

Au 31 décembre	2017	2016
<b>Volume d'affaires brut (en M€)</b>	<b>279,5</b>	<b>277,9</b>
Abonnements à Durée Libre	207,6	204,7
Abonnements à Durée Déterminée	32,7	36,2
Livres, objets, audio, vidéo	16,2	18,6
Autres (services marketing et assurances)	23,0	18,4

### 1.1.3. Chiffres clés

(en millions d'euros)



#### RÉPARTITION DU VOLUME D'AFFAIRES BRUT



#### VOLUME D'AFFAIRES BRUT ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Volume d'Affaires Brut représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés, alors que le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse pour les ventes d'abonnements) ne tient compte que du montant de la rémunération versée par les éditeurs de presse ; dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires correspond donc en réalité à une marge brute, puisqu'il déduit du montant des ventes encaissées le coût des magazines vendus. Pour les commissions d'acquisition et de gestion relevant de la vente de contrats d'assurance, le chiffre d'affaires comprend les commissions émises et à émettre, acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation.

## 1.1.4. Évolution des activités

### 1. Services de presse

ADLPartner a maintenu sa politique d'arbitrage en faveur de l'abonnement à durée libre en partenariat, plus créateur de valeur que l'abonnement classique. Rappelons que ces activités sont fondées sur la commercialisation à distance d'abonnements à la presse magazine.

#### 1.1. L'offre « abonnements à durée libre »

L'abonnement à durée libre est la principale activité du Groupe (74,3 % du volume d'affaires consolidé 2017). Son volume d'affaires s'est établi en 2017 à 207,6 M€, en hausse de 1,4% par rapport à 2016.

En France, le Groupe a soutenu ses investissements commerciaux avec ses partenaires. Les mix marketing, testés puis généralisés au cours des dernières années, et la diversité croissante des modes de recrutement ont permis d'optimiser les performances commerciales des campagnes réalisées au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'abonnements gérés en portefeuille en France s'établissait à 2 923 944 unités contre 3 017 715 un an plus tôt, soit une baisse de 3,1%. La bonne tenue de la marge moyenne enregistrée sur ces abonnements a permis de limiter le retrait de la valeur globale du portefeuille, qui s'élève à 100,6 M€ contre 101,3 M€ à fin 2016.

En Espagne, la contribution de l'offre d'abonnement à durée libre est marginale. Cette situation a conduit à une nouvelle réduction du nombre d'abonnements en portefeuille de 75 507 au 31 décembre 2016 à 58 369 au 31 décembre 2017.

#### 1.2. Les offres « abonnements à durée déterminée » et « livres, objets, audio, vidéo »

Ces activités, qui s'exercent majoritairement en nom propre, ont enregistré en 2017 une diminution de leur activité. Le volume d'affaires de l'offre « abonnements à durée déterminée » s'établit à 32,7 M€ contre 36,2 M€ en 2016 (-9,6 %) ; celui de l'offre « livres, objets, audio, vidéo » régresse de -12,9 % à 16,2 M€ contre 18,6 M€ en 2016.

Ce retrait des ventes reflète principalement une réduction des prospections du Groupe sur ces marchés défavorables, avec une focalisation des opérations sur les segments les plus porteurs de la base de clientèle.

### 2. Services marketing

#### 2.1. Activis

Depuis décembre 2012, le Groupe, via sa filiale ADLP Digital, détient une participation majoritaire au capital d'Activis. En octobre 2017, conformément aux engagements pris lors de la prise de participation initiale au capital, ADLP Digital a acquis auprès des actionnaires historiques de la société une participation complémentaire lui permettant de détenir la pleine propriété d'environ 83% du capital et des droits de vote de la société.

Fondée en 2006, Activis est une agence de marketing digital spécialisée dans la génération de trafic et de leads qualifiés via le référencement naturel et payant (liens sponsorisés), le content marketing, la présence sur les réseaux sociaux et l'optimisation de la conversion des sites.

En 2017, Activis a poursuivi le développement de ses offres notamment dans les domaines suivants :

- Big Data Décisionnel pour identifier les opportunités business en s'appuyant à la fois sur l'analyse sémantique massive et la quantification des enjeux afin d'aider l'entreprise dans ses décisions d'investissement.
- Big Data Sémantique pour maximiser les performances du search marketing en élargissant le nombre de mots-clés stratégiques et expressions afin d'orienter la conception de contenus vers les requêtes les plus pertinentes et les plus performantes ;
- Expertises SEA / PPC (Search Engine Advertising - liens sponsorisés, Pay per Click – publicité digitale, native advertising) pour maximiser le trafic qualifié
- Expertises SMA (Social Marketing Advertising - publicité sur les réseaux sociaux) tant en BtoC sur Facebook, Instagram, Twitter qu'en BtoB via LinkedIn, pour amplifier trafic et engagement.

### 2.2. Converteo

Depuis avril 2014, ADLP Digital détient une participation minoritaire dans Converteo.

Fondé en 2007, Converteo est un cabinet de conseil spécialisé dans la transformation digitale et l'amélioration de la performance e-business. Il accompagne ses clients dans le management de leurs projets en digital, cross-canal et data : stratégie, transformation, organisation, rédaction du cahier des charges, gestion de projet, reporting et optimisation. Converteo intervient en assistance à la maîtrise d'ouvrage dans les dossiers nécessitant des choix technologiques clés.

En 2017, Converteo a poursuivi le développement de ses offres de conseil dans les domaines suivants :

- Big data (Data Management Platform (DMP), Data-lakes, Data-science...)
- RGPD (audit, mise en conformité, procédures...)

Pour la deuxième année consécutive, Converteo a été lauréat du classement HappyAtWork distinguant les entreprises les mieux notées par leurs salariés.

### 2.3. Leoo

ADLPartner SA est actionnaire de la société Leoo depuis 2015 et en détient 66,78 % depuis juillet 2017, suite à l'acquisition d'un bloc d'actions représentant environ 33,21% de son capital.

Fondée en 2009, Leoo est spécialisée dans la conception et l'animation pour ses clients de programmes de fidélisation, de parrainage, de rétention et de gratification. Son modèle marketing et technologique innovant permet de traiter et analyser efficacement des données marketing client multicanal et d'augmenter la performance business des programmes de fidélisation et d'activation.

Les plateformes digitales relationnelles innovantes, conçues et animées par Leoo, contribuent à enrichir l'Expérience Client en mettant la puissance de la technologie au service des stratégies marketing de ses clients.

En 2017, Leoo a affiné la définition de ses offres autour des problématiques marketing suivantes :

- Programmes de fidélisation à points,
- Programme Avantages,
- Churn / rétention client,
- Cross-selling / Up-selling,
- Parrainage,
- Incentive / gratification,
- Sell-in / Sell-out.

### 2.4. ADLPartner Hispania & Portugal

ADLPartner est présent en Espagne à travers sa filiale à 100% ADLPartner Hispania. Cette filiale intervient aujourd'hui principalement sur le marché des services marketing de fidélisation et de gratification ; une activité de services de presse est opérée marginalement comme évoqué précédemment.

En 2017, les ventes de services marketing de gratification ont diminué de manière significative au second semestre, d'une part en raison de l'instabilité économique en Catalogne qui a provoqué l'arrêt temporaire de plusieurs campagnes de prospection, et d'autre part du fait de la non-répétition en 2017 de quelques campagnes importantes réalisées en 2016.

Des développements ont été poursuivis pour déployer les services marketing de gratification au Portugal. La société ADLPERFORMANCE, UNIPESOAL LDA (Portugal), filiale à 100% de ADLPartner SA bien qu'indépendante juridiquement est gérée de façon conjointe avec la filiale espagnole.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, après une année 2016 très positive, ADLPartner Hispania & Portugal a enregistré une diminution de 8,6% de son chiffre d'affaires (services de presse inclus) qui s'établit à 10,1 M€.

## 3. Assurances

ADLP Assurances exerce depuis sa création, le 20 décembre 2013, une activité de courtage en assurance et est, à ce titre, inscrite à l'ORIAS dans la catégorie des courtiers d'assurance. Elle développe sous le nom AvoCotés une gamme de produits d'assurance destinés à apporter des solutions aux incidents ou accidents de la vie quotidienne : dépannage d'urgence, garantie décès accidentel, protection juridique, vol et agression, indemnités blessures.

Ces produits sont commercialisés exclusivement à distance, dans une approche cross-canal, en utilisant tous les canaux de distribution (courrier, téléphone, e-mail, sites internet, publicité et/ou asilage), ADLP Assurances développe des partenariats avec des entreprises de divers secteurs (Banque, Distribution, Services, Vente à Distance, Editeurs de presse), détentrices de larges bases de clients, qui sont sollicités pour leur présenter les offres AvoCotés.

En 2017, avec des investissements commerciaux significatifs, équivalents à ceux de 2016, ADLP Assurances a développé sa base clients et le multi-équipement de ses clients, en améliorant de manière constante le rendement de ses opérations. Elle a également développé ses opérations en marque blanche avec des acteurs majeurs du marché.

### 1.1.5. Recherche et développement

Le Groupe et la société ADLPartner s'efforcent d'apporter à leurs diverses parties prenantes (éditeurs, assureurs, partenaires, consommateurs) des solutions innovantes et multiplient les tests destinés à en évaluer la réceptivité. En outre, diverses actions entreprises pour développer des canaux alternatifs de prospection et de vente peuvent être considérées comme correspondant à une activité de recherche et développement. Il en est de même des tests effectués de nouveaux services d'animation de fichiers offerts aux partenaires, ou de vente de contrats d'assurances en marketing direct.

## 1.2. LES COMPTES DE L'EXERCICE

### 1.2.1. Les comptes consolidés

Les comptes consolidés, en particulier le compte de résultat et les capitaux propres, sont affectés par le développement des opérations de la filiale ADLP Assurances. En effet, en application des normes IFRS, les investissements commerciaux effectués par la filiale, destinés à vendre des contrats d'assurance sont comptabilisés en charges d'exploitation. Le portefeuille de contrats ainsi constitué est considéré comme un actif non comptabilisé au bilan.

Par rapport à 2016, le périmètre de consolidation a évolué en raison du passage de la mise en équivalence à l'intégration globale à partir de juillet 2017 de la société Leoo désormais détenue à 66,78 %. Par ailleurs, on peut noter l'augmentation de la participation dans la société Activis détenue à 82,92 % depuis octobre 2017.

Au bilan, les actifs non courants sont stables, la prise de contrôle de Leoo entraîne néanmoins une baisse des participations dans les entreprises associées, une hausse des écarts d'acquisition et des passifs financiers, ainsi qu'une baisse des autres actifs financiers. Par ailleurs, l'affectation définitive du goodwill Activis a été finalisée au 31/12 2017.

Les actifs courants connaissent une hausse de 3,7 M€ tandis que les passifs courants augmentent de 2,7 M€, l'accroissement de l'activité d'ADLP Assurances et des recrutements « belles primes » en fin d'exercice expliquant cette évolution.

La trésorerie nette disponible en fin d'exercice augmente de 3 M€ entre 2016 et 2017 pour s'établir à 31,8 M€. Cette variation de trésorerie est très proche de celle observée en 2016, la baisse de l'impôt versé étant compensée par la variation de BFR. La trésorerie de la société reste saine, représentant un montant supérieur aux fonds propres.

Les passifs non courants augmentent de 2,7 M€ à 6,3 M€, en raison de la prise en compte de l'engagement de rachat des minoritaires Leoo.

A 21,5 M€, les capitaux propres enregistrent une baisse de -1,9 M€, due principalement à la prise en compte du put sur minoritaire Leoo pour -2,9 M€, compensée partiellement par la différence entre le résultat de l'exercice de 4,3 M€ et le dividende payé au titre de l'exercice précédent qui a été de 4 M€.

On trouvera au point 1.2.4., l'estimation des capitaux propres réévalués en fonction de la prise en compte de la valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre.

Les tableaux des flux de trésorerie nette et de variation des capitaux propres (aux points 5.1.3 et 5.1.4.) traduisent de façon détaillée les variations ayant fait l'objet des commentaires ci-dessus.

Le compte de résultat enregistre un chiffre d'affaires en croissance à 124,2 M€ avec un résultat opérationnel courant en baisse de 2,3 M€ à 7 M€, en raison de la baisse de résultat de la filiale espagnole, de la prise en compte de la perte de la société Leoo et de la stabilité des investissements commerciaux de l'activité magazine en partenariat.

Par ailleurs, la perte comptable liée aux investissements dans l'activité assurances reste stable, ainsi que les frais de personnel.

## RAPPORT DE GESTION

Les produits financiers nets et autres produits ou charges financières restent stables, alors que la quote-part des résultats mis en équivalence est améliorée par les variations de périmètre au deuxième semestre.

L'intégration fiscale de la filiale ADLP Assurances permet d'imputer son déficit sur les bénéfices de la société mère. La charge d'impôt est en baisse de 0,9 M€ en raison de la diminution du résultat et de l'impact de la fin du bail à construction des locaux de Chantilly.

Dans ces conditions, et après prise en compte du résultat net des participations mises en équivalence, le résultat net comptable consolidé du Groupe ressort, pour l'exercice 2017, à 4 296 k€ contre 5 470 k€ en 2016. Le résultat net part du Groupe est de 4 569 k€ une fois pris en compte les intérêts des minoritaires.

### 1.2.2. Les comptes annuels

Les comptes sociaux au 31 décembre 2017 sont arrêtés selon les mêmes méthodes comptables que ceux au 31 décembre 2016.

Le bilan social fait ressortir une valeur nette des investissements dans les filiales et participations de 28 M€, en augmentation de 3,7 M€ due essentiellement aux investissements dans la filiale d'assurance.

Les commentaires relatifs aux actifs et passifs circulants rejoignent ceux faits à propos des comptes consolidés.

L'information obligatoire sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société ADLPartner est donnée dans le tableau ci-après :

Factures reçues non réglées à date de clôture dont le terme est échu							
En k€	Encours total	0 jour	< = à 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	> à 91 jours	Total échus
Au 31 décembre 2017	32 669 987	30 844 585	1 550 400	192 783	27 946	54 272	1 825 402
Total de factures concernées		2877					491

Factures émises TTC non réglées à date de clôture dont le terme est échu							
En €	Encours total	0 jour	< = à 30 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	> à 91 jours	Total échus
Au 31 décembre 2017 (hors factures exclues)	21 106 817	947 305	17 390 163	862 039	740 113	1 167 197	20 159 512
% du montant des factures émises dans l'année		0,9%	16,0%	0,8%	0,7%	1,1%	18,6%
Montant total des factures exclues	10 933 291						

La trésorerie de la société mère s'établit à 27,8 M€ en augmentation de 1,6 M€, la hausse de l'impôt versé étant compensée par la baisse des financements aux filiales.

Les capitaux propres sociaux s'élèvent à fin 2017 à 50,6 M€, en hausse de 3,7 M€ sur leur montant à fin 2016, progression correspondant essentiellement à la différence entre le bénéfice de l'exercice (+10,5 M€), le dividende distribué au titre de l'exercice précédent (-4 M€) et l'impact de la réduction de capital opérée fin 2017.

Avec 108,6 M€, le chiffre d'affaires enregistre un retrait de 1,4 %. Le résultat d'exploitation s'établit à 15,5 M€ en 2017 contre 16,1 M€ en 2016, baisse due à une hausse des consommations de primes alors que les frais de personnel baissent et les autres charges d'exploitation restent à un niveau constant.

De son côté, le résultat financier est en diminution de 0,7 M€ à -0,8 M€ en raison de la baisse du dividende versé par ADLP Hispania. Le résultat exceptionnel est en hausse en raison de la fin du bail à construction de la SCI rue de Chartres.

Grâce à l'intégration fiscale de la filiale ADLP Assurances et comme déjà indiqué au chapitre des comptes consolidés, la provision pour impôts sur les sociétés s'établit à 2,6 M€.

Dans ces conditions, le bénéfice net social de l'exercice 2017 enregistre une baisse de -0,8 M€ en s'établissant à 10 465 385,12 €.

Le tableau des flux de trésorerie des comptes annuels appelle les mêmes commentaires que ceux afférents aux comptes consolidés.

Nous vous prions de bien vouloir noter, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que sur l'exercice 2017, une somme de 35 497 € a été comptabilisée au titre des dépenses et charges non déductibles fiscalement des bénéficiaires, visées à l'article 39-4 dudit Code, correspondant à une charge d'impôt de 12 222 €. En outre, conformément à l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous prions de bien vouloir noter qu'aucune somme n'a été comptabilisée en 2017 au titre des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-5 dudit Code.

Nous vous prions également de bien vouloir noter que la société n'a pas connaissance de conventions conclues entre un de ses dirigeants ou actionnaire significatif et une de ses filiales, autres que celles mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

### 1.2.3. L'affectation du résultat social

Le directoire propose de distribuer un dividende à 1 € par action et d'affecter comme suit le bénéfice social de l'exercice :

Bénéfice De l'exercice	10 465 385,12 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau	<u>18 876 993,06 €</u>
<b>Formant un bénéfice distribuable</b>	<b>29 342 378,18 €</b>
Dividende de 1,00 € à 3 969 401 actions	3 969 401,00 €
Affectation aux autres réserves	2 000 000,00 €
Affectation au report à nouveau	<u>23 372 977,18 €</u>
<b>Total affecté</b>	<b>29 342 378,18 €</b>

Le montant ci-dessus affecté au dividende tient compte du nombre d'actions auto-détenues au 28 février 2018 et devra être ajusté en fonction du nombre exact d'actions qui seraient détenues par la société elle-même à la date de détachement de ce dividende, ces actions n'ouvrant pas droit à dividende et la différence avec le montant ci-dessus devant aller au report à nouveau ou devant être prélevée sur le montant affecté au report à nouveau.

Ce montant de dividende correspondrait à un taux de distribution par rapport au résultat social globalement conforme aux exercices précédents (sans que cela ne doive être interprété comme un engagement ou une pratique pour les exercices futurs).

Le dividende serait mis en paiement le 22 juin 2018.

Le dividende mis en distribution serait éligible dans sa totalité à la réfaction d'assiette de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices, il a été distribué :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40%	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 40%
2014	4 408 795 €	3 971 887	1,11 €	1,11 €	--
2015	4 091 640 €	3 934 269	1,04 €	1,04 €	--
2016	3 956 230 €	3 956 230	1,00 €	1,00 €	--

### 1.2.4. Actif net réévalué

Le portefeuille d'abonnements à durée libre gérés par le Groupe était de 3 093 222 abonnements au 31 décembre 2016 ; il atteignait 2 982 313 abonnements au 31 décembre 2017. Notons que l'ensemble des sociétés du Groupe détient les droits financiers afférents à chaque abonnement à durée libre.

La valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre, nette d'impôts (part du Groupe), passe de 102,8 M€ au 31 décembre 2016 à 101,8 M€ au 31 décembre 2017.

Cette évolution de la valeur de l'actif réel n'est pas prise en compte dans les états comptables consolidés.

## RAPPORT DE GESTION

La valeur du portefeuille d'abonnements à durée libre est calculée en actualisant les revenus nets futurs que vont générer ces abonnements tout au long de leur durée de vie grâce à la connaissance statistique que la société a accumulée depuis plusieurs années du comportement de ces abonnements en France et dans ses filiales.

La courbe de vie des abonnements recrutés par une opération promotionnelle permet de déterminer, avec une grande fiabilité, à tout moment l'espérance de vie résiduelle des abonnements restants. En appliquant au nombre des abonnements restant à servir le revenu moyen constaté et la marge sur coûts directs (déduction faite des remises à payer), on obtient la contribution nette restant à recevoir des abonnements résiduels correspondant à une opération.

Pour les abonnements mixtes comportant un engagement ferme de 12 mois, la valeur du portefeuille ainsi obtenue est retraitée de la marge sur coûts directs déjà comptabilisée dans les comptes du Groupe. En effet le chiffre d'affaires ainsi que les coûts restant à encourir de la période d'engagement ferme sont comptabilisés dans les comptes du Groupe dès la mise en service de l'abonnement auprès des éditeurs.

L'actualisation de cette contribution, à un taux, fonction du coût de l'argent et d'une prime de risque, donne la valeur de ce portefeuille d'abonnements. Celle-ci est ensuite corrigée de l'impôt latent.

Le détail des valeurs de portefeuille d'abonnements à durée libre, nettes d'impôts (part du Groupe), se présente ainsi :

En k€	Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts) (part du Groupe)	
	au 31/12/2017	au 31/12/2016
ADLPartner France	100 600	101 326
ADLPartner Hispania	1 165	1 481
<b>Total</b>	<b>101 765</b>	<b>102 807</b>

La valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts part du Groupe), ajoutée aux capitaux propres consolidés (part du Groupe), donne alors un actif net réévalué (part du Groupe), qui passe de 126,2 M€ au 31 décembre 2016 à 123,6 M€ au 31 décembre 2017, soit une baisse de -2,1 %. L'actif net réévalué n'inclut pas d'estimation de la valeur des revenus nets futurs du portefeuille de contrats d'assurances détenus par le Groupe.

L'actif net réévalué se présente ainsi :

En k€	31/12/2017			31/12/2016		
	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres consolidés	21 528	21 878	-350	23 426	23 426	0
Valeur du portefeuille ADL (nette d'impôts)	101 765	101 765	0	102 807	102 807	0
<b>ACTIF NET REEVALUE</b>	<b>123 293</b>	<b>123 643</b>	<b>-350</b>	<b>126 233</b>	<b>126 233</b>	<b>0</b>

L'actif net réévalué (part du Groupe) représente ainsi 31,1 € par action (hors auto-détention). Hors inscription des puts sur minoritaires des filiales l'ANR aurait été stable à 126,2 M€ pour un ANR par action à 31,8 €.

### 1.3. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE, ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe ADLPartner poursuit en 2018 sa stratégie de valorisation de ses solutions et savoir-faire marketing sur de nouveaux marchés en croissance. La poursuite des investissements commerciaux dans l'offre ADL et la filiale ADLP Assurances doit lui permettre de développer ses portefeuilles de contrats générateurs de revenus récurrents. Parallèlement, les offres de services marketing continueront de s'enrichir avec l'intégration globale de la société Converteo à partir du second semestre 2018 qui impactera favorablement le chiffre d'affaires du Groupe sur l'ensemble de l'exercice.

## 1.4. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

### 1.4.1. Définitions, objectifs et limites du contrôle interne

Le Groupe ADLPartner s'est inspiré de la définition du contrôle interne proposée dans le cadre de référence de l'AMF (en particulier le guide de mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques et de contrôle pour les valeurs moyennes et petites du 22 juillet 2010) et se réfère à ce cadre pour apprécier la pertinence de sa mise en œuvre.

Le contrôle interne est un dispositif de l'entreprise, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le directoire,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et à la fiabilité des informations financières, et qui, d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation de ses ressources.

Ainsi, en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite des différentes activités exercées par le Groupe. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

### 1.4.2. L'application du contrôle interne et la description des risques

Au cours des exercices 2008 et 2009, le directoire, avec l'assistance d'un cabinet de conseil spécialisé, avait réalisé, pour la première fois, une cartographie des risques limitée à la société mère, qui a été suivie, pour les quatre risques identifiés comme les moins bien maîtrisés, d'une analyse plus détaillée et de l'élaboration de plans d'actions destinés à en améliorer la maîtrise et à prévoir les mesures à prendre en cas de survenance. Ces plans, dont les grandes lignes ont été présentées au comité d'audit et aux commissaires aux comptes en février 2010, ont été élaborés et leur mise en œuvre a été initiée.

Une mise à jour de la cartographie des risques a été entreprise en 2015 avec l'assistance du même conseil extérieur qui était intervenu en 2008 ; l'appréciation des risques et leur hiérarchisation ont été effectuées au niveau du directoire et des directeurs concernés ; les résultats ont été présentés au comité d'audit et aux commissaires aux comptes qui ont pu constater une nette amélioration générale de la maîtrise des risques ; toutefois, des progrès restent à faire dans la formalisation de procédures écrites et dans l'élaboration des plans d'actions à mettre en place en cas de survenance des risques.

Nous rappellerons ici que le chapitre 2.4 de ce document passe en revue diverses natures de risques pouvant affecter le Groupe. Pour notre part, nous décrirons et commenterons les grandes catégories des missions du contrôle interne.

### 1.4.3. La conformité aux lois et règlements

Dans notre activité traditionnelle, les seules législations qui soient véritablement spécifiques sont celles qui concernent d'une part le droit de la consommation et de la concurrence dans le cadre de la vente à distance, notamment lorsque les messages commerciaux s'appuient sur l'organisation de loteries, et d'autre part la protection des données personnelles. A ce titre, la conformité avec les prescriptions légales des messages diffusés par mailings, déjà vérifiée par les services de nos partenaires dans le cadre des opérations en partenariat, fait également l'objet d'un contrôle assuré par un service juridique interne, lequel fait en outre appel aux conseils de spécialistes extérieurs. Les loteries étant régies dans chaque pays par des lois particulières, nous nous assurons de respecter, en Espagne comme en France, les prescriptions légales en vigueur. Enfin, la société et sa filiale espagnole sont attentives à se plier à toutes les instructions émanant de la CNIL en France et de son homologue en Espagne.

Comme indiqué par le directoire dans son rapport, le Groupe a récemment diversifié ses opérations dans la vente d'assurances en tant que courtier : c'est l'objet de la filiale ADLP Assurances détenue à 100 %. Les dispositions légales et réglementaires spécifiques à cette activité nouvelle font l'objet d'une attention particulière.

Le Groupe s'appuie sur des conseils extérieurs spécialisés pour s'assurer, en toutes circonstances, du respect de tous les droits applicables (droit du travail, droit des sociétés, droit boursier, etc...) et on rappellera que l'entreprise n'est exposée à aucun risque environnemental.

### 1.4.4. L'application des instructions et des orientations fixées par le directoire

Les décisions prises par le directoire sont présentées et expliquées au cours de réunions d'un comité de direction réunissant les principaux responsables opérationnels et fonctionnels. Ces responsables à leur tour les relayent auprès de leurs services, dans le cadre de réunions qu'ils organisent avec leurs collaborateurs. Chaque directeur est ainsi chargé de vérifier la bonne application des instructions qui le concernent. Dans le cas d'activités exercées au sein de filiales, il revient au président du directoire de décider avec le responsable de la filiale des actions à mettre en œuvre et d'en contrôler l'application.

Les informations qui remontent ensuite via le contrôle de gestion permettent de s'assurer que les orientations opérationnelles décidées ont été effectivement suivies d'effets.

### 1.4.5. Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

Comme il vient d'être indiqué, les responsables hiérarchiques sont sensibilisés au respect des procédures définies. Les conditions dans lesquelles est assurée la sauvegarde des actifs dépendent de leur nature :

- les actifs immobilisés font l'objet de maintenance et d'assurances contre le risque de destruction ;
- les stocks, souvent conservés à l'extérieur de l'entreprise, font l'objet de suivis tant comptables que physiques et sont également assurés ;
- les actifs financiers sont gérés de façon très prudente et sont déposés dans des banques de premier plan ;
- quant au principal actif du Groupe, bien que non inscrit dans les comptes, son portefeuille d'abonnements à durée libre, il est suivi de façon informatique dans le cadre d'un logiciel propre développé à cet effet ; la procédure de valorisation de cet actif fait l'objet de contrôles réguliers par les commissaires aux comptes. Il en sera de même pour le portefeuille de contrats d'assurances, lorsque le volume en deviendra significatif et que le recul sur la constatation des durées de vie sera suffisant.

### 1.4.6. Les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés de la société

La société dispose d'un service de contrôle de gestion centralisé. Son travail consiste essentiellement à établir, en liaison avec les divers services et filiales, les budgets de chaque centre de profit et de coût, à produire des prévisions révisées périodiques d'activités et de résultats, à les comparer aux budgets établis et à analyser les écarts constatés : en outre, à chaque arrêté comptable des 30 juin et 31 décembre, il s'attache à rapprocher les données de gestion des données fournies par la comptabilité. Ce contrôle de gestion permet de suivre l'évolution des résultats et de mesurer les risques financiers pris.

Des procédures comptables et informatiques sont mises en place pour sécuriser la prise en compte correcte et exhaustive des informations traitées. De même, s'agissant des mouvements financiers, des procédures adaptées permettent le contrôle des engagements de dépenses et des règlements effectifs.

La cohérence des informations de gestion issues des traitements informatiques avec les données comptables est systématiquement contrôlée. Par ailleurs, les données relevant de la constitution du chiffre d'affaires font l'objet de contrôles par les éditeurs de presse via le rapprochement avec leurs expéditions.

Les comptes consolidés sont produits semestriellement, tandis que le chiffre d'affaires et certains indicateurs (volume d'affaires brut, portefeuille d'abonnements gérés) font l'objet de publications trimestrielles. L'établissement des comptes consolidés procède d'une consolidation directe de toutes les sociétés appartenant au périmètre de consolidation. Les états financiers des filiales, qui ne sont transmis au service central de consolidation qu'après validation par les auditeurs locaux (sauf dans le cas de la petite participation brésilienne mise en équivalence), font l'objet de retraitements lorsque les plans comptables nationaux selon lesquels ont été établis les comptes des filiales présentent des divergences de présentation avec le plan comptable de la société mère ; il est alors procédé à des retraitements de consolidation pour rendre homogènes les comptes de toutes les sociétés entrant dans la consolidation. Les états financiers consolidés en résultant sont alors certifiés par les commissaires aux comptes de la société consolidante lors de la clôture annuelle et font l'objet d'un examen limité lors de la clôture semestrielle.

Outre leurs interventions relatives aux arrêtés comptables, les commissaires aux comptes de la société mère examinent de façon régulière les procédures et leur application. Lorsque des faiblesses ponctuelles sont relevées, les corrections

nécessaires sont apportées. Les informations financières d'origine comptable sont complétées par des indicateurs d'activité jugés pertinents et qui font également l'objet de communications externes.

Il s'agit d'une part du volume d'affaires brut qui représente l'ensemble des flux financiers transitant par la société et ses filiales et qui mesure le niveau d'activité de façon plus précise que le chiffre d'affaires qui additionne des éléments hétérogènes : commissions perçues des éditeurs, valeurs de produits vendus quand il s'agit de livres et d'objets, de commissions de courtage.

Il s'agit d'autre part du nombre et de la valeur des abonnements à durée libre gérés à un moment donné : ces abonnements constituent le gage de revenus futurs. Le comportement de ces abonnements obéit à des règles statistiques que l'ancienneté de notre expérience nous a permis de bien connaître et qui rend le portefeuille d'abonnements ainsi constitué parfaitement assimilable à un carnet de commandes valorisable sur la base des revenus qu'il va générer. Une description de la méthode employée pour la valorisation de cet actif figure dans la partie consacrée aux indicateurs clés de performance. Je soulignerai ici que le facteur clé utilisé pour le calcul de la valeur des portefeuilles est la durée de vie des abonnements ; c'est pourquoi une attention toute particulière est accordée à l'estimation de ces durées de vie qui a été complétée en 2013 par une analyse confiée à des experts extérieurs ; celle-ci a conclu à une sous-évaluation des durées de vie utilisées et un ajustement en hausse a été pris en compte dans l'évaluation du portefeuille. Lorsque l'appréciation de la durée de vie est trop incertaine, les abonnements ne sont pas valorisés.

De son côté, le comité d'audit rencontre régulièrement les commissaires aux comptes de la société qui le tiennent au courant de leurs observations.

## 1.4.7. Principaux facteurs de risques et incertitudes

### 1. Risques liés aux immobilisations

La société est propriétaire de son centre de traitement construit sur un terrain appartenant à une SCI qu'elle contrôle à 100%. Aucun risque particulier n'affecte ce terrain ni les constructions qui y sont édifiées ; celles-ci sont normalement assurées (voir plus loin). La société ne possède aucune immobilisation corporelle significative en dehors des matériels installés dans ce centre, qui font l'objet de maintenances régulières, ne présentent pas de risque d'obsolescence particulier et sont couverts par les polices d'assurance. La société n'est pas assurée sur le risque d'exploitation.

### 2. Risques liés aux stocks

La vente d'abonnements n'entraîne aucun stock physique. De même, les matériels promotionnels (documents de mailings et d'encarts) ne transitent pas physiquement par la société, étant adressés directement par les imprimeurs aux routeurs chargés de leur expédition ; la société en a toutefois la propriété juridique.

Les seuls stocks physiques significatifs sont ceux constitués par les livres ainsi que par les primes et cadeaux promotionnels. Ces stocks ne sont que partiellement détenus par la société, étant souvent répartis entre les fournisseurs en attente de livraison et les routeurs chargés de leur expédition.

La propriété de ces stocks est normalement assurée (voir plus loin).

Les stocks sont approvisionnés en fonction des besoins prévisionnels et font l'objet d'analyses régulières de leur rotation ; en cas de nécessité, en fin de campagne, il est fait appel à des soldeurs.

### 3. Risques liés à l'acheminement des courriers

Ils sont liés à la qualité du fonctionnement postal. Il convient de noter qu'en France, ce risque, commun à toutes les entreprises de vente à distance, a fait l'objet, à la suite des grèves de fin 1995, de négociations entre la profession et La Poste qui ont conduit l'opérateur à prévoir la mise en place d'un réseau de substitution en cas de perturbation nationale majeure.

### 4. Risques liés aux clients

Les opérations de ventes d'abonnements à durée libre menées en partenariat ne présentent qu'un risque faible, puisque les montants sont prélevés par les partenaires pour être reversés à la société. Tous les partenaires sont de grandes entreprises solvables.

Le risque clients est par ailleurs plus particulièrement constitué par les opérations de ventes d'abonnements à durée déterminée ainsi que de livres et objets, lorsqu'elles ne font pas l'objet d'un paiement à la commande. L'encours est constitué d'un grand nombre de sommes unitairement peu importantes. Les retards de paiement sont systématiquement relancés en application d'une procédure définie, avant remise à une société de recouvrement. L'encours clients fait l'objet, à chaque clôture, d'une analyse qui donne lieu au calcul d'une provision déterminée sur une base statistique.

### 5. Risques liés aux éditeurs

Dans un marché de la presse difficile et dans un contexte de montée en puissance de la distribution numérique, les orientations stratégiques prises par les éditeurs de presse magazine pourraient engendrer des évolutions significatives dans le portefeuille de titres que le Groupe peut distribuer.

Une consolidation des sociétés d'édition pourrait notamment entraîner une réduction de l'offre de presse au grand public à travers une diminution du nombre de titres publiés. Une telle réduction aurait un impact sur l'attractivité de l'offre de la société, ainsi que sur la valeur de son portefeuille d'abonnements à durée libre.

L'offre proposée par les éditeurs reste toutefois diversifiée. En cas de cessation de parution d'un magazine, l'abonné se voit proposer un abonnement de substitution, ce qui permet l'étendue des relations éditeurs de la société.

### 6. Risques liés aux partenaires

Il convient de rappeler qu'en cas de perte d'un partenaire, le portefeuille d'abonnements reste acquis à ADLPartner pour sa durée de vie, ce qui lui assure en moyenne plus de 2 années de recettes sans avoir à exposer de frais commerciaux directs et laisse le temps de trouver d'autres partenaires en substitution. La croissance et la valeur de l'actif incorporel seraient affectées, mais pas la rentabilité à court terme. Le volume d'affaires d'abonnements à durée libre en France réalisée avec les clients du partenaire le plus important représente moins de 10 % du volume d'affaires brut consolidé.

### 7. Risques informatiques

Les programmes et données informatiques font l'objet de sauvegardes quotidiennes en liaison avec les prestataires informatiques. La cartographie des risques a cependant montré qu'une défaillance grave des systèmes et la possibilité d'intrusions malveillantes figuraient parmi les risques les plus sérieux auxquels la société pourrait être confrontée. Des mesures ont été mises en place pour les réduire.

En 2017, la société a initié un programme de gestion des données personnelles dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Son déploiement en 2018 permettra de répondre aux nombreuses contraintes supplémentaires à travers des processus plus stricts et une plus grande transparence dans la collecte, le traitement et le stockage des données.

Les risques juridiques susceptibles d'affecter la société sont ceux liés à la pratique de la vente à distance et plus particulièrement à l'organisation des loteries qui servent d'outils promotionnels à la vente d'abonnements à durée déterminée. La société, membre de la fédération professionnelle, respecte la charte déontologique de la FEVAD.

Tous les messages diffusés font l'objet de multiples contrôles, par le service juridique ad hoc de la société, par ses conseillers extérieurs et, quand il s'agit de messages adressés au nom d'un partenaire, par les services juridiques du partenaire.

Les loteries sont soumises à de strictes législations propres à chaque pays. Là également, le service juridique interne et les conseils extérieurs sont attentifs au respect de toutes les obligations.

### 8. Risques liés à la conjoncture

Les risques liés à l'environnement économique sont de diverses natures : pouvoir d'achat de la clientèle, évolution de la consommation, évolutions technologiques, évolutions des marchés de la presse et de la vente à distance... Ces évolutions

peuvent, le cas échéant, être pénalisantes pour les activités de la société, notamment dans la vente de magazines ou de produits.

Par ailleurs, le calendrier des événements politiques et économiques peut conférer un caractère irrégulier aux ventes de la société. Ces événements peuvent réduire les performances des campagnes de marketing direct à grande échelle en mobilisant l'attention du public.

## 9. Risques financiers

### 9.1. Risques de change

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de change.

### 9.2. Risques de liquidité et de taux

Le Groupe fait appel à l'affacturage dans sa filiale Activis.

en k€	à 1 an	1 an à 5 ans	au-delà
Passifs financiers	405	3 154	
Actifs financiers (trésorerie)	32 183		
Position nette avant gestion	32 183		
Hors bilan	0		
Position nette après gestion	Capital Garanti	N/A	N/A

### 9.3. Risque sur actions

En dehors des actions auto-détenues, le Groupe investit sa trésorerie en Sicav ne générant pas de risque sur le capital ou en comptes bloqués auprès de banques de réputation internationale.

Les actions auto-détenues ne présentent aucun risque et recèlent une plus-value latente au niveau des comptes annuels.

### 9.4. Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société pour les réduire

De manière générale, le Groupe n'est pas sujet aux risques environnementaux liés au changement climatique, y compris en cas de renchérissement brutal de l'énergie ou de taxation du carbone émis. Sa démarche s'appuie depuis 2010 sur la certification environnementale ISO 14001 qui a fait l'objet en avril 2017 d'un audit de suivi annuel réalisé par Bureau Veritas Certification. Elle est décrite dans le chapitre 1.6 « informations sociales et environnementales » du présent document.

## 10. Risques liés à l'activité internationale

L'activité internationale s'exerce uniquement dans des pays politiquement stables, économiquement développés et ne présente donc aucun risque particulier de nature politique. Les opérations internationales sont soumises à des risques de marché propres à chaque pays, susceptibles d'affecter la réceptivité des consommateurs, les durées de vie des abonnements, l'intérêt des partenaires et/ou des éditeurs, etc... A la suite de décisions de retrait prises au cours des dernières années, ce risque est en diminution notable.

## 11. Risques liés à l'activité de courtage en assurances

L'activité de courtage en assurances est soumise à une réglementation exigeante dont les évolutions sont des facteurs de risques particulièrement suivis, notamment en matière de droit des assurances, de droit des sociétés et de normes comptables et fiscales ; cette réglementation est évolutive et implique une attention permanente.

## RAPPORT DE GESTION

La direction juridique contribue à la sécurisation des risques de conformité en veillant au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la profession, afin de limiter le risque d'irrégularités et de sanctions.

L'activité est, conformément à la réglementation, couverte par un contrat de responsabilité civile du courtier.

Enfin, la rentabilité des opérations de recrutement de contrats d'assurances est dépendante de la durée de vie de ces contrats. La société ne disposant pas encore du recul nécessaire à une évaluation statistique précise de la durée de vie, il existe un risque que certaines opérations marketing n'atteignent pas in fine la rentabilité attendue au moment de leur mise en œuvre.

## 12. Assurances souscrites par le Groupe

Les contrats d'assurance ont été souscrits auprès de compagnies de premier plan telles que AXA, COVEA, QBE, ZURICH, MONDIAL ASSISTANCE, ... (cf. tableau suivant).

CONTRATS	ASSURE(S)	COMPAGNIE	COURTIER	PROCHAINE ECHEANCE	CAPITAUX au 31/12/2017
<b>REPRESENTATION CIVILE EXPLOITATION / PROFESSIONNELLE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>TOKIO MARINE</b>	<b>THEOREME</b>	<b>01/01/2018</b>	
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON DES PRODUITS</b>					
Dommages Corporels (y. c. intoxications alimentaires), mat. et immat. confondus, par sinistre					10 000 000 €
Faute inexcusable de l'employeur et faute intentionnelle d'un préposé					1 500 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement					1 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus					2 000 000 €
Dommages immatériels non consécutifs					300 000 €
Dommages aux objets confiés					150 000 €
Reconstitution de documents					50 000 €
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON DES PRODUITS</b>					
Dommages Corporels, Matériels et Immatériels confondus					5 000 000 €
Dommages immatériels non consécutifs					1 000 000 €
Frais de dépose/repose engagés par l'assuré					EXCLUS
Frais de retrait engagés par l'assuré					500 000 €
Recours					75 000 €
<b>MULTIRISQUE INDUSTRIELLE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>MMA Entreprise / COVEA RISKS</b>	<b>THEOREME</b>	<b>01/01/2018</b>	
Assurance Globale dommages aux biens					14 969 019 €
Assurance des Investissements					1 908 435 €
Risques locatifs ou Bâtiments					inclus dans Ass. Globale
Recours des voisins et tiers					2 382 947 €
Frais et Pertes divers					1 977 849 €
Frais supplémentaires d'exploitation					800 000 €
Pertes Indirectes 10% sur Bâtiments et Contenu					10%
Incendie, explosions, foudre					
Chutes d'appareils de navigation aérienne, choc de véhicules terrestre					
Emeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme et sabotage					
Tempête, dommages, dégâts des eaux					
Dommages électriques					119 148 €
Tous risques informatiques					119 148 €
Bris de glaces					12 518 €
Vol contenu					225 334 €
Catastrophes naturelles					
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE + GARANTIE FINANCIÈRE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>QBE</b>	<b>THEOREME</b>	<b>01/01/2018</b>	
Fautes professionnelles					2 000 000 €
Dommages au documents confiés					15 200 €
Garantie Financière					115 000 €
Défense pénale - Recours					20 000 €
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCE + GARANTIE FINANCIÈRE</b>	<b>ADLP Assurances</b>	<b>QBE</b>	<b>THEOREME</b>	<b>01/01/2018</b>	
RC Professionnelle					2 000 000 €
RC Exploitation					6 000 000 €
Garantie Financière					115 000 €
<b>ASSURANCE AUTOMOBILE FLOTTE</b>	<b>ADLPartner</b>	<b>AXA France</b>	<b>THEOREME</b>	<b>01/05/2018</b>	<b>Tous risques (8 véhicules)</b>
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT GROUPE</b>	<b>Dirigeants</b>	<b>ZURICH</b>	<b>THEOREME</b>	<b>21/09/2018</b>	
Président = Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	JMV				336 658 €
Directeur Général = Décès, Invalidité Permanente et Partielle (selon barème)	OR				333 791 €
<b>ASSISTANCE- DEPLACEMENTS A L'ETRANGER</b>	<b>Dirigeants</b>	<b>MONDIAL ASSIST.</b>	<b>DE LARRARD</b>	<b>02/12/2018</b>	
<b>RESPONSABILITE CIVILE DIRIGEANTS</b>	<b>Dirigeants</b>	<b>AIG</b>	<b>CRF</b>	<b>31/08/2018</b>	<b>5 000 000 €</b>
DOMMAGES INTERETS DUS AUX TIERS LESES					
FRAIS DE DEFENSE CIVILE ET PENALE					
FRAIS DE GESTION DE CRISE					
FAUTE NON SEPARABLE PERSONNE PHYSIQUE					

## 1.5. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

### 1.5.1. État de la participation des salariés au capital social

A la connaissance de la société, l'actionnariat salarié au 31 décembre 2017 représente environ 0.86% du capital de la société ADLPartner et est constitué principalement par :

- les actions gratuites attribuées au personnel du Groupe le 20 janvier 2008, suite à la décision prise le 20 janvier 2006 d'attribuer 100 actions à chaque membre du personnel du Groupe; ces actions représentaient environ 0,3 % du capital de la société ;
- les actions détenues par des salariés à la suite de levées d'options d'achat qui leur ont été consenties et qu'ils ont mises au nominatif ; ces actions représentent environ 0,5 % du capital de la société ;
- les actions gratuites attribuées à certains membres du personnel du Groupe depuis le 14 décembre 2015, les premières ayant été acquises le 14 décembre 2017.

Il n'y a pas de fonds collectif détenant et gérant des actions de la société pour le compte du personnel.

### 1.5.2. Récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées

Les opérations réalisées sur les actions par les dirigeants et hauts responsables de la société ayant fait l'objet d'une publicité auprès de l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la réglementation applicable, et notamment le Règlement Européen (UE) 596/2014 du 16 avril 2014 sont, à la connaissance de la société, les suivantes (tableau reprenant de manière agrégée l'ensemble des opérations réalisées par chacune des personnes concernées) :

Déclarant	Cession d'actions sur le marché			Exercice de stock-options		
	Montant total (€)	Nombre d'actions	Prix Moyen (€)	Montant total (€)	Nombres d'options	Prix Moyen (€)
Isabelle Monset				38 497 €	4 287	8,98
Michel Fagot	290 887 €	15 855	18,35	174 987 €	16 018	10,92
Olivier Riès	89 240 €	5 713	15,62			
<b>Total général</b>	<b>380 127 €</b>	<b>21 568</b>	<b>17,62</b>	<b>213 484 €</b>	<b>20 305</b>	<b>10,51</b>

### 1.5.3. Programme de rachat d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les interventions de la société dans le cadre des programmes de rachat d'actions l'ont été au titre des autorisations octroyées par l'assemblée générale du 17 juin 2016 (pour la période du 1er janvier 2017 au 16 juin 2017) et par l'assemblée générale du 16 juin 2017 (pour la période du 16 juin 2017 au 31 décembre 2017). Ces interventions ont eu pour unique finalité d'assurer l'animation et la liquidité du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à Natixis conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Dans ce cadre,

- au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société ADLPartner a acquis 31 704 actions et a vendu 30 445 actions de la société (hors actions remises suite à l'exercice d'options d'achat par les salariés de la société (cf. ci-après) ;
- le cours moyen de ces achats a été de 17,40 €; le cours moyen de ces ventes a été de 17,30 € ;
- la rémunération allouée à Natixis, pour l'exercice 2017 s'est élevée à 16'000 €. Aucun frais de courtage n'est facturé par ces derniers.

La société a remis 10 247 de ses propres actions, à un prix moyen de vente de 12,30 € par action, suite à la livraison d'actions gratuites prévue dans le cadre du plan d'attribution décidé le 14 décembre 2015 par le directoire.

La société a également remis 20 305 de ses propres actions, à un prix moyen de vente de 2,36 € par action, suite à l'exercice d'options d'achat d'actions par les salariés de la société.

## RAPPORT DE GESTION

Le nombre des actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2017, ayant comme finalité d'assurer l'animation et la liquidité du titre, était de 4 829, représentant 0,12% de son capital au 31 décembre 2017. Leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 80'591,45 € et leur valeur nominale totale était de 7'512,46 €.

A ces 4 829 actions, s'ajoutent :

- (i) 61 486 actions auto-détenues destinées à être remises ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, acquises dans le cadre de la fusion avec France Abonnements votées le 21 décembre 2005 (1,48% du capital). Leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 144 919,07 € et leur valeur nominale totale était de 95.653,52 € ;
- (ii) 131 319 actions auto-détenues destinées à honorer les obligations de la société liées aux options d'achat attribuées, Acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par les assemblées générales ordinaires des actionnaires du 15 juin 2012, du 14 juin 2013, du 13 Juin 2014 et du 12 juin 2015 (3,15 % du capital). Leur valeur totale évaluée à leur coût d'achat était de 2'026'774,11 € et leur valeur nominale totale était de 204'292,55 €.

Globalement, au 31 décembre 2017, la société détenait ainsi 197 634 de ses propres actions (4,75 % du capital social) pour une valeur bilancielle nette totale de 2'252'284,63 €. Au cours de clôture du 31 décembre, ces actions représentaient une valeur de 3,3 M€. La valeur nominale cumulée de ces 197 634 actions représentait 307'458,59 €.

Il convient de rappeler que le 30 novembre 2017, le directoire de la société a décidé de réaffecter 130 135 actions représentant 3,12 % de son capital, acquises initialement en vue d'honorer les obligations de la société liées aux options d'achat attribuées, à l'objectif annulation. Le 5 décembre 2017, le directoire a décidé d'annuler lesdites actions conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'assemblée générale du 17 juin 2016.

## 1.6. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La politique de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) fait partie des enjeux historiques du Groupe. Exercée à tous les niveaux de l'entreprise, la RSE répond aux valeurs et à la vision d'entreprise d'ADLPartner.

Cette démarche s'appuie depuis 2010 sur la certification environnementale ISO 14001 qui a fait l'objet en avril 2017 d'un audit de suivi annuel réalisé par Bureau Veritas Certification.

### 1.6.1. Méthodologie et Périmètre

ADLPartner utilise les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux prévus par l'article 225-102-1 du Code de commerce. Une table de concordance de ces informations a été établie en pages 34 du présent document.

La collecte des informations, leur homologation, leur consolidation, ainsi que leur reporting répondent à un protocole spécifique mis en place par la société dans le cadre du Système de Management Environnemental (SME).

Par ailleurs, les données environnementales sont intégrées au système de consolidation dans le cadre de la certification ISO 14001. Elles couvrent l'intégralité des activités d'ADLPartner en France, à l'exception des sociétés Activis, ADLP Assurances, Converteo et Leoo dont les impacts environnementaux sont marginaux.

Les données sociales et sociétales de ce rapport sont rapportées à un périmètre couvrant les activités d'ADLPartner en France, à savoir les services front office à Montreuil et le centre de traitement à Chantilly. Elles ne couvrent pas les activités des sociétés Activis, ADLP Assurances, Converteo et Leoo.

L'impact social et environnemental des activités à l'étranger, opérées principalement à travers une filiale en Espagne, est non significatif à l'échelle du Groupe et ne fait donc pas l'objet d'un reporting distinct.

Les effectifs comptabilisés dans ce rapport prennent en compte les salariés dans le périmètre décrit ci-dessus ayant un contrat de travail CDI ou CDD (les étudiants en contrat d'apprentissage, de professionnalisation, ou en stage étant inclus dans les CDD). Les contrats suspendus sont exclus de ces décomptes, tout comme le personnel intérimaire.

Les données relatives aux accidents du travail et à la formation couvrent les salariés en CDI et en CDD.

## 1.6.2. Informations sociales

Considérant l'épanouissement des collaborateurs comme un véritable levier de croissance et de performance, ADLPartner agit en employeur responsable dans trois domaines de prédilection :

- La sphère de l'emploi : en tant qu'acteur économique important à l'échelle locale et régionale, ADLPartner mène une politique de l'emploi structurée autour de la préservation des emplois existants et de l'égalité des chances des personnes à l'embauche ;
- Le domaine de la motivation : ADLPartner cultive le partage des richesses en menant une politique de rémunération attractive. Ces dispositions sont assorties d'un programme de formation étendue destiné à développer les compétences et accroître le sentiment d'appartenance à un projet global. Ces mesures influent positivement le turn-over qui est historiquement faible ;
- L'équilibre au sein de la société : ADLPartner s'efforce de créer un lien social et de développer le dialogue avec ses salariés. Par ailleurs, la société travaille au quotidien pour préserver le bien-être, la santé et la sécurité de ses équipes.

### 1. Situation des effectifs

Au 31 décembre 2017, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 212 salariés, contre 216 salariés en 2016.

L'effectif moyen en 2017 était de 205 salariés, contre 214 en 2016. Les contrats à durée indéterminée (CDI) représentaient 94% des effectifs moyens en 2017.

#### 1.1. Evolution des effectifs

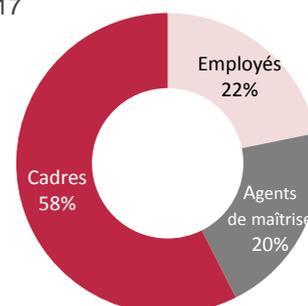
Sur l'année écoulée, ADLPartner a enregistré 18 arrivées CDI (15 embauches et 3 retours de congés parentaux et de longue maladie) et 20 départs CDI (4 démissions, 8 licenciements, 4 ruptures conventionnelles, 2 ruptures de période d'essai et 2 départs à la retraite). Les recrutements de CDI ont essentiellement permis de remplacer certains départs.

Concernant les contrats à durée déterminée (CDD), la société a employé en moyenne 11,82 salariés en 2017 (dont 6,96 étudiants stagiaires de longue durée, apprentis ou contrats de professionnalisation) et 5,32 intérimaires. Ces emplois - hormis les stages étudiants - concernent des travaux saisonniers ou le remplacement de CDI absents.

#### 1.2. Répartition des effectifs moyens par catégorie professionnelle

	2017	2016	2015
Employés	44,5	48,6	51,7
Agents de maîtrise	42,1	44,1	46,4
Cadres	118,1	121,6	125,4
<b>Total effectif moyen</b>	<b>204,8</b>	<b>214,3</b>	<b>223,5</b>

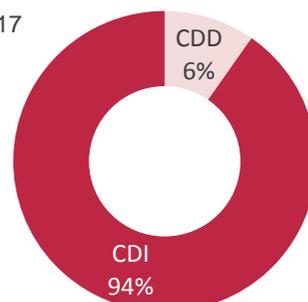
en 2017



#### 1.3. Répartition des effectifs moyens par type de contrat

	2017	2016	2015
CDI	193,0	201,8	209,3
CDD	11,8	12,5	14,13
<b>Total effectif moyen</b>	<b>204,8</b>	<b>214,3</b>	<b>223,5</b>

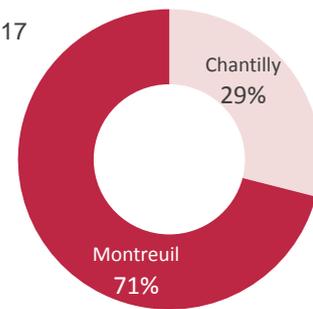
en 2017



1.4. Répartition des effectifs moyens par zone géographique

	2017	2016	2015
Chantilly	60,2	64,6	68,1
Montreuil	144,6	149,7	155,4
<b>Total effectif moyen</b>	<b>204,8</b>	<b>214,3</b>	<b>223,5</b>

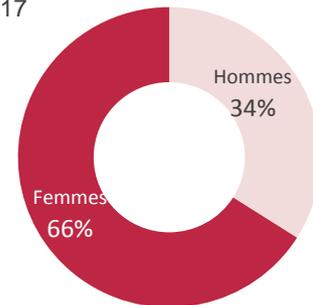
en 2017



1.5. Répartition des effectifs moyens par sexe :

	Hommes	Femmes
Cadres	46,3	71,8
Employés et agents de maîtrise	23,8	62,9
<b>Total effectif moyen</b>	<b>70,1</b>	<b>134,7</b>

en 2017



La mixité professionnelle fait partie intégrante de la culture du Groupe. Il n'existe pas de discrimination entre hommes et femmes, la répartition de l'effectif par sexe en étant l'illustration.

Les femmes représentent 66% du total de l'effectif moyen. Elles sont majoritaires dans toutes les catégories professionnelles du Groupe. Elles représentent 61 % de l'effectif encadrement et 73 % de l'effectif employés-agents de maîtrise.

Un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été établi chez ADLPartner pour la première fois en 2012 et a été renouvelé chaque année depuis. Il fixe des objectifs de progression dans trois domaines principaux :

- La formation professionnelle : la société sensibilise ses managers pour réduire à zéro l'écart entre le pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation et celui d'hommes bénéficiant d'une même formation. En 2017, la formation professionnelle a concerné 120 collaborateurs, dont 66% femmes (79) et 34% hommes (41), en cohérence avec leur représentation respective dans l'effectif.
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale : dans ce cadre, ADLPartner finance deux berceaux dans une crèche inter-entreprises proche de ses locaux de Montreuil.
- Les rémunérations : il n'y a pas d'écart non justifié de rémunération entre des collaborateurs exerçant un même métier, et ceci, quel que soit le sexe des collaborateurs.

1.6. Répartition des effectifs par âge et ancienneté :

L'âge moyen des effectifs en 2017 est de 44,0 ans contre 44,3 ans en 2016. Ceux-ci sont répartis comme suit :

	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ensemble
Effectif	118,1	42,1	44,5	204,8
Age moyen	45,0	44,1	41,2	44,0
Ancienneté moyenne	12,8	17,3	13,6	13,9

L'ancienneté du personnel est révélatrice d'une stabilité. Elle met en relief la loyauté et l'assiduité des équipes en place depuis près de 14 ans en moyenne (toutes catégories confondues). Ces éléments favorisent le développement d'une identité et d'une culture propre à l'entreprise.

### 1.7. Emploi des « seniors » :

Un accord d'entreprise relatif à l'emploi des seniors est en place chez ADLPartner depuis 2010.

Cet accord encadre les mesures destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des seniors dans la société. Pour ce faire, des dispositions spécifiques ont été retenues dans les domaines suivants :

- La formation des salariés recrutés âgés de 50 ans révolus ;
- L'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles, notamment à travers la mise en place des entretiens de deuxième partie de carrière, désormais intégrés dans les entretiens professionnels annuels, et (sous certaines conditions) des bilans de compétences pour les salariés âgés de 45 ans révolus ;
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention des situations de pénibilité ;
- Le développement des compétences et des qualifications, ainsi que l'accès à la formation ;
- L'aménagement des fins de carrière afin d'assurer la meilleure transition vers la retraite.

Les différents dispositifs retenus dans cet accord ont été reconduits en 2017. A la clôture de l'exercice, 13% des effectifs de la société étaient constitués de collaborateurs âgés de plus de 55 ans. Enfin, 37 % du budget du plan de formation a été consacré, en 2017, à des actions en faveur des salariés âgés de 45 ans et plus.

### 1.8. Le respect des salariés et la diversité des équipes :

ADLPartner et ses filiales sont attachées au respect des dispositions des Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail visant notamment au respect de l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexes, race, religion, politique, etc.). Cette culture induit le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession et l'interdiction du travail des enfants ainsi que de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

La diversité est en outre un vecteur de développement pour ADLPartner. Le Groupe accueille des salariés d'horizons différents provenant de catégories socioprofessionnelles diverses et exerçant différents métiers. Il montre son attachement à l'écoute et à la valorisation des talents, et encourage les évolutions transversales des compétences et la mobilité interne, offrant ainsi des opportunités d'évolution pour ses collaborateurs.

## 2. Organisation du travail

Conformément à l'accord d'entreprise sur la réduction du temps de travail en vigueur, la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée chez ADLPartner à 36,30 h pour les agents de maîtrise et les employés, sachant que respectivement 2 et 4 jours de RTT sont accordés dans l'année aux agents de maîtrise et aux employés. Le régime des cadres prévoit 216 jours de travail effectif par an, ces derniers bénéficiant de 4 jours de RTT.

Au 31 décembre 2017, 84% des effectifs totaux travaillaient à temps plein. Le temps partiel concernait 16% des effectifs (34 salariés dont 62% étaient cadres). La répartition du travail à temps partiel se décomposait de la manière suivante : 15 salariés étaient à 90%, 16 à 80 %, 1 à 72%, 1 à 70% et 1 à 50%.

Les temps partiels ont tous été mis en place à l'initiative des salariés concernés. Ils ne font pas suite à une demande de l'entreprise. Ils touchent principalement les femmes ayant le statut cadre (53%), les femmes ayant le statut agent de maîtrise (18%), et enfin les femmes ayant le statut employé (12%). Les hommes travaillant à temps partiel sont au nombre de 6.

Comme les années précédentes, aucune heure supplémentaire n'a été comptabilisée en 2017.

De manière générale et en dehors des congés parentaux, absences maladie et congés maternité, l'absentéisme est structurellement très faible. En 2017, le taux d'absentéisme pour arrêt maladie est de 4,2 %. L'entreprise n'appartenant pas à une branche d'activité à haut risque, elle n'est pas confrontée aux questions de maladie professionnelle et les accidents du travail ont toujours été très rares et sans conséquence grave. En 2017, le taux d'absentéisme pour accident de travail ou de trajet a été de 0,004 % (3 jours pour 1 accident de trajet et 1 accident du travail).

### 3. Rémunérations

#### 3.1. Salaires et charges sociales

La politique de rémunération dépend largement du niveau de compétence. A poste égal, les salaires sont équivalents ; ils sont établis selon des barèmes clairs reposant sur les pratiques du marché prenant en considération les diplômes, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté, etc.

Le total des salaires bruts et charges sociales versés au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 19 709 K€, soit en diminution de 2,9 % par rapport à 2016.

(En K€)	2017	2016	Variation	2015
Salaires bruts et traitements	11 173	11 541	-3,2%	11 918
Intéressement	1 481	1 539	-3,8%	1 421
<b>Total</b>	<b>12 654</b>	<b>13 080</b>	<b>-3,3%</b>	<b>13 339</b>
Charges sociales	5 816	5 928	-1,9%	6 152
<b>Total</b>	<b>18 470</b>	<b>19 008</b>	<b>-2,8%</b>	<b>19 491</b>
Participation	1 239	1 300	-4,7%	1 003
<b>Total</b>	<b>19 709</b>	<b>20 308</b>	<b>-2,9%</b>	<b>20 494</b>

#### 3.2. Intéressement

Un nouvel accord d'intéressement a été signé en février 2017 entre la direction de la société et le Comité d'Entreprise pour une période de trois ans (2017 à 2020). Cet accord permet d'associer les salariés aux performances de l'entreprise.

L'intéressement est accessible à tout salarié dès l'issue de son troisième mois d'ancienneté. La base de calcul de l'intéressement est identique pour l'ensemble des salariés, et est fonction du résultat d'exploitation.

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 481 K€ et concerne 231 salariés.

#### 3.3. Participation

Les salariés d'ADLPartner bénéficient d'une participation dès lors que les résultats permettent la constitution d'une réserve spéciale de participation positive (limitée à la moitié du bénéfice net comptable). L'accord de participation signé en 2009 institue un régime de participation dérogatoire.

La réserve spéciale est répartie entre les salariés bénéficiaires pour moitié en fonction de leur temps de présence au sein de la société pendant l'année considérée et pour l'autre moitié proportionnellement à leur salaire. Le montant des droits susceptibles d'être attribués à un même salarié pour un exercice ne peut excéder une somme égale aux trois quarts du montant plafond annuel de la sécurité sociale.

Au titre de l'exercice 2017, la société a provisionné un montant de réserve spéciale de participation de 1 239 K€ concernant 231 salariés.

#### 3.4. Plan d'épargne entreprise

Il existe un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) qui associe les salariés à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières, bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux dans la limite fixée par les articles L. 3315-2 et L. 3315-3 du Code du Travail. Tous les salariés peuvent adhérer au plan dès l'issue de leur troisième mois d'ancienneté.

Le PEE peut être alimenté par chaque salarié par des versements, à la demande du bénéficiaire, de tout ou partie de sa prime d'intéressement, ou des sommes qui lui sont attribuées au titre de la participation aux résultats de l'entreprise. Ces sommes ne peuvent excéder le quart de la rémunération annuelle brute.

Le PEE intègre des fonds solidaires depuis 2009. Les fonds dits « solidaires » sont investis dans des associations ou entreprises ayant pour objectif d'augmenter le bien-être social.

## 4. Les relations professionnelles

ADLPartner applique la Convention Collective Nationale des Entreprises de la Vente à Distance (n°3333). La société est munie d'un règlement intérieur qui régit le fonctionnement interne de la société et du personnel.

### 4.1. Instances représentatives du personnel

ADLPartner dispose d'un Comité d'Entreprise qui a été renouvelé en 2014 pour une période de 4 ans.

La société dispose également de Délégués du Personnel et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) sur chacun de ses deux sites de Montreuil et de Chantilly.

Ces instances représentatives du personnel se réunissent et sont consultées, lorsque nécessaire, dans le cadre légal prévu. Chaque réunion du Comité d'Entreprise fait l'objet d'un procès-verbal diffusé auprès du personnel.

En 2017, le Comité d'Entreprise a été notamment consulté sur la politique sociale, l'emploi et les conditions de travail, sur la situation économique et financière de l'entreprise et sur sa stratégie. Ces consultations ont ensuite fait l'objet d'un avis à destination du conseil de surveillance. Il a été également consulté sur :

- Le nouvel accord d'Intéressement pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Le budget du plan de formation pour l'exercice 2018 ;
- La mise en place des Contrats Responsables des régimes de santé, et de prévoyance ;
- La prorogation de trois mois (de mars à juin 2018) des mandats actuels du Comité d'Entreprise, des Délégués du Personnel et des CHSCT dans le cadre de la fusion des instances représentatives du personnel et de la création d'un Comité Social et Economique suite à la publication de l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à *la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise*.

Le Comité d'Entreprise participe par ailleurs chaque année à la commission de contrôle de l'accord d'intéressement. Il est également investi dans la gestion des Œuvres Sociales au sein de la société.

### 4.2. Communication avec le personnel

Le dialogue social est une composante essentielle de la politique de Ressources Humaines d'ADLPartner et se situe à tous les niveaux de l'organisation. La société a ainsi mis en place différents outils de communication interne pour multiplier les échanges et favoriser l'accès à l'information : panneaux d'affichage, informations via l'Intranet, réunions du personnel à l'initiative de la direction.

L'intranet permet de promouvoir les grands principes de la démarche environnementale engagée depuis plus de 6 ans par l'entreprise. Ces principes sont relayés par une newsletter interne « *développement durable* », diffusée 5 fois par an à l'ensemble des salariés. Pour soutenir ses actions de communication transversale, la société utilise également les fiches de progrès qui permettent à chaque salarié de proposer des pistes d'amélioration dans la politique environnementale.

Le département des Ressources Humaines est situé à Montreuil et se charge de la gestion de l'ensemble des salariés de la société.

## 5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Conformément à la législation, les conditions d'hygiène et de sécurité ont fait l'objet d'une évaluation qui n'a révélé aucun risque significatif. Les locaux sont conformes à la réglementation. Le personnel est régulièrement suivi par la médecine du travail. Il n'existe pas de risque majeur, compte tenu de la nature des activités de la société et aucune maladie professionnelle n'a été reconnue en 2017.

Le nombre de jours calendaires d'accidents de « travail » (y compris les accidents survenus lors d'un déplacement professionnel) et de « trajet » (entraînant un arrêt) était de 3 en 2017 et concernait 2 salariés.

La direction attache une importance particulière au respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. A ce titre, une ligne de conduite est exposée chez ADLPartner au chapitre II du règlement intérieur.

Les deux sites de la société (Chantilly et Montreuil) disposent chacun d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se réunit une fois par trimestre, en présence de la direction de l'entreprise et de la Médecine du Travail.

## RAPPORT DE GESTION

En 2017, les deux CHSCT ont été consultés sur le plan d'action d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Aucun accord d'entreprise portant sur la santé et la sécurité au travail n'a été signé en 2017.

Plus généralement, les CHSCT effectuent un suivi régulier des accidents du travail et interviennent ponctuellement, en lien avec la médecine du travail, sur des questions d'aménagement des postes de travail.

### 6. La formation professionnelle

Le Groupe mène une politique active de formation qui se traduit par des efforts financiers supérieurs aux obligations légales établies à 1 % de la masse salariale. En 2017, les dépenses totales de formation se sont élevées à 443 K€ soit 3,96% de la masse salariale.

2 779 heures de formation ont été suivies durant l'exercice, ce qui représente une moyenne de 23 heures par salarié en formation. 1 704 heures de formation ont concerné 74 Cadres, 600 heures pour 27 Agents de Maîtrise et 475 heures pour 19 Employés. Ces formations ont été dispensées par 35 organismes choisis pour leur professionnalisme et leur capacité à répondre aux métiers et aux besoins de la société.

Ces formations visent au développement des compétences aussi bien de savoir-faire que de savoir-être. Les principaux thèmes de formation couvrent différents aspects professionnels et humains, allant de la maîtrise des outils digitaux et informatiques aux développement des techniques commerciales et marketing, en passant par les techniques de management ou de développement personnel.

Elles constituent non seulement des leviers de performance pour la société mais aussi des leviers d'employabilité et d'accompagnement de carrières pour les salariés. Elles ont vocation à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en acquérant des compétences indispensables. Elles renforcent enfin l'esprit d'appartenance et de satisfaction des salariés.

Les formations sont enregistrées et synthétisées dans un plan de formation annuel dont le budget et la réalisation sont présentés et approuvés chaque année par le Comité d'Entreprise. La mise en œuvre des entretiens professionnels, constitue un outil de pilotage supplémentaire dans l'accompagnement des collaborateurs. Dans le cadre d'entretiens annuels, réalisés à près de 100%, les collaborateurs rencontrent leur hiérarchie, vérifient l'adéquation entre leur savoir-faire et la mission impartie pour procéder à une évaluation actée, et, le cas échéant, à l'identification de besoin de formation.

Le Groupe entretient également des relations régulières avec les écoles et universités, notamment par le biais de conventions de stages ou de contrats en alternance. L'accueil de jeunes en formation professionnelle est particulièrement apprécié en permettant l'intégration et le développement de nouveaux talents. En 2017, le Groupe a ainsi accueilli 12 jeunes - 1 contrat d'apprentissage et 11 contrats de professionnalisation - qui ont été intégrés dans différents départements de la société, notamment dans les activités digitales et à la direction des Systèmes d'Information.

### 7. L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de salariés reconnus handicapés concerne à ce jour 3,66 personnes.

Soucieuse de répondre positivement au traitement égalitaire des personnes, ADLPartner a toujours favorisé l'intégration de salariés reconnus handicapés au sein de ses équipes.

La société fait ainsi appel régulièrement au concours d'établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire d'exercer une activité en milieu protégé.

Par ailleurs, la société s'acquitte chaque année d'une contribution AGEFIPH qui s'est élevée à 29,2 K€ pour l'année 2017.

### 8. Les œuvres sociales

Pour contribuer au bien-être de ses salariés, ADLPartner a pris certains engagements sociaux tels que :

- Un régime complémentaire de santé et de prévoyance pour tous les collaborateurs de la société et pour lequel ADLPartner participe financièrement. En 2017, la société a adopté la mise en place de Contrats Responsables qui seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Un comité d'entreprise actif qui propose régulièrement des offres négociées aux salariés de la société : locations vacances, sorties et spectacles, voyages, organisation de ventes privées ... ;
- Un restaurant d'entreprise sur chacun de ses sites ;

- Une assurance retraite supplémentaire dédiée aux cadres et très largement prise en charge par la société.

Comme le prévoit la Convention Collective, une subvention aux Œuvres Sociales du Comité d'Entreprise est versée chaque année ; le montant total du versement effectué en 2017 a été de 95,3 K€.

### 1.6.3. Informations environnementales

#### 1. Une politique environnementale structurée

De manière générale, les activités d'ADLPartner n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement :

- Aucune provision ou garantie pour risques en matière environnementale n'existe dans les comptes de la société ;
- Aucune indemnité n'a été versée depuis la création de la société en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement, et aucune action n'est menée en réparation de dommages causés à celui-ci. Notamment, l'audit de certification ISO 14001 a permis de garantir l'absence de passif environnemental sur le site de Chantilly et d'attester de la non pollution du sous-sol ;
- La société n'occasionne aucun rejet dans l'air, l'eau et les sols affectant gravement l'environnement ;
- Son activité n'occasionne pas de nuisances sonores ou olfactives significatives et ne porte pas atteinte à l'équilibre biologique ou à la biodiversité ;
- Le sujet des moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et de la pollution n'est pas pertinent pour la société ;
- Il en est de même pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

En outre, l'ensemble de l'outil en place est conforme avec l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la protection de l'environnement. Notamment, le Groupe détient tous les agréments municipaux ou départementaux (DDDE) relatifs au respect de la réglementation environnementale locale.

En réponse aux exigences légales, industrielles et commerciales, la direction d'ADLPartner a développé son engagement par la mise en œuvre de bonnes pratiques limitant autant que possible l'empreinte écologique de la société.

Cette démarche se structure depuis 2009 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME) répondant aux exigences de la norme ISO 14001. La politique environnementale repose en outre sur une implication forte de tous les intervenants. Elle est relayée par un système documentaire facilement accessible aux collaborateurs via l'Intranet et régulièrement mis à jour et permet d'avoir une bonne vision des textes réglementaires qui s'appliquent sur chacun des sites.

#### 2. Le suivi de la certification ISO 14001 en 2017

Dans le cadre de la certification ISO 14001, l'audit de suivi annuel réalisé en avril 2017 par Bureau Veritas Certification a de nouveau certifié l'ensemble du SME mis en place sur les sites de Chantilly et de Montreuil.

Cet audit a mis en valeur la maturité du système de management et établi que ses objectifs et cibles étaient bien adaptés à la politique environnementale de l'entreprise avec des actions cohérentes permettant d'améliorer de façon continue les activités opérationnelles ou la gestion des sites.

Ces actions qui permettent d'obtenir de bons résultats environnementaux se matérialisent notamment par :

- La qualité du management : engagement visible de la direction, implication de toutes les équipes et l'identification des enjeux, risques, opportunités et parties intéressées.
- L'efficacité du suivi : évaluation des prestataires par critère afin de valider leurs bonnes pratiques environnementales, rigueur dans la surveillance périodique, bonne traçabilité des rapports et des preuves de mise en conformité.
- La maîtrise opérationnelle : gestion informatisée des déchets, utilisation de cartouche d'encre éco-labellisée, recours systématique à des papiers issus des filières PEFC ou FSC pour les mailings postaux

L'audit de suivi annuel a mis en lumière quelques opportunités d'amélioration :

- La conversion de l'audit à la version 2015 de la norme à la place de la version 2004 actuellement certifiée.
- La définition d'objectifs de réduction des déchets (ex : emballages) ou des objectifs de valorisation et de recyclage.

## RAPPORT DE GESTION

- La communication en interne des consommations globales de papier.
- La formalisation de plusieurs éléments techniques dans le système environnemental : fréquence des tests de la procédure de gestion des situations d'urgence, fréquences de mise à jour des consignes de sécurité, fréquence de contrôle du kit antipollution hydrocarbures afin d'assurer sa disponibilité et son opérationnalité.
- L'intérêt de mieux distinguer chaque site dans l'analyse environnementale.

Aucun point faible n'a été émis au cours de cet audit.

### 3. Des impacts maîtrisés

ADLPartner s'adapte aux conséquences du changement climatique autour de plusieurs initiatives :

#### 3.1. Une gestion des déchets rationnelle

La certification ISO 14001 contribue à pérenniser le traitement des déchets, notamment par :

- La mise en place du tri sélectif pour chaque poste de travail : mise à disposition de containers identifiés et nomination d'un responsable chargé de la gestion des déchets ;
- L'optimisation de la traçabilité des déchets : prestataires déchets agréés par la préfecture, renouvellement du parc de photocopieurs avec des systèmes d'encre nouvelle génération en lieu et place des anciens équipements dotés de toners ;
- La récupération des papiers dans les bureaux de Montreuil et Chantilly : un contrat confié à la société CEDRE (entreprise de travail adapté utilisant le procédé développé par Elise) permet d'assurer la collecte, le tri et le recyclage des rejets de papier produits par les deux sites français ;
- La recherche de filières de traitement valorisant le recyclage : la société améliore ses modalités de gestion de la collecte et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). A ce titre, l'établissement de Chantilly a signé un accord direct avec une société de traitement locale qui prend en charge la fin de vie des produits concernés. 57,3 kg ont été pris en charge en 2017.

Dans ce même esprit, la société a confié en 2017 à des filières spécialisées 386 kg de cartouches/toners et 27 kg de tubes et néons.

La société est par ailleurs équipée d'un matériel spécialisé lui permettant de faire face à d'éventuelles fuites d'hydrocarbures sur l'aire de parking de Chantilly.

#### 3.2. Une gestion responsable de la consommation de papier

- ADLPartner sensibilise et promeut auprès de ses partenaires et fournisseurs la mise en place d'une démarche PEFC/FSC consistant à acheter du papier issu de forêts gérées durablement ;
- 100% des achats de papiers destinés à un usage interne sont certifiés FSC ou PEFC. En 2017, ADLPartner a consommé 2 417 ramettes de papier labellisé FSC ou PEFC dans le cadre de son activité courante (2 558 en 2016) ;
- Par ailleurs 99,5 % des mailings sont imprimés sur du papier certifié FSC ou PEFC. Les enveloppes utilisées dans ces opérations sont également certifiées. L'ensemble représente en 2017 une consommation de papier égale à 1 986 tonnes contre 2 118 tonnes en 2016, soit une diminution de 5,8%. Sur la base de cette consommation de papier, ADLPartner a rejeté en 2017 dans l'atmosphère 2 621 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (calculées sur la base d'un facteur de conversion 2016 de 1,32 kg CO<sub>2</sub>eq/kg, source Base Carbone ADEME).

ADLPartner adhère à Ecofolio, éco-organisme agréé par l'Etat, afin de lui déléguer la gestion de la fin de vie de ses papiers mis sur le marché en France et ainsi participer à l'économie circulaire de la filière Papiers. ADLPartner a versé en 2017 une éco-participation de 121,1 K€ qui a permis de financer la collecte des vieux papiers auprès de 95 700 habitants. Les tonnages récoltés ont donné lieu à la fabrication de 1 610 tonnes de nouveaux papiers recyclés. Ecofolio a mis en lumière l'utilisation responsable de fibres papier issues de forêts gérées durablement tout en encourageant à recourir au papier recyclé et à améliorer la performance écologique de l'encre utilisée dans les mailings.

Concernant la distribution des mailings, il n'est pas possible pour ADLPartner de mesurer les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne d'acheminement.

### 3.3. Une consommation maîtrisée d'eau et d'énergie

Des indicateurs sont opérationnels sur chacun des sites ; ils permettent de cibler les postes sur lesquels une réduction des consommations d'eau et d'énergie peut être opérée. Comme les années précédentes, les dépenses d'énergie restent structurellement limitées au regard de l'activité de la société.

#### **Site de Chantilly**

Sur le site de Chantilly, la société a enregistré en 2017 une forte baisse de sa consommation d'eau, aucune fuite importante n'ayant été constatée contrairement à l'année précédente. La consommation d'électricité reste stable par rapport à 2016. La consommation de gaz (-9%) a diminué du fait notamment de la pose d'une sur-toiture pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment.

	2017	2016	Variation	2015
Consommation eau en m <sup>3</sup>	644	770	-16,4%	698
Consommation d'électricité en KWH	290 280	290 783	-0,2%	294 101
Consommation gaz en KWH	595 716	655 780	-9,2%	607 269

#### **Site de Montreuil**

Sur le site de Montreuil, la facturation d'électricité a progressé de 3,9% par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par une surestimation de la consommation de l'ordre de 15 000 KWH, facturée en décembre par EDF puis régularisée sur le relevé réel en janvier 2018. Les consommations d'eau sont intégrées dans les charges de l'immeuble, sans faire l'objet d'un décompte particulier. Elles ne peuvent donc pas être reportées dans le tableau des consommations ci-dessous.

	2017	2016	Variation	2015
Consommation d'électricité en KWH	372 678	358 586	+3,9%	377 014

La facturation totale d'électricité pour l'ensemble de la société en 2017 s'élève à 662 958 KWH, en augmentation de 2,9 % par rapport à 2016, mais corrigée, la consommation globale reste stable, confirmant la pertinence des actions poursuivies depuis plusieurs années.

...

En 2017, sur la base de ses consommations de gaz et d'électricité, ADLPartner a rejeté dans l'atmosphère 185 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> contre 196 tonnes l'année précédente (calculées sur la base de facteurs de conversion 2016 de 0,082 kg CO<sub>2</sub>eq/kWh pour l'électricité et de 0,219 kg CO<sub>2</sub>eq/kWh pour le gaz, source Base Carbone ADEME).

#### **Exemples d'actions mises en œuvre**

Plusieurs actions destinées à diminuer les consommations d'eau et d'énergie sont mises en œuvre.

##### Sur les sites de Chantilly et Montreuil :

- Remplacement des halogènes par des lampes de bureau, en optimisant les éclairages sur les deux sites et en sensibilisant les équipes de Montreuil au meilleur fonctionnement de la climatisation ;
- Sensibilisation au bon fonctionnement de la climatisation : suppression des chauffages d'appoint et intégration des notions de température moyenne extérieure dans le tableau des mesures et de surveillance ;
- Diminution du nombre d'imprimantes individuelles et optimisation du matériel à usage collectif (installation d'équipements mutualisés économiques, de type COLORQUBE, notamment à Montreuil ;
- Optimisation des outils informatiques : extinction des écrans et des imprimantes le soir et le week-end, installation de terminaux en remplacement de certains postes de travail individuels...

### Sur le site de Chantilly :

- Temporisation des éclairages, combinant la détection de présence humaine et la mesure de l'appoint lumineux nécessaire en fonction de l'éclairage naturel déjà présent dans les lieux, et ce, progressivement dans toutes les zones de l'établissement ;
- Remplacement des éclairages dans les stockages et locaux communs par des systèmes LED.
- Amélioration de l'efficacité thermique de la chaudière et nouvelle régulation thermique de la chaufferie avec une température cible de 21° au lieu de 22° ;
- Diminution de la consommation en eau grâce aux aménagements réalisés avec notamment la mise à jour du plan des réseaux des eaux usées et pluviales et de nouveaux WC dotés de réservoirs d'eau plus économiques ;
- Optimisation de l'isolation thermique : remplacement de stores vénitiens sur certaines ouvertures par des films solaires plus efficaces, chauffage aérothermique sur la principale voie d'accès extérieure, installation d'une sur-toiture afin d'améliorer l'étanchéité thermique du bâtiment. ;
- Regroupement de l'ensemble des postes sur deux étages au lieu de trois.

### Sur le site de Montreuil :

- Remplacement systématique des éclairages « en fin de vie » par des éclairages basse consommation ;
- Déploiement d'éclairages LED dans l'espace accueil et les salles de réunion ;
- Remplacement progressif des éclairages halogènes et basse consommation par des éclairages LED dans les couloirs et blocs sanitaires ;
- Installations efficaces favorisant les économies d'eau et d'énergie : robinets de type Presto qui se ferment automatiquement après une certaine temporisation, sèche-mains de type Dyson en lieu et place des serviettes nécessitant transport, lavage, séchage...
- Outre la mise en place de détecteurs de présence pour limiter la consommation d'énergie, ADLPartner est associée au propriétaire des lieux dans le cadre d'une démarche de certification HQE® Exploitation. Ce référentiel de Haute Qualité Environnementale concerne l'exploitation d'un bâtiment tertiaire et la maîtrise de la consommation d'énergie du site (chauffage, isolation...).

## 3.4. Audit énergétique

ADLPartner a réalisé début 2016 un audit énergétique suivant les exigences de la norme NF EN 16 247-1 et couvrant les sites de Montreuil et de Chantilly. Cet audit a permis d'établir un bilan de la situation énergétique de l'entreprise et confirmé la pertinence des actions engagées. Elle a également contribué à quantifier les potentielles économies d'énergie et défini les actions nécessaires à la réalisation de ces économies.

## 4. Une organisation responsable

### 4.1. Une procédure spécifique pour le diagnostic environnemental

L'analyse environnementale se déroule conformément à une procédure qui identifie les aspects majeurs ayant un impact significatif sur l'environnement.

Pour piloter ce processus, ADLPartner a nommé un Responsable Environnement qui a la charge d'identifier les différentes exigences légales et environnementales. Il est garant des mises à jour annuelles, du classement et de la diffusion de ces exigences auprès des collaborateurs concernés.

Les objectifs environnementaux sont fixés par la direction. Ils tiennent compte de plusieurs paramètres tels que des résultats de l'analyse environnementale, des aspects et impacts environnementaux significatifs, des exigences légales et réglementaires, des exigences financières et opérationnelles, des demandes des parties concernées internes ou externes à la société, de la politique environnementale. Les objectifs sont déclinés en cibles et servent à l'élaboration du programme environnemental.

Le programme environnemental définit les objectifs, les cibles, les moyens et les responsabilités. Ses effets sont mesurés et débattus lors des revues de direction.

#### 4.2. Une responsabilité partagée

ADLPartner a adopté une démarche qui responsabilise l'ensemble des collaborateurs. Priorité est donnée à l'optimisation des échanges et au partage des pratiques. Ce procédé généralise les bonnes pratiques environnementales et donne une valeur ajoutée à tous les intervenants.

**La direction** conçoit et révisé la politique environnementale. Elle met à disposition les moyens nécessaires à la réalisation du programme qu'elle approuve et désigne le Responsable Environnement. Enfin, elle s'assure de la mise en œuvre des processus décrits dans le système Environnement.

**Le Responsable Environnement** est au cœur de la thématique environnementale. Il a en charge la conception, la gestion et la diffusion des documents du système Environnement. Il consolide et analyse les données fournies par les audits et contrôles. Il planifie et réalise les analyses environnementales. Il prépare et coanime les revues de direction. Il est une force de proposition dans l'amélioration du système Environnement qu'il surveille. Il se charge de former les nouveaux arrivés. Enfin, il assure la veille réglementaire et tient à jour le recueil des textes applicables.

**Tous les collaborateurs** sont informés de la politique menée et du programme en cours. Ils appliquent les procédures les concernant. Ils ont un rôle consultatif. Ils détectent et enregistrent les dysfonctionnements, proposent des actions correctives ainsi que des suggestions d'amélioration à titre préventif, et ce, à l'aide d'un système de fiche de progrès mis à leur disposition.

#### 4.3. Des infrastructures conformes

Toutes les dispositions réglementaires sont prises afin de préserver les infrastructures et de prévenir les situations d'urgence :

- Contrôles réglementaires des locaux (électricité et extincteurs) ;
- Contrôles réglementaires des chaudières ;
- Contrôles réglementaires des ascenseurs (Montreuil) ;
- Contrôle par thermographie des armoires électriques ;
- Détection incendie dans chaque pièce sur le site de Chantilly, centralisée au niveau de l'immeuble sur le site de Montreuil ;
- Exercice incendie au moins une fois par an sur chaque site.

#### 4.4. Une équipe pérenne, qualifiée et informée

L'ambition de la société est de favoriser l'épanouissement professionnel de ses équipes. Considérant qu'il s'agit d'un important levier de performance, ADLPartner aborde la gestion des compétences comme une priorité.

Tous les collaborateurs disposent d'une qualification appropriée. Le recrutement s'appuie sur différents critères tels que la formation initiale, l'expérience professionnelle acquise, le potentiel d'évolution ainsi que la capacité à s'intégrer au Groupe. Ces critères sont garants d'une embauche pérenne et place les collaborateurs dans les conditions optimales d'expression de leur savoir-faire.

L'ensemble du personnel nouvellement embauché est systématiquement sensibilisé aux enjeux environnementaux au cours de la procédure d'accueil dans la société.

ADLPartner s'efforce d'informer ses équipes, y compris les stagiaires et les intérimaires, sur les questions environnementales, soit par le biais de leur responsable hiérarchique, soit par le Responsable Environnement, soit par les vecteurs notoires de la Communication Interne (notamment l'Intranet).

#### 4.5. Un engagement quotidien dans l'échange et la communication

ADLPartner déploie un réseau de communication collaboratif pour sensibiliser et impliquer ses équipes au projet environnemental.

## RAPPORT DE GESTION

En interne, ces aspects sont présentés via les voies d'affichage, les audits et l'intranet. Le Responsable Environnement contribue à cette transparence en émettant des informations en lien avec la politique environnementale, son programme et la réglementation relative.

A l'externe, le Responsable Environnement centralise et répond aux demandes d'information émanant des clients, des administrations ou des parties intéressées.

ADLPartner a créé un manuel Environnement qui décrit les méthodes et les moyens pour gérer le système conformément à la norme ISO 14001. Il rend compte des procédures spécifiques qui concernent la maîtrise documentaire, la maîtrise des enregistrements, la réalisation d'audits environnement internes, la maîtrise des non-conformités, des actions correctives, des actions préventives, de la formation et de la communication, la maîtrise opérationnelle, la surveillance et le mesurage.

### 1.6.4. Informations sociétales

#### 1. Impact territorial, économique et social en matière d'emploi et de développement régional ainsi que sur les populations riveraines et locales

ADLPartner inscrit son action sociétale dans une approche durable de proximité sur ses territoires d'implantation. A titre d'exemple, la société s'est rapprochée de la Mairie de Montreuil qui réunit un panel d'entreprises représentatives locales afin d'évoquer les infrastructures existantes et la qualité de vie des entreprises et de leurs collaborateurs. Ces bases de réflexions sont des contributions pour la valorisation de la commune.

Des contacts réguliers sont entretenus et développés avec les organismes professionnels et pouvoirs publics dans les domaines de la formation, de l'apprentissage, de l'insertion et de la qualité. Plus globalement, les relations d'ADLPartner avec ces personnes ou organisations sont basées sur le dialogue. Les outils mis en place au sein de la société -étayés dans la partie sociale- favorisent le flux d'information aussi bien interne qu'externe. Pour soutenir ses valeurs, la société a noué des liens étroits et constructifs depuis plusieurs années avec des organisations intervenant dans différents domaines, comme illustré dans la partie 3.4.3 relations avec la société civile.

#### 2. Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

##### 2.1. Principales activités sous-traitées

ADLPartner fait appel à la sous-traitance pour la réalisation de travaux qui ne relèvent pas directement de son champ de compétence habituel ou pour absorber plus facilement les variations de flux inhérentes à son activité, à savoir principalement :

- La gestion des stocks et l'expédition de livres et objets ;
- Le traitement d'une partie des appels clients à travers des call centers externalisés ;
- Le traitement partiel de certaines opérations de marketing téléphonique ;
- La prise en charge partielle des courriers clients.

##### 2.2. Des fournisseurs rigoureusement sélectionnés

ADLPartner sensibilise ses partenaires et fournisseurs directs et exerce une vigilance active vis-à-vis des initiatives environnementales.

Notamment pour la fourniture de tout le « matériel » utilisé dans la fabrication des mailings, le Responsable Environnement tient à jour des fiches d'évaluation ainsi qu'un tableau récapitulatif des fournisseurs référencés qui est approuvé en revue de direction. A partir de critères environnementaux, une évaluation est actée chaque année.

Par ailleurs, les services généraux des différents sites s'assurent que les employés des sociétés prestataires, agissant dans l'enceinte de l'entreprise et ayant une action susceptible d'impacter l'environnement, disposent d'une formation adaptée.

Pour renforcer son action, ADLPartner a mis en place depuis 2016 un questionnaire environnemental à l'attention de ses « fournisseurs » permettant d'établir un état des lieux précis de leur démarche environnementale. Des visites de contrôle périodiques effectuées par les équipes d'ADLPartner veillent au respect des bonnes pratiques sur le terrain.

### 2.3. Des fournisseurs respectueux de l'environnement

Afin de relayer ses valeurs environnementales, ADLPartner favorise les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire afin de limiter le gaspillage de matières premières, d'eau et d'énergie. La majorité des fournisseurs de la société sont engagées dans des démarches environnementales : respect de la réglementation en vigueur, utilisation de papiers certifiés PEFC ou FSC, réduction des déchets...

Illustration de cette démarche, le restaurant inter-entreprises du site de Montreuil est géré par API Restauration, société de Restauration collective, fortement engagée dans une restauration durable en circuit-court. En nouant plus de 900 partenariats avec des producteurs régionaux dans toute la France, API Restauration a conjugué réduction du gaspillage alimentaire et efficacité énergétique. Multiple lauréat France de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, API restauration s'est vu décerner en décembre 2017 un Business Performance Awards par Ayming, groupe de référence dans le conseil en business performance.

### 2.4. Des fournisseurs respectueux des valeurs humaines

ADLPartner s'attache à entretenir et promouvoir des collaborations responsables, en conformité avec les textes internationaux de référence en matière de droits de l'homme, et notamment les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (en particulier l'interdiction du travail des enfants et de toute forme de travail forcé ou obligatoire). Ces dispositions sont contractualisées avec les sous-traitants.

La majorité des sous-traitants développent des politiques sociales concrètes (liberté du travail, interdiction du recours au travail clandestin, lutte contre la corruption, respect de la réglementation sociale applicable, hygiène et sécurité...).

Certains sous-traitants certifient que, dans le cadre des relations avec ADLPartner, le personnel affecté à l'exécution des fonctions est affilié aux régimes obligatoires de couverture sociale, qu'ils respectent la réglementation et la législation du travail applicable, et paient régulièrement leurs cotisations sociales.

De manière générale, ADLPartner sensibilise ses partenaires autour de valeurs humaines et sociales partagées et encourage toutes les initiatives et facteurs de progrès sociaux. L'ensemble des parties prenantes du Groupe s'enrichit de ces nouveaux critères de bonne conduite qui permettent d'envisager des relations commerciales plus transparentes, stables et pérennes.

## 3. Relations avec la société civile

ADLPartner multiplie les initiatives à l'endroit de nombreuses associations en distribuant une partie de ses revenus sous forme de subsides au profit d'organisations qui mènent des actions dans trois domaines principaux : i/ les aides aux personnes, ii/ le développement de la connaissance et iii/ l'environnement. ADLPartner verse également les sommes mises en jeu dans le cadre de ses opérations promotionnelles et non réclamées par leurs bénéficiaires à des œuvres caritatives ou des ONG.

### 3.1. Actions d'aides aux personnes

- ADLPartner soutient depuis plusieurs années la **Fondation de France**, organisme privé et indépendant qui aide à concrétiser des projets à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social ou culturel, et venant en aide aux personnes ainsi qu'aux familles en difficulté.
- ADLPartner soutient depuis plusieurs années le **Secours Catholique**, association attentive aux problèmes de pauvreté et d'exclusion qui cherche à promouvoir la justice sociale.
- ADLPartner a initié au cours de l'exercice un engagement auprès de **Projet Action**, association humanitaire qui agit pour la réalisation d'actions de développement local à Madagascar.
- ADLPartner finance **deux « berceaux »**, dans une crèche inter-entreprises située à proximité du site de Montreuil, offrant ainsi à deux collaborateurs la possibilité de faciliter la gestion des contraintes de leurs horaires de travail avec leur situation de parents de jeunes enfants.

### 3.2. Actions favorisant le développement de la connaissance

- ADLPartner soutient depuis plus de six années le site Internet **maths-videos.com**. Celui-ci propose gratuitement des cours et des exercices vidéo pour tous les niveaux de la 6ème à la Terminale. Cette plateforme de soutien scolaire,

## RAPPORT DE GESTION

constamment remise à jour, offre également aux élèves une aide en ligne personnalisée auprès d'un professeur en mathématiques dans le cadre d'un abonnement annuel à un prix très accessible. Le site dispose d'une chaîne YouTube et d'applications mobiles disponibles sur App Store et Play Store.

- ADLPartner soutient depuis 2014 l'**Institut des Hautes Etudes Scientifiques** (IHES). Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1981, l'IHES est un institut privé qui soutient la recherche avancée en mathématiques et en physique théorique en accueillant des scientifiques d'envergure.
- ADLPartner a signé en 2015 un accord de trois ans avec la fondation **INSEAD** par lequel la société a établi « the ADLPartner PhD Award for Research in Marketing » afin de soutenir les travaux de recherche de doctorants en marketing.

### 3.3. Actions en faveur de l'environnement

ADLPartner appuie depuis plusieurs années l'**ONF (Office National des Forêts)**. Ses subsides contribuent à financer un programme de restauration d'un réseau de mares forestières dans les forêts domaniales d'Halatte et d'Ermenonville, ainsi qu'à financer des plantations d'arbres en forêt domaniale de Laigue. Les travaux mis en œuvre permettent également d'inviter les enfants des écoles de Montreuil et Chantilly à découvrir le milieu forestier à la faisanderie de Sénart : 8 classes d'écoles primaires de Montreuil ont été accueillies cette année. 52 élèves des niveaux CE2 et CM1 de Chantilly ont reçu un accueil semblable de l'ONF en forêt de Chantilly.

En marge de ces trois domaines d'intervention, ADLPartner a étendu son champ d'actions depuis 2015 en soutenant des **associations sportives** où sont investis certains collaborateurs de l'entreprise (Club Judo de Saint Leu d'Esserent notamment)

Par ailleurs, ADLPartner s'est engagé depuis 2016 dans l'accompagnement de nouveaux entrepreneurs via le **Réseau Paris Entreprendre**. Cette plateforme de rencontres entre chefs d'entreprise et nouveaux créateurs d'emplois et de richesses est alimentée par l'envie de transmettre un esprit de citoyenneté économique. Les sociétés membres donnent bénévolement de leur temps ou procèdent à des financements sous forme de prêts d'honneur.

### 3.4. Droits de l'homme

ADLPartner n'a pas engagé d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

### 3.5. Loyauté des pratiques

ADLPartner respecte les dispositions légales et conventionnelles en matière de lutte contre la corruption. Le Groupe a mis en place depuis de nombreuses années des procédures internes de contrôle permettant de limiter le risque de corruption et de fraude.

ADLPartner est par ailleurs engagée dans une démarche éthique de transparence à tous niveaux afin de prévenir la corruption. En 2017, les salariés ont ainsi été informés de la mise en place pour 2018 de la procédure de signalement des lanceurs d'alerte. Conformément à la loi, cette procédure doit permettre de faire remonter des alertes sur les crimes ou délits ou tout acte contraire à l'intérêt général, tout en protégeant le donneur d'alerte et en indiquant la procédure à suivre.

La protection des données personnelles de ses clients fait l'objet d'une attention toute particulière, dans le respect strict de la législation en vigueur et des recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) désigné au sein de la société veille au respect de la réglementation et des bonnes pratiques.

En 2017, la société a initié un programme de gestion des données personnelles dont le déploiement est prévu en 2018 dans le cadre de l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Ce règlement impose de nombreuses contraintes supplémentaires à travers des processus plus strictes et une plus grande transparence dans la collecte, le traitement et le stockage des données. Pour mener à bien sa stratégie de mise en conformité, ADLPartner a nommé en interne un Digital Privacy Officer qui supervise la stratégie et l'implémentation des initiatives de protection des données au sein de l'organisation.

## 1.6.5. Etat récapitulatif des informations sociales, environnementales et sociétales

Thématiques et indicateurs développés dans ce rapport en application des articles du Code de commerce L. 225-102-1 et R. 225-105-1.

INFORMATIONS SOCIALES	Page
<b>Emploi</b>	
Effectif total (répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique)	19 et suivantes
Embauches et licenciements	19
Rémunérations et leur évolution	22
<b>Organisation du travail</b>	
Organisation du temps de travail	21
Absentéisme	21
<b>Relations sociales</b>	
Organisation du dialogue social (règles et procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec le personnel)	23
Bilan des accords collectifs	23
<b>Santé et sécurité</b>	
Conditions de santé et de sécurité au travail	23
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	23
Accidents du travail, notamment fréquence et gravité, ainsi que maladies professionnelles	23
<b>Formation</b>	
Politique mise en œuvre en matière de formation	24
Nombre total d'heures de formation	24
<b>Égalité de traitement</b>	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	20
Mesures prises en faveur de l'emploi et insertion des personnes handicapées	24
Politique de lutte contre les discriminations	21
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative</b>	
au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	20
à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	24
à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	21
à l'abolition effective du travail des enfants	21
<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>Politique générale en matière environnementale</b>	
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement	25 et suivantes
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	29
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	26
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	25
<b>Pollution</b>	
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	25 et suivantes
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	25
<b>Économie circulaire</b>	
<u>Prévention et gestion des déchets</u>	
Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	26 et suivantes
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	31
<u>Utilisation durable des ressources</u>	
Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales	27 et suivantes
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	26
Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	27 et suivantes
Utilisation des sols	25

## RAPPORT DE GESTION

### Changement climatique

Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	28
Adaptation aux conséquences du changement climatique	25

### Protection de la biodiversité

Mesures prises pour limiter les atteintes aux équilibres biologiques, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées	25
---	----

## **INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

### **Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

En matière d'emploi et de développement régional	30
Sur les populations riveraines ou locales	30

### **Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines**

Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	30
Actions de partenariat ou de mécénat	31

### **Sous-traitance et fournisseurs**

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	30
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	31

### **Loyauté des pratiques**

Actions engagées pour prévenir la corruption	32
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	32

<b>Autres actions en faveur des Droits de l'Homme</b>	<b>32</b>
---	-----------

# ADLPartner

## 2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>2.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE .....</b>	<b>36</b>
<b>2.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>37</b>
<b>2.3. LISTE DES DIVERS MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2017 .....</b>	<b>41</b>
<b>2.4. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX D'ADLPARTNER .....</b>	<b>42</b>
<b>2.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>50</b>

## 2.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

La société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

Le directoire est composé de deux membres : Monsieur Jean-Marie Vigneron, membre et président et Monsieur Olivier Riès, membre et directeur général.

Le conseil de surveillance a renouvelé le 16 juin 2017 pour deux ans le mandat des membres du directoire et les fonctions de président du directoire et de directeur général attribués respectivement à M. Jean-Marie Vigneron et M. Olivier Riès, membres du directoire.

A titre interne, quatre directions sont rattachées au directoire :

- une direction générale opérationnelle France, composée de
  - une direction générale adjointe chargée du marketing,
  - une direction générale adjointe chargée des relations commerciales avec les partenaires et du développement,
  - une direction chargée des relations commerciales vis-à-vis des éditeurs,
  - divers services directement rattachés au directeur général ;
- une direction du développement des activités digitales ;
- une direction des ressources humaines ;
- une direction générale adjointe en charge des finances et des systèmes d'information.

Le cabinet RSM Paris et la société Grant Thornton sont les commissaires aux comptes titulaires de la société. Le cabinet Fidinter et la société IGEC sont leur suppléant.

Le cabinet RSM Paris, a pris ses fonctions en juillet 2015, suite à la démission du cabinet Boissière Expertise Audit (BEA). Son suppléant, le cabinet Fidinter a été nommé lors de l'assemblée générale mixte du 30 novembre 2015. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de la société devant se tenir le 15 juin prochain. A cet égard, le conseil de surveillance, en accord avec la recommandation du comité d'audit de la société, recommande de procéder au renouvellement du mandat du cabinet RSM Paris, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices et de ne pas pourvoir au remplacement du cabinet Fidinter, commissaire aux comptes suppléant.

La motivation donnée par le Comité d'audit, et reprise par le conseil de surveillance, s'agissant de la proposition de renouvellement du cabinet RSM Paris, est que ce cabinet « *présente toutes les qualités professionnelles requises, notamment en termes de compréhension du business et de qualité du réseau et de ses équipes, tout en ayant pris ses fonctions que récemment* ». La motivation donnée par le Comité d'audit, et reprise par le conseil de surveillance, s'agissant de la proposition de ne pas pourvoir au remplacement du cabinet Fidinter est que la législation n'impose plus la nomination d'un tel commissaire aux comptes suppléant.

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société Grant Thornton et de son suppléant la société IGEC ont été renouvelés lors de l'assemblée générale de la société du 17 juin 2016 pour une nouvelle période de 6 exercices.

## 2.2. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

### 2.2.1. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

A la date du 23 mars 2018, le conseil se trouve composé des personnes suivantes :

Identité des membres du conseil	Membre indépendant (oui/non)	Année première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit (membre / président)	Comité des rémunérations (membre / président)
<b>Philippe Vigneron</b> Président du conseil	Non	1996	2023*		Membre
<b>Robin Smith</b> Vice-Présidente du conseil	Oui	2005	2023*	Membre	Présidente
<b>Xavier Bouton</b> Membre du conseil	Oui	1998	2023*		Membre
<b>Claire Vigneron Brunel</b> Membre du conseil	Non	2005	2023*		
<b>Bertrand Laurioz</b> Membre du conseil	Non	2017	2023*		
<b>Dinesh Katiyar</b> Membre du conseil	Oui	2009	2023*		
<b>Roland Massenet</b> Membre du conseil	Oui	2009	2023*	Président	Membre
<b>Caroline Desaegher</b> Membre du conseil	Oui	2017	2023*		
<b>Isabelle Spitzbarth</b> Membre du conseil	Oui	2017	2023*	Membre	

\* à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appeler à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Comme le prévoit son règlement intérieur, pour l'assister dans ses délibérations, le conseil invite fréquemment des membres extérieurs lors de ses réunions. Ces derniers ont la qualité « d'invité » et n'ont pas de droit de vote. Il n'y a actuellement pas d'invité au conseil.

Le conseil est ainsi toujours composé de 3 membres représentant le groupe familial Vigneron, actionnaire à plus de 70%, et de 6 membres indépendants. La notion de membre indépendant est celle retenue par le "Code de gouvernement d'entreprise" (version du mois de septembre 2016) établi par Middlednext auquel la société a choisi de se référer (voir ci-après) à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq (5) dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe ADLPartner ;
- ne pas avoir été, au cours des deux (2) dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou une société du Groupe ADLPartner (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc...);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six (6) dernières années, commissaire aux comptes d'ADLPartner.

Il est à noter que, parmi les membres indépendants, Monsieur Xavier Bouton a perçu indirectement de votre société, par l'intermédiaire de la société Compagnie Française de Commercialisation dont il est le gérant, une rémunération annuelle de 30.500 € HT pour des prestations de conseil. Compte tenu de son montant, cette rémunération n'est néanmoins pas perçue comme significative par votre conseil pour remettre en cause la qualité de membre indépendant de la personne concernée.

La proportion de femmes membre du conseil est de plus de 44%, en conformité avec la réglementation applicable et en application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes que le conseil applique.

Le conseil s'est en 2017 réuni 4 fois aux dates ci-après et avec des ordres du jour qui ont été principalement consacrés :

- le 24 mars, à l'examen des comptes 2016 et à la préparation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires; la séance a également eu pour objet de faire le point sur son fonctionnement, d'adopter formellement le Code de gouvernement d'entreprise établi par MiddleNext dans sa version de septembre 2016 comme nouveau code de référence, de modifier le règlement intérieur du conseil en conséquence, de faire un point sur la succession des

dirigeants, de revoir les conflits d'intérêts connus et l'indépendance des membres du conseil, d'examiner la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale, et d'examiner les conventions réglementées autorisées antérieurement dont l'exercice a été poursuivi au cours de l'exercice 2016 ;

- le 16 juin, au renouvellement des membres du directoire et des mandats du président et du directeur général, ainsi qu'à l'évolution des activités ; à la confirmation des indemnités devant leur être versées en cas de fin de leur mandat ; à l'avis du comité d'entreprise sur la situation économique et financière de l'entreprise ainsi que sur sa stratégie ;
- le 29 septembre, à un examen des comptes semestriels ;
- le 8 décembre, à l'examen des budgets de l'exercice 2017, ainsi qu'à l'attribution gratuite d'actions aux membres du directoire et à certains salariés du Groupe.

A chaque réunion, le directoire a fait également le point sur la marche des affaires, sur les mesures destinées à améliorer le rendement des opérations commerciales, sur la stratégie de redéploiement de la société vers des activités moins liées à l'univers de la presse, sur l'évolution des activités nouvelles et les contacts en cours en vue de nouvelles prises d'intérêt ; enfin, il a toujours communiqué une estimation révisée des résultats prévisionnels annuels. En outre, le directoire soumet au conseil de surveillance, qui les discute, les avis financiers qui feront l'objet de publications.

Le directoire adresse aux membres du conseil de surveillance, la semaine précédant les réunions, l'ensemble des documents qui seront examinés, ce qui lui permet de consacrer le temps des séances à des commentaires et à des échanges de vues plutôt qu'à la présentation de chiffres ; la mise à disposition des documents se fait électroniquement évitant ainsi la diffusion de dossiers sur papier.

Le secrétariat du conseil est assuré par le conseil juridique du Groupe. Les procès-verbaux des débats de chaque réunion sont soumis pour approbation au commencement de chaque séance suivante.

L'assistance aux réunions du conseil a été de 97 % en 2017.

Le montant total des jetons de présence octroyés aux membres du conseil en 2017 a été de 125 000 euros, conformément au montant voté par l'assemblée générale du 16 juin 2017, montant resté stable depuis 2011.

## 2.2.2. Principes de gouvernance

### 1. Le Code de gouvernance

Dans sa séance du 24 mars 2017, le conseil de surveillance de la société a décidé d'adopter le "Code de gouvernement d'entreprise" (version du mois de septembre 2016) établi par MiddleNext (le "Code de gouvernance MiddleNext")<sup>1</sup> comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport (la société se référant préalablement à la précédente version dudit code). Le conseil a notamment pris connaissance des points de vigilance dudit code et décidé d'appliquer l'intégralité des recommandations du Code de gouvernance MiddleNext.

On notera toutefois que pour la présentation des éléments de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux de la société, il a été décidé de conserver la présentation historique de ces éléments, inspirée initialement du code AFEP-MEDEF et plus exhaustive, et de ne pas reprendre celle issue du Code de gouvernance MiddleNext.

On notera également, s'agissant du montant des indemnités devant être versés aux membres du directoire en cas de cessation de leurs fonctions (cf. paragraphe 2.4.4 ci-après), qu'historiquement il été décidé de les limiter à deux ans de rémunération (fixe et variable), seulement pour M. Jean-Marie Vigneron, dans la mesure où M. Olivier Riès perçoit une rémunération (fixe et variable) uniquement au titre de son contrat de travail.

### 2. Le règlement intérieur du conseil

Dans sa séance du 24 mars 2017, et compte tenu de l'adoption du Code de gouvernance MiddleNext, le conseil a mis en conformité le règlement intérieur avec ce nouveau code, ainsi qu'avec la nouvelle réglementation sur les abus de marché.

Ce règlement précise notamment les principes régissant le fonctionnement du conseil, ainsi que les droits et devoirs de ses membres, notamment en matière de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil.

---

<sup>1</sup> Le Code de gouvernance MiddleNext peut être consulté au siège social ou auprès de l'association MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com))

Chaque membre du conseil est ainsi tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; le président recueille alors l'avis des autres membres du conseil. Il appartient au membre du conseil intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence dans le cadre de la législation applicable, le membre du conseil intéressé pouvant notamment s'abstenir de participer aux délibérations, et, le cas échéant, démissionner. Chaque année, le conseil effectue une revue des conflits d'intérêts ainsi déclarés.

Le règlement intérieur rappelle en outre la disposition statutaire listant les décisions pour lesquelles le directoire doit requérir l'autorisation du conseil de surveillance, laquelle doit être donnée à une majorité des deux tiers. Il s'agit des décisions suivantes :

- acheter ou échanger tout immeuble, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- acheter, vendre ou échanger tout fonds de commerce, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- vendre ou échanger toute participation dans toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce, ou en faire apport à une société constituée ou à constituer ;
- procéder à toute introduction sur un marché réglementé français ou étranger des actions d'une filiale ;
- décider et/ou souscrire à toute augmentation de capital, ainsi qu'à toute réduction de capital, dans toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce ;
- décider de la dissolution ou de la fusion de toute société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce ;
- acheter toute participation dans toute société pour une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros ;
- conclure tout emprunt d'une durée supérieure à un an et d'une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros ;
- concourir à la constitution de toute société et
- prendre tout engagement financier nouveau d'une somme supérieure à un montant de deux millions d'euros.

Le règlement intérieur du conseil de surveillance a été rendu public et mis en ligne sur le site Internet de la société à l'adresse [www.adlpartner.fr](http://www.adlpartner.fr).

### 3. Les comités spécialisés

Le comité d'audit aide le conseil de surveillance à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes annuels et consolidés de la société et à la qualité de l'information délivrée. Il est notamment chargé des tâches suivantes :

- Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- Il suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale conformément à la réglementation applicable ;
- Il suit la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission, conformément à la réglementation applicable ;
- Il s'assure du respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance conformément à la réglementation applicable ;
- Il rend compte régulièrement au conseil de surveillance de l'exercice de ses missions ;
- Il rend également compte au conseil de surveillance des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus ; il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le comité d'audit est composé des 3 membres du conseil suivants :

- Monsieur Roland Massenet, président
- Madame Robin Smith, membre indépendant.
- Madame Isabelle Spitzbarth, membre indépendant

Ces trois personnes ont toutes d'indéniables compétences en matières financières et comptables, tant compte tenu de leur formation que de leur parcours professionnel.

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le comité d'audit a tenu 3 réunions en 2017, les 22 février, 8 septembre et 7 décembre. La première a été consacrée à l'examen des comptes annuels 2016 et la seconde à celui des comptes semestriels au 30 juin 2017, la troisième à la mise en œuvre de la réforme de l'audit. Dans sa séance du 9 mars 2018, le comité d'audit a également émis un avis positif sur la proposition de renouvellement du mandat de commissaire aux comptes du cabinet RSM Paris et la proposition de ne pas pourvoir au renouvellement de son suppléant, en vue de le présenter lors de la réunion du conseil de surveillance du 23 mars 2018, dans la mesure où lesdits mandats viennent à échéance à l'occasion de l'assemblée générale de la société du 15 juin 2018 (cf. paragraphe 2.1 ci-dessus).

Le comité d'audit est systématiquement consulté, avant publication, sur le texte des avis financiers préparés par la direction. Toutefois, il n'est pas intervenu concernant la communication financière faite aux analystes.

Le comité des rémunérations s'est réuni quatre fois afin de réexaminer régulièrement les conditions de rémunération du président du directoire et du directeur général avant leur présentation au conseil de surveillance par son président.

## 2.3. LISTE DES DIVERS MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX EN 2017

Prénom & Nom	Mandats actuels au sein d'ADLPartner	Mandats et fonctions actuels au sein d'autres sociétés
<b>M. Philippe Vigneron</b>	Président du conseil de surveillance	Censeur de la SAS Sogespa Gérant de la SARL CJIV Gérant de la SARL Chine Abonnements Gérant de la SARL CEDRE Gérant de la SCI de l'avenue de Chartres Gérant de la SCI du 18 rue de la Fosse aux Loups Administrateur de Dynapresse (Suisse) Director de WinMag (Chine) Gérant de la SARL China Book Trading (France) jusqu'en 2016
<b>Mme Robin Smith</b>	Vice-présidente du conseil de surveillance	Chairman Publishers Clearing House (USA)
<b>Mme Claire Brunel</b>	Membre du conseil de surveillance	Censeur de la SAS Sogespa D.R.H. de la SARL Cèdre depuis Octobre 2015
<b>M. Bertrand Laurioz</b>	Membre du conseil de surveillance (du 19 mars 2015 au 17 juin 2016)	Administrateur de Cires Telecom (Tanger, Maroc) Directeur de La Division Telecom de Hub One, (filiale du groupe ADP - Aéroports de Paris)
<b>M. Xavier Bouton</b>	Membre du conseil de surveillance	Président du conseil de surveillance de F.S.D.V. (Faïenceries de Sarreguemines Digoïn & Vitry Le François) Member of the board of Directors of DUFY AG
<b>M. Dinesh Katiyar</b>	Membre du conseil de surveillance	Advisor, OurLittleEarth Director Mindtickle Director Paxata Director Simility Director College Feed <i>jusqu'au 15 décembre 2015</i> Partner, Accel Partners
<b>M. Roland Massenet</b>	Membre du conseil de surveillance	Président de Incenteev SAS (anciennement LogSafe SAS)
<b>Mme Isabelle Spitzbarth</b>	Membre du conseil de surveillance	Directeur Général à la MUTUELLE DES SPORTIFS Présidente de la filiale de courtage MDS CONSEIL (SASU contrôlée par la Mutuelle) statutairement non rémunérée
<b>Mme Caroline Desaegher</b>	Membre du conseil de surveillance	Directrice de la Communication et de la Marque de Ramsay Générale de Santé ainsi que Déléguée Générale de la Fondation de la même entreprise Directrice de la Communication et du Développement durable d'Aviva France, <i>jusqu'en Juillet 2016</i>
<b>M. Jean-Marie Vigneron</b>	Président du directoire	Représentant de la SAS ADLP Digital en qualité de membre du conseil d'administration de la SAS Activis Président de la SAS ADLP Digital Gérant de la SARL Hubinvest Président de la SAS Sogespa Président ADLP Assurances Représentant de la SA ADLPartner en qualité de membre du conseil d'administration de la SAS CONVERTEO Représentant de la SA ADLPartner en en qualité de membre du conseil d'administration de la SAS LEOO Gérant d'ADLPartner Hispania Gérant de ADLPERFORMANCE, UNIPESSOAL LDA (Portugal) depuis le 22 janvier 2016 Gérant de la SCI du 6 rue Clément Ader depuis le 21 janvier 2016
<b>M. Olivier Riès</b>	Membre du directoire et directeur général	

## 2.4. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX D'ADLPARTNER

### 2.4.1. Rémunération du président du conseil de surveillance et des membres du directoire

<u>Rémunérations dues</u> <u>au titre des exercices 2016 et 2017</u>	Ph. Vigneron		J-M. Vigneron		O. Riès	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
En Euros						
Rémunération Fixe (Brute)	250 000	250 000	312 000	187 200	195 000	195 000
Rémunération Variable (Brute)			274 440	187 200	92 680	174 201
Rémunération Exceptionnelle (Brute)			-	30 000	58 875	-
Avantages En Nature (Voiture)			5 575	6 005	4 796	5 353
Jetons De Présence	12 840	14 900				
<b>Total</b>	<b>262 840</b>	<b>264 900</b>	<b>592 015</b>	<b>410 405</b>	<b>351 351</b>	<b>374 554</b>
Valorisation Des Options Attribuées			Néant	Néant	Néant	Néant
Valorisation Des Droits À Actions			70 216	70 203	68 258	43 889
<b>Total</b>	<b>262 840</b>	<b>264 900</b>	<b>662 231</b>	<b>480 608</b>	<b>419 609</b>	<b>418 443</b>

<u>Rémunérations versées</u> <u>au cours des exercices 2016 et 2017</u>	Ph. Vigneron		J-M Vigneron		O. Riès	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
En Euros						
Rémunération Fixe (Brute)	250 000	250 000	312 000	187 200	195 000	195 000
Rémunération Variable (Brute)			187 200	312 000	174 201	135 284
Rémunération Exceptionnelle (Brute)			30 000	-	-	28 750
Avantages En Nature (Voiture)			5 575	6 005	4 796	5 353
Jetons De Présence	12 840	14 900	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>262 840</b>	<b>264 900</b>	<b>534 775</b>	<b>505 205</b>	<b>373 997</b>	<b>364 387</b>

<u>Options d'achats d'actions attribuées</u> <u>au titre des exercices 2016 et 2017</u>	J-M. Vigneron		O. Riès	
	2017	2016	2017	2016
N° Et Date Du Plan				
Valorisation Des Options Selon La Méthode Retenue Dans Les Comptes Consolidés (En Euros)	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre D'options Attribuées Au Titre De L'exercice				
Période D'exercice				
Prix D'exercice (En Euros)				

<u>Actions attribuées gratuitement au titre des exercices 2016 et 2017</u>	J-M. Vigneron		O. Riès	
	2017	2016	2017	2016
N° Et Date Du Plan	B 2017 06/12/2017	B 2016 15/12/2016	C 2017 06/12/2017	C 2016 15/12/2016
Nombre De Droits Attribués	4 197	4 506	4 080	2 817
Date D'acquisition Des Droits Et De Disponibilité Des Actions	01/05/2020	01/05/2019	01/05/2020	01/05/2019
Valorisation Des Droits Selon La Méthode Retenue Pour Les Comptes Consolidés (En Euros)	70 216 €	70 203 €	68 258 €	43 889 €
Conditions De Performance	Oui	Oui	Oui	Oui

<u>Options d'achats d'actions levées au cours des exercices 2016 et 2017</u>	J-M. Vigneron		O. Riès	
	2017	2016	2017	2016
N° Et Date Du Plan				N 22/12/2008
Nombre D'options Levées Durant L'exercice	Néant	Néant	Néant	5 713
Prix D'exercice				5,19 €
Année D'attribution				

## 2.4.2. Tableau récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des dirigeants mandataire

<u>Autres informations</u>	J-M. Vigneron	O. Riès
Contrat de travail	Oui <sup>(1)</sup>	Oui
Régime de retraite supplémentaire	Oui <sup>(2)</sup>	Oui <sup>(2)</sup>
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Non	Oui

<sup>(1)</sup> Le contrat de travail de J-M. Vigneron est suspendu pendant la durée de ses fonctions de président du directoire ; le conseil de surveillance, dans sa séance du 19 mars 2010, conformément aux recommandations du Code de gouvernance MiddleNext, n'a pas estimé opportun de mettre fin au dit contrat de travail, compte tenu notamment du coût que cela engendrerait pour la société.

<sup>(2)</sup> J-M. Vigneron et O. Riès bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire comme l'ensemble des collaborateurs « cadres » d'ADLPartner. Il s'agit d'un régime à cotisations définies (article 83) souscrit auprès du groupe d'assurances

AXA. La cotisation d'ADLPartner pour cette assurance s'est élevée en 2017 à 14 514 € pour Jean-Marie Vigneron et 14 514 € pour Olivier Riès.

<sup>(3)</sup> Cf. informations sur ce point figurant au paragraphe 2.4.4 ci-après

### 2.4.3. Tableau sur les jetons de présence (et autres rémunérations) perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (membres du conseil de surveillance) autres que le président

<u>Au titre des exercices 2016 et 2017</u>	Claire Brunel		Bertrand Laurioz		Michel Gauthier	
En Euros	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rémunération Directe (Brute)					-	18 720
Rémunération Indirecte (Brute)						14 900
Jetons De Présence	12 840	14 900	12 840	14 910	6 420	
Rémunération Participation Comités						
<b>Total</b>	<b>12 840</b>	<b>14 900</b>	<b>12 840</b>	<b>14 910</b>	<b>6 420</b>	<b>33 620</b>

<u>Au titre des exercices 2016 et 2017</u>	Xavier Bouton		Robin Smith		Dinesh Katiyar	
En Euros	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rémunération Directe (Brute)						
Rémunération Indirecte (Brute)	30 500	36 600				
Jetons De Présence	12 840	14 900	12 840	14 900	12 840	14 900
Rémunération Participation Comités			1 500	500		
<b>Total</b>	<b>43 340</b>	<b>51 500</b>	<b>14 340</b>	<b>15 400</b>	<b>12 840</b>	<b>14 900</b>

<u>Au titre des exercices 2016 et 2017</u>	Thierry Lovenbach		Roland Massenet		Caroline Desaegher	
En Euros	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Rémunération Directe (Brute)						
Rémunération Indirecte (Brute)						
Jetons De Présence	-	3 730	12 840	14 900	12 840	-
Rémunération Participation Comités	-	500	1 500	1 000	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>4 230</b>	<b>14 340</b>	<b>15 900</b>	<b>12 840</b>	<b>-</b>

<u>Au titre des exercices 2016 et 2017</u>	Isabelle Spitzbarth	
En Euros	2017	2016
Rémunération Directe (Brute)		
Rémunération Indirecte (Brute)		
Jetons De Présence	12 840	-
Rémunération Participation Comités	-	-
<b>Total</b>	<b>12 840</b>	<b>-</b>

## 2.4.4. Politique de rémunération des dirigeants

### 1. Principes

Les diverses conditions appliquées aux rémunérations des cadres dirigeants s'appuient sur les recommandations de la société spécialisée Towers Watson et se réfèrent ainsi à des conditions de marché applicables à des sociétés exerçant dans des conditions proches de celles d'ADLPartner.

### 2. M. Philippe Vigneron, président du conseil de surveillance

En sa qualité de président du conseil de surveillance, hors jetons de présence attribués aux membres du conseil, M. Philippe Vigneron perçoit une rémunération annuelle de 250 000 € et dispose d'une voiture de fonction.

### 3. M. Jean-Marie Vigneron, membre et président du directoire

La rémunération de M. Jean-Marie Vigneron, membre et président du directoire, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus). Elle lui est versée intégralement au titre de ce mandat (son contrat de travail étant actuellement suspendu comme indiqué au paragraphe 2.4.2 ci-dessus).

La partie fixe est actuellement d'un montant brut annuel de 312k€.

Jusqu'à la réunion du conseil de surveillance du 23 mars 2018, la partie variable était la somme de deux bonus partiels calculés en fonction du degré d'atteinte du résultat Groupe budgété en termes de résultat net part du Groupe avant impôt, d'une part, et de variation de valeur non actualisée avant impôt du portefeuille ADL du Groupe, d'autre part. Sur ces deux indicateurs l'atteinte de moins de 75% de l'objectif ne donnait pas droit à un bonus (la partie variable est donc la somme de deux « bonus partiels » équivalents). Au-delà de 75% le bonus partiel par indicateur était égal à un pourcentage du salaire fixe dépendant du degré d'atteinte du budget présenté au conseil. Le pourcentage était de 20% entre 75% et 90% de la valeur budgétée ; il était de 30% entre 91% et 109% de la valeur budgétée ; il était de 36% entre 110% et 119% de la valeur budgétée ; il était de 48% entre 120% et 129% de la valeur budgétée ; il était à 60% à partir et au-delà de l'atteinte de 130% du budget. La rémunération variable était égale au salaire fixe si la somme des bonus partiels le dépassait. Le conseil de surveillance peut également être amené, sur proposition du comité des rémunérations, d'ajouter à la rémunération variable précitée, un bonus discrétionnaire destiné à reconnaître des réalisations obtenues dans des domaines non directement liés au résultat comptable ou à la variation de valeur du portefeuille d'abonnements de l'exercice mais qui se rapportent à des objectifs définis et assignés au président du directoire en début d'année.

Le conseil de surveillance, lors de sa réunion du 23 mars 2018, sur proposition du comité de rémunération et sous la condition de l'accord de l'assemblée générale des actionnaires de la société devant se tenir le 16 juin 2018 au titre tant de la 10<sup>ème</sup> résolution proposée (vote ex ante) ainsi que de la 13<sup>ème</sup> résolution proposée (vote ex poste - s'agissant des sommes devant être versées en 2018 sur la rémunération variable 2017) (cf. paragraphe 2.4.5 ci-après), a décidé de faire évoluer la rémunération variable de M. Jean-Marie Vigneron comme suit : Cette rémunération reste égale à la somme de deux composantes :

- a) la première, fondée sur la comparaison budget/ réel du résultat net part du Groupe avant impôts reste inchangée par rapport à la situation prévalant auparavant ;
- b) quant à la deuxième, elle est dorénavant calculée comme un intéressement sur la création de valeur constatée à la fin de chaque exercice.

La « création de valeur » est désormais définie comme la somme, d'une part, du résultat net part du Groupe avant impôts de l'exercice et, d'autre part, de la variation, au cours de l'exercice, de la valeur actualisée avant impôts des portefeuilles d'abonnements magazine à durée libre actifs à la fin de l'exercice - c'est à dire non résiliés -, et d'autre part des polices et autres contrats d'assurance actifs à la fin de l'exercice. Le taux d'intéressement est de 1.5% appliqué à la création de valeur telle que définie ci-dessus.

A la rémunération variable ci-dessus est susceptible de s'ajouter le bonus discrétionnaire dont les règles d'attribution restent inchangées par rapport à la situation prévalant jusqu'alors.

Le montant de l'intéressement total, c'est-à-dire la somme des deux composantes mentionnées ci-avant et du bonus discrétionnaire, est plafonné à 150% de la rémunération annuelle fixe.

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce nouveau mode de calcul de la rémunération variable attribuée à M. Jean-Marie Vigneron s'appliquera pour le calcul de la rémunération due en 2018 sur la base des agrégats financiers 2017 ainsi que pour les exercices suivants.

M. Jean-Marie Vigneron dispose en outre d'une voiture de fonction.

Le conseil de surveillance s'interroge fréquemment (en général chaque année), après avis du comité des rémunérations, sur l'opportunité de faire évoluer la rémunération fixe ou variable (notamment les modalités de sa détermination) de M. Jean-Marie Vigneron.

M. Jean-Marie Vigneron n'est plus titulaire de plans d'options à la suite de sa renonciation fin 2017 aux plans encore exerçables.

M. Jean-Marie Vigneron s'est également vu attribué gratuitement :

- En 2015 3.790 actions sociétés qui ne deviendront disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et sous réserve s'agissant de la moitié d'entre elles du respect de conditions particulières de performance.
- En 2016, 4 506 actions sociétés qui ne deviendront disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et sous réserve s'agissant de la moitié d'entre elles du respect de conditions particulières de performance.
- En 2017, 7 460 actions sociétés qui ne deviendront disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 et sous réserve s'agissant de la moitié d'entre elles du respect de conditions particulières de performance. Le 17 avril 2018, Jean-Marie Vigneron a décidé unilatéralement de renoncer à 3 263 de ces droits à actions.

Le montant des actions gratuites attribuées chaque année à M. Jean-Marie Vigneron, et également aux principaux collaborateurs du Groupe dont M. Olivier Riès au titre de son contrat de travail, fait l'objet d'une discussion annuelle, leur valeur étant déterminée en fonction d'un % de leur rémunération fixe (en 2017 pour M. Jean-Marie Vigneron aux alentours de 40 %). Plus aucun plan d'options d'achat d'actions n'est actuellement attribué par la société.

Le conseil de surveillance du 24 mars 2017, a autorisé la société à lui octroyer une prime discrétionnaire de 30.000 € compte tenu de son implication dans le déploiement de la stratégie de l'entreprise sur les nouvelles activités.

Enfin, conformément à la résolution sur les principes et critères de détermination de la rémunération de M. Jean-Marie Vigneron approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2017 (vote ex ante), le conseil du 8 décembre 2017 a décidé d'augmenter la rémunération fixe de M. Jean-Marie Vigneron à un montant de 27.300 euros.

### 4. M. Olivier Riès, membre du directoire – directeur général

M. Olivier Riès est membre du directoire et directeur général d'ADLPartner. Parallèlement, il est titulaire d'un contrat de travail comme directeur marketing et commercial. Il ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat social.

Au titre de son contrat de travail, il perçoit une rémunération fixe d'un montant annuel brut de 200.000 € à laquelle s'ajoute une rémunération variable calculée pour partie en fonction de l'atteinte du résultat France budgété (en termes de résultat d'exploitation de la société ADLPartner d'une part et de valeur non actualisée du portefeuille ADL France d'autre part) et pour une autre partie à hauteur de 0,70 % de la « création de valeur opérationnelle pondérée » (hors impact d'éventuelles opérations de croissance externe) égale à la somme suivante : 50% du résultat d'exploitation de la société ADLPartner + 50% de la variation de valeur non actualisée avant impôt du portefeuille ADL France.

Par ailleurs, pour les années 2017 et 2018, au titre de son contrat de travail, des parts économiques virtuelles représentant chaque année 2% de la valeur économique d'ADLP Assurances sont ou seront attribuées à Olivier Riès. Ces parts seront ensuite valorisées et 'revendables' à ADLPartner selon des dispositions préétablies après une période de conservation de 2 ans. La valeur des parts virtuelles reflètera directement la valeur économique et donc le succès du développement des nouvelles activités.

Le directoire (hors M. Olivier Riès), en accord avec le conseil de surveillance (au titre de la procédure dite des conventions réglementée une telle évolution nécessitant la conclusion d'un avenant à son contrat de travail) et après avis du comité des rémunérations s'interroge fréquemment (en général chaque année) sur l'opportunité de faire évoluer la rémunération fixe ou variable (notamment les modalités de sa détermination) de M. Olivier Riès en sa qualité de salarié de la Société, ou de lui octroyer une rémunération exceptionnelle.

M. Olivier Riès reste bénéficiaire de 6 plans d'options d'achat d'actions portant sur 45 557 actions, qui ne sont exerçables qu'après un délai de trois ans à compter de leur attribution et à condition qu'il soit toujours en fonction (sur ce total de

45 557 actions, 29 997 sont actuellement exerçables, 4 595 ne sont exerçables qu'à compter du 1er avril 2018, 3 616 ne sont exerçables qu'à compter du 1er avril 2019 et leur exercice sera soumis à la réalisation de conditions particulières de performance).

M. Olivier Riès s'est également vu attribué gratuitement :

- En 2015 2.308 actions sociétés qui ne deviendront disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et sous réserve s'agissant de la moitié d'entre elles du respect de conditions particulières de performance.
- En 2016 2.817 actions sociétés qui ne deviendront disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 et sous réserve s'agissant de la moitié d'entre elles du respect de conditions particulières de performance.
- En 2017 4 080 actions sociétés qui ne deviendront disponibles qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 et sous réserve s'agissant de la moitié d'entre elles du respect de conditions particulières de performance.

Le conseil de surveillance du 8 décembre 2017 a autorisé la société à amender le contrat de travail de M. Olivier Riès aux fins d'augmenter sa rémunération fixe annuelle brute à 200 k€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à lui attribuer un bonus exceptionnel d'un montant brut de 58.875 euros. Cet avenant a été conclu le 17 janvier 2018.

### 5. Indemnités en cas de cessation des fonctions

Le conseil de surveillance du 16 juin 2017, statuant sur le renouvellement des mandats du président du directoire et du directeur général, conformément à l'accord donné initialement lors de sa séance du 28 mars 2008 tel que modifié par la décision du conseil du 12 juin 2009, a confirmé allouer à M. Jean-Marie Vigneron et M. Olivier Riès les avantages ci-après dont le bénéfice est subordonné au respect des conditions suivantes, définies conformément aux dispositions de l'article L225-42-1 du Code de Commerce :

Conformément à l'accord donné lors de la réunion du conseil du 12 juin 2009, les avantages suivants sont limités à deux années de rémunération (fixe et variable inclus) s'agissant de M. Jean-Marie Vigneron, et ce en conformité avec les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la société.

Dans le cadre de l'application des règles ci-après exprimées, le mot « résultat » est défini comme suit : le résultat est déterminé sur la base des comptes consolidés après déduction des intérêts minoritaires. Il s'agit du résultat opérationnel bénéficiaire auquel est ajoutée la variation de valeur avant IS - entre le 1/1 et le 31/12 de chacune des années considérées - des portefeuilles d'abonnements détenus par les différentes entités du Groupe ADLPartner, telle qu'elle figure dans les annexes du rapport annuel de la société ADLPartner.

#### I - En ce qui concerne M. Jean-Marie Vigneron :

Il est rappelé que M. Jean-Marie Vigneron exerce les fonctions de président du directoire de la société ADLPartner depuis le 21 décembre 2005.

A ce titre, le conseil de surveillance a fixé comme suit le montant des indemnités (« rémunérations différées ») qui lui serait versé dans les cas de cessation de son mandat définis ci-après :

1.1. Si le mandat prend fin pour quelque cause que ce soit autre que par suite du changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et à l'exclusion du cas de rupture à l'initiative de l'intéressé.

1.1.1. Aussi longtemps que le « résultat » de l'exercice clos au titre de l'année N-1, précédent celui au cours duquel est intervenue la cessation du mandat (année N), est supérieur ou égal à 50% du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale au moins à trois années de la partie fixe de sa rémunération brute au jour de la cessation de son mandat, augmentée d'un montant égal à deux fois le montant du bonus qui lui a été versé au titre de l'année N-1.

1.1.2. Si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 50 % - mais supérieur ou égal à 20 % - du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à au moins deux années de la partie fixe de sa rémunération brute au jour de la cessation de son mandat.

1.1.3. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, intervient après l'année civile 2012, et si la moyenne arithmétique des résultats des années N-1 et N-2 est inférieure à 20 % de la moyenne arithmétique des résultats des années N-2 et N-3, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

1.2. En cas de changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et que, dans cette hypothèse :

- son mandat social arrive à son terme normal et n'est pas renouvelé,

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- il est mis fin à son mandat par suite d'une décision de révocation,
- la cessation de son mandat est provoquée par une rétrogradation ou une mutation s'accompagnant de la réduction de l'une ou l'autre des composantes de sa rémunération : salaire fixe ou bonus non compensée par une hausse de la composante non réduite ou par une demande de changement du lieu d'exercice du mandat en dehors de la région Ile-de-France.

La rémunération différée sera, dans ces cas, déterminée selon la formule exposée au 1.1.1 ci-dessus. Toutefois, la partie variable de l'indemnité sera égale à trois années du Bonus cible (Target Bonus) fixé au titre de l'exercice au cours duquel la cessation du mandat intervient.

### II - En ce qui concerne M. Olivier Riès :

Il est rappelé que M. Olivier Riès exerce les fonctions de membre du directoire de la société ADLP depuis le 21 décembre 2005.

A ce titre, le conseil de surveillance a fixé comme suit le montant des indemnités (« rémunération différée ») qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat définis ci-après :

2.1. Si le mandat prend fin pour quelque cause que ce soit autre que par suite du changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et à l'exclusion du cas de rupture à l'initiative de l'intéressé.

2.1.1. Aussi longtemps que le « résultat » de l'exercice clos au titre de l'année N-1, précédent celui au cours duquel est intervenue la cessation du mandat (année N), est supérieur ou égal à 50% du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à douze mois de la partie fixe de la rémunération brute qui lui est versée par la société appréciée au jour de la cessation de son mandat, augmentée d'un montant égal au bonus qui lui a été versé au titre de l'année N-1), affecté d'un coefficient pouvant varier entre 60% au minimum et 140% au maximum ;

Ce coefficient sera égal à la moyenne arithmétique, appréciée sur les exercices N-3, N-2 et N-1, du ratio suivant : Bonus perçu au titre de l'année considérée / Bonus cible (Target Bonus). Par exemple, si cette moyenne arithmétique ressort à 0,80, le multiple sera alors égal à 80%.

2.1.2. Si le « résultat » de l'année N-1 est inférieur à 50 % - mais supérieur ou égal à 20% - du résultat de l'année N-2, la rémunération différée sera égale à douze mois de la partie fixe de la rémunération brute qui lui est versée par la société appréciée au jour de la cessation de son mandat.

2.1.3. Au cas où le fait générateur de la cessation du mandat, à l'exclusion des cas visés au paragraphe III, intervient après l'année civile 2012, et si la moyenne arithmétique des résultats des années N-1 et N-2 est inférieure à 20 % de la moyenne arithmétique des résultats des années N-2 et N-3, aucune rémunération différée ne sera due au mandataire.

2.2. En cas de changement du contrôle de la société au sens de l'article L233-16 du Code de commerce et que, dans cette hypothèse :

- son mandat social arrive à son terme normal et n'est pas renouvelé,
- il est mis fin à son mandat par suite d'une décision de révocation,
- la cessation de son mandat est provoquée par une rétrogradation ou une mutation s'accompagnant de la réduction de l'une ou l'autre des composantes de sa rémunération : salaire fixe ou bonus, non compensée par une hausse de la composante non réduite ou par une demande de changement du lieu d'exercice du mandat en dehors de la région Ile-de-France.

La rémunération différée sera, dans ces cas, déterminée selon la formule exposée au 2.1.1 ci-dessus. Toutefois, la partie variable de l'indemnité sera calculée sur la base du Bonus cible (Target Bonus) fixé au titre de l'exercice au cours duquel la cessation du mandat intervient.

### III - En outre, aucune rémunération différée ne sera due à M. Jean-Marie Vigneron et M. Olivier Riès dans les cas suivants :

- au cas où la cessation de leur mandat est causée par le redressement ou liquidation judiciaire de la société ;
- en cas de décès, de départ ou de mise à la retraite de l'un d'eux ;
- en cas d'empêchement personnel de l'un d'eux (notamment exercice d'une profession incompatible avec les fonctions de dirigeant, faillite personnelle, interdiction de gérer, survenance d'une incapacité, maladie empêchant le dirigeant d'assumer ses fonctions de manière durable) ;

- en cas de démission ou toute forme de départ volontaire de l'un d'eux ;
- en cas de changement des fonctions du mandataire avec toutefois maintien de la rémunération fixe et variable au niveau existant avant ce changement ;
- en cas de faute grave.

### 2.4.5. Approbation de la rémunération des dirigeants par les actionnaires de la société

#### 1. Assemblée générale du 16 juin 2017

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2017 a approuvé la politique de rémunération applicable à M. Jean-Marie Vigneron, Président du directoire (17<sup>ème</sup> résolution à 99,99% des voix), à M. Olivier Riès, Membre du directoire – Directeur Général (18<sup>ème</sup> résolution à 99,99 % des voix), et à M. Philippe Vigneron, Président du conseil de surveillance et aux autres membres du conseil (19<sup>ème</sup> résolution à 100% des voix)

#### 2. Assemblée générale du 15 juin 2018 -

Le conseil présente à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 15 juin 2018 la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que le versement de leur rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

**Dixième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération applicable à M. Jean-Marie Vigneron, Président du directoire*) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Jean-Marie Vigneron es qualité de Président du directoire à raison de son mandat tels que décrits dans ce rapport.

**Onzième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération applicable à M. Olivier Riès, Membre directoire – Directeur Général*) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Olivier Riès es qualité de membre du directoire – Directeur Général, à raison de son mandat tels que décrits dans ce rapport.

**Douzième résolution** (*Approbation de la politique de rémunération applicable à M. Philippe Vigneron, Président du conseil de surveillance*) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Philippe Vigneron es qualité de Président du conseil de surveillance à raison de son mandat tels que décrits dans ce rapport.

**Treizième résolution** (*Approbation du versement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et de l'attribution, des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures à M. Jean-Marie Vigneron, Président du directoire*) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Jean-Marie Vigneron au titre de son mandat de Président du directoire tels décrits dans ce rapport.

**Quatorzième résolution** (*Approbation du versement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et de l'attribution, des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures à M. Olivier Riès, membre du directoire – directeur général*) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Olivier Riès au titre de son mandat de membre du directoire – directeur général tels décrits dans ce rapport.

**Quinzième résolution** (Approbation du versement au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et de l'attribution, des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures à M. Philippe Vigneron, Président du conseil de surveillance) — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Philippe Vigneron au titre de son mandat de Président du conseil de surveillance tels décrits dans ce rapport.

### 3. Information sur les rémunérations des dirigeants soumises à l'approbation des actionnaires

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants de la société ADLPartner, objet des résolutions figurant au paragraphe 2 ci-dessus (dixième, onzième et douzième résolutions) figurent pour chaque dirigeant concerné au paragraphe 2.4.4 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-dessus.

Les informations relatives aux éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en toutes nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux dirigeants de la société ADLPartner, objet des résolutions figurant au paragraphe 2 ci-dessus (treizième, quatorzième et quinzième résolutions) figurent pour chaque dirigeant concerné aux paragraphes 2.4.1 et 2.4.2 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise ci-dessus.

Il est rappelé que, conformément à la réglementation applicable, les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 aux dirigeants concernés au titre de leur mandat ne pourront leur être versés qu'après approbation de cette rémunération par l'assemblée générale des actionnaires.

## 2.5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 2.5.1. Observations du conseil de surveillance sur le Rapport de gestion du directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé

Le conseil de surveillance de la société n'a aucune observation sur le rapport de gestion du directoire. Le conseil de surveillance de la société n'a également aucune observation sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé tels que présentés ci-après.

### 2.5.2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale de la société

Aucune à la connaissance de la société

### 2.5.3. Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les statuts ne prévoient pas de modalité particulière relative à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout au plus convient-il de noter les éléments suivants.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2 % ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 40 %, doit informer la société de sa participation ainsi que des variations ultérieures de cette participation. L'information doit être communiquée à la société

dans un délai de cinq jours de bourse, à compter du franchissement de l'un de ces seuils, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la société.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans ce cas, les actions privées du droit de vote ne retrouvent ce droit qu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Enfin, en assemblée générale, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions d'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

## 2.5.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

### 1. Structure du capital de la société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente la répartition du capital sur les deux derniers exercices (actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% de son capital ou de ses droits de vote), étant précisé qu'aucune filiale ne détient d'actions de la société ADLPartner :

Actionnariat ADLPartner	Situation au 31-12-2017			Situation au 31-12-2016		
	Nombre d'actions	% du capital	% théorique des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% théorique des droits de vote
Groupe familial Vigneron	3 101 067	74,46%	84,95%	3 101 067	72,21%	83,46%
Titres auto-détenus	197 634	4,75%	2,71%	357 062	8,31%	4,80%
Public	865 889	20,79%	12,34%	836 596	19,48%	11,73%
<b>Total</b>	<b>4 164 590</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 294 725</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Note : le pourcentage théorique de droits de vote (y compris les actions auto-détenues) figurant dans le tableau ci-dessus est déterminé conformément aux articles L233-8-II du Code de commerce et aux articles 223-11 2ème alinéa et 223-16 du Règlement Général de l'AMF.

A la connaissance de la société, en dehors du groupe familial Vigneron, aucun actionnaire ne détient plus de 5% du capital.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'actionnariat au sein du groupe familial Vigneron au 31 décembre 2017 :

Actionnariat ADLPartner au sein du groupe familial Vigneron	Actions			% capital	Droits de vote	% des droits de vote en AG
	Pleine propriété	Usufruit	Nue-proprété			
Mme Claire BRUNEL	235		66 666	1,61%	133 802	1,88%
Mme Isabelle LAURIOZ	236		66 666	1,61%	133 804	1,88%
SOGESPA	2 900 250			69,67%	5 800 500	81,66%
M. Jean-Marie VIGNERON	347		66 666	1,61%	134 026	1,89%
M. Philippe VIGNERON	1	199 998		0,00%	2	0,00%
<b>Total groupe familial Vigneron</b>	<b>2 901 069</b>	<b>199 998</b>	<b>199 998</b>	<b>74,50%</b>	<b>6 202 134</b>	<b>87,31%</b>

Le tableau ci-dessus affecte les droits de vote des actions démembrées au nu-proprétaire, étant précisé, comme indiqué ci-dessus, que le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions d'affectation des résultats.

Sogespa est une société holding familiale détenue en totalité par M. Philippe Vigneron et ses enfants (à savoir : M. Jean-Marie Vigneron, Mme Claire Brunel et Mme Isabelle Laurioz).

## 2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Les statuts de la société ne prévoient aucune clause spécifique restreignant l'exercice des droits de vote ou les transferts d'actions.

Tout au plus, peut-on mentionner :

- L'existence de droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.
- L'obligation statutaire de déclaration des franchissements de seuil pour toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote (si le nombre et la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre et à la répartition des actions) au moins égal à 2% ou à tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil de 40%.
- Le fait qu'en assemblée générale, le droit de vote appartient au nu-proprétaire, sauf pour les décisions d'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier.

## 3. Accords entre actionnaires

Un pacte d'actionnaires, régissant notamment les relations actionnariales du groupe familial Vigneron au sein de la société ADLPartner a été conclu le 22 décembre 2014.

Le pacte prévoit notamment :

- que les membres du groupe familial Vigneron continuent d'agir de concert entre eux vis-à-vis de la société ADLPartner ;
- une obligation de concertation préalable entre les membres du groupe familial Vigneron avant toute assemblée générale d'ADLPartner (sans obligation d'avoir à trouver une position commune, sauf pour les distributions de dividendes) ;
- une obligation de concertation préalable entre les membres du groupe familial Vigneron avant toute réunion du conseil de surveillance devant se prononcer sur les décisions les plus importantes dès lors qu'elles ont un impact supérieur à 2 M€ pour ADLPartner ;
- un droit pour Jean-Marie Vigneron de nommer les dirigeants de Sogespa (société regroupant la majeure partie de la participation du groupe familial Vigneron dans la société ADLPartner) et de proposer les membres du directoire d'ADLPartner (dans le respect des règles de gouvernance d'ADLPartner), sous réserve de la survenance d'un certain nombre d'événements dits disqualifiant<sup>2</sup> ; tant que Jean-Marie Vigneron détient moins de 50% du capital de Sogespa ; en cas de survenance d'un événement dit disqualifiant, Jean-Marie Vigneron aura l'obligation de proposer la nomination d'une personne autre que lui, sauf accord contraire des membres du groupe familial Vigneron ;
- la possibilité pour les autres membres du groupe familial Vigneron d'avoir chacun (i.e. M. Philippe Vigneron, Mme Claire Vigneron-Brunel et Mme Isabelle Vigneron-Laurioz) un représentant au conseil de surveillance d'ADLPartner ;
- l'obligation pour les parties de faire en sorte que des membres indépendants soient nommés au sein du conseil de surveillance d'ADLPartner, avec une obligation de concertation préalable sur l'identité desdits membres, dans le respect des règles de gouvernance d'ADLPartner.

## 4. Pouvoirs du directoire

Concernant les pouvoirs du directoire, nous vous renvoyons principalement au paragraphe 2.2 ci-dessus qui précise les décisions qui doivent faire l'objet, aux termes des statuts de la société et du règlement intérieur du conseil, d'une délibération préalable du conseil de surveillance.

Le directoire d'ADLPartner a été autorisé, aux termes des assemblées générale des 17 Juin 2016 et 16 juin 2017, à procéder à des rachats d'actions de la société et à annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées. Il est proposé à

---

<sup>2</sup> Aux termes du pacte on entend par événement disqualifiant (i) le fait que les comptes consolidés d'ADLPartner fassent ressortir un montant de pertes cumulées : (i) excédant, sur une période de 3 exercices consécutifs, 70% du capital social d'ADLPartner plus 30% de la différence entre le montant total des capitaux propres part du groupe et le capital social de cette société, qui existaient au début de la période considérée, ou (ii) excédant, sur une période de 4 exercices consécutifs, 50% du capital social d'ADLPartner plus 25% de la différence entre le montant total des capitaux propres part du groupe et le capital social de cette société, qui existaient au début de la période considérée et (dans les deux cas précédents), si un cabinet de conseil en direction d'entreprises, de réputation internationale et acceptable par l'ensemble des personnes concernées, conclut, après avoir mené une expertise appropriée, que Jean-Marie Vigneron n'est plus apte à remplir ses fonctions

l'assemblée générale de la société devant se tenir le 15 juin 2018 de renouveler l'autorisation donnée au directoire de procéder à des rachats et des annulations d'actions de la société.

### **5. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance et du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société**

#### 5.1. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire.

Le directoire est composé de deux membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non, nommés par le conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de deux ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent les fonctions. En cas de vacance, le conseil de surveillance doit pourvoir immédiatement au remplacement du poste vacant, pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire. Tout membre du directoire est rééligible.

Les membres du directoire sont choisis parmi les personnes âgées de moins de 70 ans. Les fonctions de l'intéressé cessent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Tout membre du directoire peut être révoqué par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires.

Le mandat du directoire composé de MM. Jean-Marie Vigneron et Oliver Riès a été renouvelé par le conseil de surveillance dans sa séance du 16 juin 2017. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### 5.2. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés au cours de la vie sociale par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance. Chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire d'une action au minimum. Tout membre sortant est rééligible.

Le nombre de membres du conseil de surveillance personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des membres du conseil de surveillance en exercice.

Nous vous renvoyons au paragraphe 2.2 ci-dessus pour connaître la liste des membres actuels du conseil. Le mandat de l'ensemble des membres prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

#### 5.3. Les règles applicables à la modification des statuts de la société.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

### **6. Accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société ou prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Certains contrats conclus avec les principaux partenaires clients, assureurs et éditeurs prévoient des clauses de changement de contrôle, de manière assez usuelle en la matière. Compte tenu des engagements de confidentialité pris, et aux fins de ne pas porter atteinte aux intérêts de la société, il n'est pas possible de les identifier individuellement. On précisera enfin qu'il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société ou qui prévoirait des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison expressément d'une offre publique.

Le paragraphe 2.4.4 du présent rapport présente la rémunération due aux membres du directoire en cas de fin de leur mandat, suite notamment à un changement de contrôle de la société ADLPartner au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

### 2.5.5. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

L 225-129-1, L225-129-2, L225-100

Date de l'autorisation	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2014
	Néant		

# ADLPartner

## 3. ETATS FINANCIERS

3.1. COMPTES CONSOLIDÉS .....	56
3.2. COMPTES ANNUELS DE ADLPARTNER SA.....	96

## 3.1. COMPTES CONSOLIDÉS

### 3.1.1. Bilan consolidé

#### 1. ACTIF

(en k€)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Actifs non-courants</b>			
Ecart d'acquisition	3.1.	1 770	1 327
Immobilisations incorporelles	3.2.	2 723	1 583
Immobilisations corporelles	3.3.	3 314	3 325
Participations dans les entreprises associées	5.2.	1 116	1 804
Actifs disponibles à la vente		101	151
Autres actifs financiers	3.4.	653	2 560
Actifs d'impôts différés	3.5.	1 801	978
<b>Sous-Total Actifs non-courants</b>		<b>11 478</b>	<b>11 727</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	3.6.	1 641	3 262
Clients et autres débiteurs	3.7.	44 300	41 893
Autres actifs	3.8.	2 334	2 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9.	32 183	29 234
<b>Sous-Total Actifs courants</b>		<b>80 458</b>	<b>76 805</b>
Actifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>91 936</b>	<b>88 532</b>

## 2. PASSIF

(en k€)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<b>Capital</b>		6 479	6 681
Réserves consolidées		10 753	11 274
Résultat consolidé		4 296	5 470
<b>Capitaux Propres</b>	<b>3.10.</b>	<b>21 528</b>	<b>23 426</b>
Dont			
Part du groupe		21 878	23 426
Intérêts minoritaires		(350)	0
<b>Passifs non-courants</b>			
Provisions à long terme	3.12.	2 755	2 641
Passifs financiers	3.13.	3 154	458
Passifs d'impôts différés	3.14.	415	570
<b>Sous-Total Passifs non-courants</b>		<b>6 324</b>	<b>3 669</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions à court terme	3.15.	211	291
Dettes fiscales et sociales		10 649	12 617
Fournisseurs et autres créditeurs	3.16.	51 115	47 053
Passifs financiers	3.13.	405	425
Autres passifs	3.17.	1 704	1 051
<b>Sous-Total Passifs courants</b>		<b>64 085</b>	<b>61 437</b>
Passifs destinés à être cédés			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>91 936</b>	<b>88 532</b>

## 3.1.2. Compte de résultat consolidé

(En k€)	Notes	2017	2016
<b>Chiffre d'Affaires Net HT</b>	<b>4.1.</b>	<b>124 204</b>	<b>122 300</b>
Achats consommés		(37 033)	(33 706)
Charges de personnel	4.2.	(25 539)	(24 120)
Charges externes		(48 941)	(49 605)
Impôts et taxes		(2 019)	(2 032)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(1 306)	(738)
Autres produits et charges d'exploitation	4.3.	(2 321)	(2 718)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>7 046</b>	<b>9 381</b>
Autres produits et charges	5.2.	(502)	(491)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6 544</b>	<b>8 890</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		39	134
Coût de l'endettement financier brut		(61)	(56)
<b>Charges financières / Produits financiers nets</b>	<b>4.4.</b>	<b>(21)</b>	<b>77</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>4.4.</b>	<b>(127)</b>	<b>108</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>4.5.</b>	<b>(2 167)</b>	<b>(3 115)</b>
<b>Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>5.2.</b>	<b>67</b>	<b>(490)</b>
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>4 296</b>	<b>5 470</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>4.6.</b>		
<b>Résultat net</b>		<b>4 296</b>	<b>5 470</b>
. Part du groupe		4 569	5 470
. Intérêts minoritaires		(273)	0
<b>Résultat net part du groupe de base par action en €</b>		<b>1,14</b>	<b>1,39</b>
<b>Résultat net part du groupe dilué par action en €</b>	<b>3.11.</b>	<b>1,11</b>	<b>1,36</b>

ETAT DE RESULTAT GLOBAL	2017	2016
<b>Résultat net</b>	<b>4 296</b>	<b>5 470</b>
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :		
Ecart de change liés à la conversion des activités à l'étranger	(0)	(0)
Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : Ecart actuariels	13	(142)
<b>Résultat net global</b>	<b>4 309</b>	<b>5 328</b>
. Part du groupe	4 581	5 328
. Intérêts minoritaires	(273)	0

## Tableau des flux de trésorerie nette consolidés

## 3.1.3. Tableau des flux de trésorerie nette consolidés

En k€	2017	2016
<b>Résultat net consolidé</b> (y compris intérêts minoritaires)	<b>4 296</b>	<b>5 470</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	1 336	754
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(100)
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	291	133
- / + Autres produits et charges calculés		
- / + Plus et moins-values de cession	540	533
- / + Profits et pertes de dilution		
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(67)	490
- Dividendes (titres non consolidés)		
<b>Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt société</b>	<b>6 396</b>	<b>7 281</b>
- Produits financiers nets	21	(77)
+ / - Charge d'impôt société (y compris impôts différés)	2 167	3 115
<b>Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société (A)</b>	<b>8 584</b>	<b>10 318</b>
- Impôt société versé (B)	(4 093)	(392)
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	3 204	(1 958)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>	<b>7 695</b>	<b>7 968</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 170)	(501)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	(205)	(100)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	1	
+ / - Incidence des variations de périmètre	319	(209)
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		17
+ / - Variation des prêts et avances consentis	100	(1 000)
+ Subventions d'investissement reçues		
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	(18)	(79)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(970)</b>	<b>(1 873)</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
. Versées par les actionnaires de la société mère		
. Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	213	103
- / + Rachats et reventes d'actions propres	(29)	6
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(3 956)	(4 092)
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts	(14)	(4)
- / + Produits financiers nets reçus	26	130
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement	(2)	16
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>(3 762)</b>	<b>(3 840)</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)	(0)	(0)
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>2 963</b>	<b>2 255</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>28 841</b>	<b>26 586</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>31 804</b>	<b>28 841</b>
<b>Trésorerie active</b>	<b>32 183</b>	<b>29 234</b>
<b>Trésorerie passive</b>	<b>(379)</b>	<b>(393)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>31 804</b>	<b>28 841</b>

## Variation des capitaux propres consolidés

## 3.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

en k€	Part du groupe					Intérêts minoritaires	TOTAL ENSEMBLE CONSOLIDE
	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves consolidées (2)	Résultat net de l'exercice	TOTAL		
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015</b>	<b>6 681</b>	<b>22 478</b>	<b>-9 943</b>	<b>3 428</b>	<b>22 644</b>	<b>0</b>	<b>22 644</b>
Résultat net de l'exercice				5 470	5 470		5 470
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :							
Ecart de change liés à la conversion des activités à l'étranger			0		0		0
Engagements de retraite : Ecart actuariels non recyclables en résultat			-142		-142		-142
<b>Résultat global de l'exercice</b>			<b>-142</b>	<b>5 470</b>	<b>5 328</b>	<b>0</b>	<b>5 328</b>
Affectation du résultat		8 899	-5 470	-3 428	0		0
Distribution dividendes ADLPartner		-4 092			-4 092		-4 092
Impact actions propres			81		81		81
Impact stocks options et attribution d'actions gratuites			133		133		133
Impact put sur minoritaires Activis			-458		-458		-458
Impact changement de méthode de consolidation Activis (3)			-210		-210		-210
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016</b>	<b>6 681</b>	<b>27 285</b>	<b>-16 010</b>	<b>5 470</b>	<b>23 426</b>	<b>0</b>	<b>23 426</b>
Résultat net de l'exercice				4 569	4 569	-273	4 296
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :							
Ecart de change liés à la conversion des activités à l'étranger			0		0		0
Engagements de retraite : Ecart actuariels non recyclables en résultat			13		13		13
<b>Résultat global de l'exercice</b>			<b>13</b>	<b>4 569</b>	<b>4 581</b>	<b>-273</b>	<b>4 309</b>
Affectation du résultat		11 249	-5 778	-5 470	0		0
Distribution dividendes ADLPartner		-3 956			-3 956		-3 956
Réduction de Capital par annulation actions propres	-202	-1 304	1 506		0		0
Impact actions propres			173		173		173
Impact stocks options et attribution d'actions gratuites			291		291		291
Impact put sur minoritaires Activis			233		233		233
Impact goodwill définitif Activis (3)			74		74		74
Impact complément de participation Activis (3)			-16		-16		-16
Impact changement de méthode de consolidation LEOO (3)					0	-78	-78
Impact put sur minoritaires LEOO			-2 928		-2 928		-2 928
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>6 479</b>	<b>33 273</b>	<b>-22 443</b>	<b>4 569</b>	<b>21 878</b>	<b>-350</b>	<b>21 528</b>

(1) Primes d'émission, d'apport, de fusion + réserve légale + autres réserves + report à nouveau se retrouvant dans les comptes sociaux d'ADLPartner

(2) Réserves groupe + écart de conversion

(3) Se reporter à la note 5.2 de l'annexe

### 3.1.5. Annexe aux comptes consolidés

#### Table des matières de l'annexe aux comptes consolidés

<b>1. Informations Générales.....</b>	<b>62</b>	3.10. Capitaux propres .....	77
1.1. Faits significatifs 2017.....	62	3.11. Résultat par action .....	80
<b>2. Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>62</b>	3.12. Provisions à long terme.....	82
2.1. Base de préparation des états financiers..	62	3.13. Passifs financiers .....	84
2.2. Présentation des états financiers consolidés .....	64	3.14. Impôts différés passifs.....	85
2.3. Méthodes de consolidation .....	64	3.15. Provisions à court terme.....	85
2.4. Regroupements d'entreprises .....	65	3.16. Fournisseurs et autres créditeurs .....	85
2.5. Transactions en devises étrangères .....	66	3.17. Autres passifs.....	85
2.6. Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activité .....	66	<b>4. Notes relatives au compte de résultat ....</b>	<b>86</b>
2.7. Actifs incorporels.....	67	4.1. Produits .....	86
2.8. Immobilisations corporelles.....	67	4.2. Données sociales .....	86
2.9. Contrats de location .....	68	4.3. Autres produits et charges d'exploitation..	87
2.10. Dépréciation d'actifs.....	68	4.4. Résultat financier net.....	87
2.11. Stocks .....	69	4.5. Impôts sur le résultat .....	87
2.12. Clients et autres débiteurs .....	69	<b>5. Informations complémentaires.....</b>	<b>89</b>
2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie ....	69	5.1. Tableau de flux de trésorerie.....	89
2.14. Valeurs mobilières de placement .....	69	5.2. Acquisition de participations et titres mis en équivalence .....	90
2.15. Actions auto-détenues .....	69	5.3. Transactions avec les parties liées.....	91
2.16. Avantages accordés au personnel.....	70	5.4. Avantages aux dirigeants .....	91
2.17. Paiements en actions ou assimilés .....	70	5.5. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe .....	92
2.18. Provisions .....	70	5.6. Transactions non réalisées en trésorerie .	92
2.19. Fournisseurs et autres créditeurs.....	71	5.7. Engagements donnés et reçus.....	92
2.20. Impôt différé .....	71	5.8. Événements postérieurs à la clôture .....	93
2.21. Chiffre d'affaires .....	71	5.9. Dettes potentielles.....	93
2.22. Coûts d'emprunts .....	72	<b>6. Liste des sociétés consolidées .....</b>	<b>94</b>
2.23. Impôt sur les sociétés .....	72	<b>7. Secteurs opérationnels .....</b>	<b>94</b>
2.24. Secteurs opérationnels .....	72		
<b>3. Notes relatives au bilan.....</b>	<b>72</b>		
3.1. Écarts d'acquisition .....	72		
3.2. Immobilisations incorporelles .....	73		
3.3. Immobilisations corporelles.....	74		
3.4. Autres actifs financiers non courants .....	75		
3.5. Impôts différés actifs .....	75		
3.6. Stocks .....	76		
3.7. Clients et autres débiteurs .....	76		
3.8. Autres actifs .....	76		
3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie ....	77		

## 1. Informations Générales

Le Groupe ADLPartner conçoit, commercialise et met en œuvre des services de fidélisation et d'animation de la relation clients sur l'ensemble des canaux de distribution. Le Groupe se structure autour de trois activités principales : services de presse, services marketing et courtage d'assurances

La clientèle prospectée est issue :

- Soit de fichiers de noms détenus en propre,
- Soit de fichiers fournis par des enseignes partenaires dans le cadre d'opérations de marketing de fidélisation.

La société tête de Groupe est ADLPartner, société de droit français, SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 478 836,00 €, domiciliée 3 avenue de Chartres - 60 500 Chantilly, cotée sur Euronext Paris – compartiment C – Isin FR0000062978.

Le directoire a arrêté les états financiers consolidés le 16 mars 2018 et le conseil de surveillance a donné son autorisation de publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le 23 mars 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires le 15 juin 2018.

### 1.1. Faits significatifs 2017

En juillet 2017, la participation dans la filiale Leoo a été renforcée, passant de 33,57 % à 66,78 % du capital. En conséquence, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2017, Leoo est passée de la mise en équivalence à l'intégration globale.

En novembre 2017, le bail à construction relatif à l'immeuble et aux agencements du siège social est arrivé à son terme chez ADLPartner. Les actifs immobilisés correspondant ont fait l'objet d'un transfert d'ADLPartner à la SCI de la rue de Chartres.

En décembre 2017, l'engagement concernant le rachat d'un tiers de la participation des actionnaires a été finalisé. La participation du Groupe, via la filiale ADLP digital, est passée de 74,38 % à 82,92 % d'Activis.

En 2017 le Groupe a poursuivi les investissements commerciaux dans la filiale ADLP Assurances.

## 2. Règles et méthodes comptables

### 2.1. Base de préparation des états financiers

#### 2.1.1. Référentiel

Les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2017 conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié par l'IASB.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Évaluation des impôts différés sur les déficits reportables des filiales,
- Ajustement du niveau de dépréciation du fonds commercial OFUP (base de données clients et marques OFUP).

### 2.1.2. Nouvelles normes IFRS et interprétations applicables en 2017 :

En 2017, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes suivantes :

- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients (\*)

L'analyse de l'application d'IFRS 15 est en cours. La démarche d'analyse de la comptabilisation des opérations s'effectue sur la base des étapes suivantes :

- Identification du contrat
- Identification des obligations de performance distinctes au sein du contrat
- Evaluation du prix de contrat
- Allocation du prix de vente du contrat à chaque obligation de performance
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lorsque l'obligation de performance est satisfaite

Dans l'application de cette norme, le Groupe n'attend pas d'impacts autres que des reclassements impactant le chiffre d'affaires (impacts attendus de l'ordre de 1,5 % à 3 % du C.A.).

- IFRS 9 : Instruments financiers (\*)

L'application d'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.

### Nouvelles normes non encore applicables au 31 décembre 2017 :

Les textes potentiellement applicables au Groupe, publiés par l'IASB, mais non encore adoptés par l'Union Européenne sont décrits ci-dessous. Ils ne seront applicables que sous réserve de leur approbation par l'Union Européenne :

- Amendements à IFRS 2 : Eclaircissements sur l'évaluation des paiements fondés en actions (\*)
- Amendements à IFRS 4 Interactions entre IFRS 4 Contrats d'assurance et IFRS 9 Instruments financiers (\*)
- Amendements à IAS 40 Immeuble de placement : Clarifications sur les événements mettant en évidence un changement d'utilisation (\*)
- Améliorations annuelles (cycle 2014-2016) (\*)
- IFRIC 22 Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables (\*)
- IFRIC 22 : Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (détermination de la date de transaction pour chaque paiement) (\*)
- IFRIC 23 Comptabilisation des positions fiscales incertaines (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

(\*) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ces amendements et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif pour le Groupe ADLPartner.

- IFRS 16 : Contrats de location (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- IFRS 17 : Contrats d'assurance (applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021)

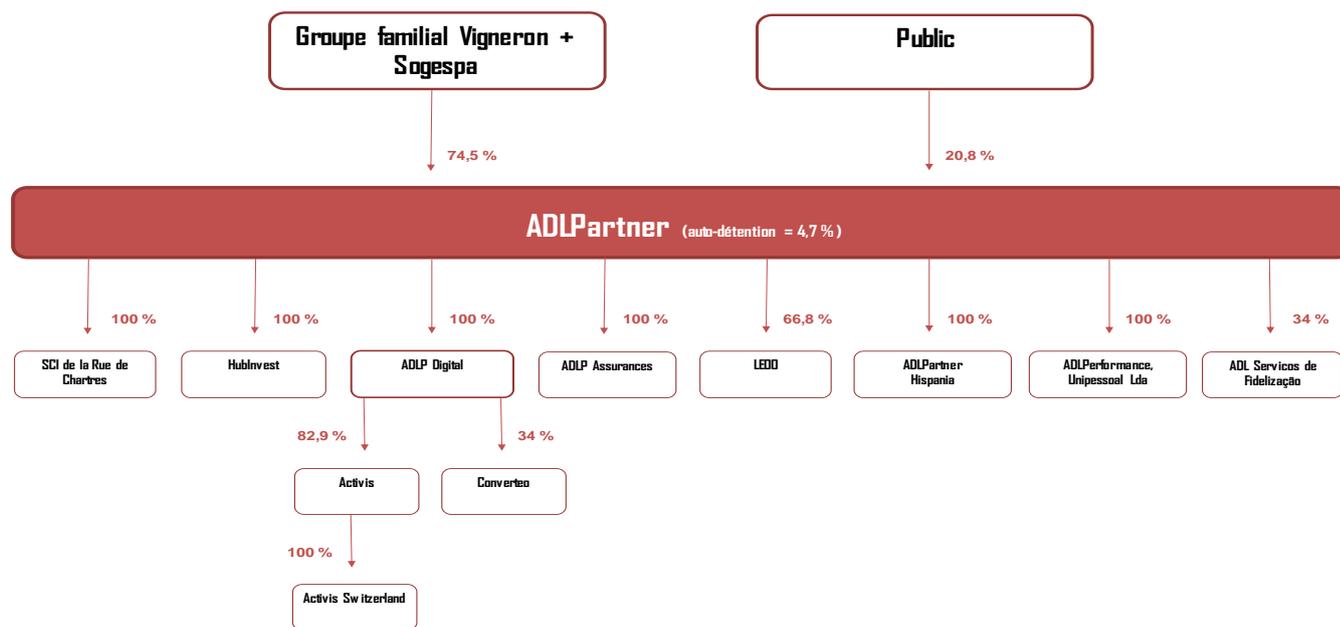
### 2.1.3. Périmètre de consolidation

Par rapport au 31 décembre 2016, le périmètre de consolidation a évolué :

Passage de la mise en équivalence à l'intégration globale de la société Leoo détenue à 66,78 %,

Augmentation de la participation dans la société Activis détenue à 82,92 %.

L'organigramme, au 31 décembre 2017, se présente comme suit :



Les titres auto-détenus représentent 4,7 % du capital d'ADLPartner (se reporter à la note 3.10.4).

ADLPartner n'ayant aucune influence notable sur les sociétés WinMag (participation minoritaire acquise en 2013), ZenWeShare (participation minoritaire acquise en 2016) et Chine Abonnements (participation minoritaire acquise en 2017), les comptes de ces participations ne sont pas consolidés.

ADLPartner exerçant une influence notable sur les sociétés Converteo et ADLP Brésil, les comptes de ces participations sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence (cf. 5.2 pour plus de détails).

## 2.2. Présentation des états financiers consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle normal d'exploitation du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

Les principales méthodes comptables mises en œuvre sont décrites ci-après.

## 2.3. Méthodes de consolidation

### 2.3.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et des entités contrôlées par la société ou ses filiales. Le contrôle est caractérisé par les trois éléments suivants :

- Pouvoir sur l'autre entité,
- Exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité,
- Capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements de l'autre entité.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date effective de transfert du contrôle ou jusqu'à la date effective où le contrôle cesse d'exister.

Si nécessaire, des ajustements ont été réalisés sur les états financiers des filiales afin de mettre leurs méthodes comptables en adéquation avec celles utilisées par le Groupe.

Les intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des filiales consolidées sont identifiés séparément des capitaux propres - part du Groupe. Pour chaque prise de contrôle, le Groupe décide de les reconnaître sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net. Par la suite, les intérêts minoritaires tiennent compte des variations de l'actif net de la filiale depuis la date de regroupement.

### 2.3.2. Mise en équivalence

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et qui n'est ni une filiale ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, ainsi que les actifs et passifs des entreprises associées, sont inclus dans les états financiers selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée en actifs destinés à être cédés selon IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées". Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise détenue, diminué d'éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les participations dans les entreprises associées comprennent l'écart d'acquisition identifié à la date d'acquisition. Les pertes d'une entreprise associée qui excèdent la participation du Groupe ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation ferme et est en mesure d'effectuer un investissement complémentaire afin de couvrir les pertes.

### 2.3.3. Opérations éliminées en consolidation

Toutes les transactions intragroupes, les soldes débiteurs et créditeurs, les charges et produits intragroupe ont été éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant des transactions intragroupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Lorsque le Groupe réalise des transactions avec des entités sous contrôle conjoint, les pertes et profits latents sont éliminés à concurrence de la part d'intérêt du Groupe dans la coentreprise.

## 2.4. Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, l'acquisition de filiales est comptabilisée en utilisant la méthode du coût d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est mesurée, à la date de prise de contrôle, comme l'agrégat des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les actifs identifiables de la société acquise, les passifs existants ou éventuels qui remplissent les conditions posées pour leur comptabilisation par la norme IFRS 3 sont constatés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être sortis du bilan) qui sont classés comme destinés à la vente, en application de la norme IFRS 5 « *Actifs non courants destinés à la vente et opérations abandonnées* », qui sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

### 2.4.1. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent entre le coût d'acquisition des titres et le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé comme un actif évalué à son coût et il est ensuite diminué d'éventuelles dépréciations. Si la part d'intérêt du

## Annexe aux comptes consolidés

Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs existants et éventuels de la société acquise excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est immédiatement comptabilisé au résultat.

Cet écart d'acquisition est testé annuellement et pour la première fois avant la fin du délai d'évaluation. Pour la réalisation de ce test, l'écart d'acquisition est alloué à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe, dont on s'attend à ce qu'elles bénéficient des synergies liées au regroupement. Les UGT sont testées annuellement pour dépréciation, ou plus fréquemment, lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte pour dépréciation est en priorité affectée pour réduire l'écart d'acquisition, puis, au prorata de la valeur nette comptable, des actifs de ladite unité. Une perte pour dépréciation reconnue sur un écart d'acquisition ne peut être reprise sur un exercice ultérieur.

Lors de la cession de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement, le montant attribué à l'écart d'acquisition est pris en compte dans la détermination des profits ou pertes de cession.

### 2.4.2. Intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

## 2.5. Transactions en devises étrangères

Les états financiers de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel elle opère (devise fonctionnelle). Pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont exprimés en euro, qui est la devise fonctionnelle du Groupe et la devise de présentation des états financiers consolidés.

### 2.5.1. Transactions en devises

Dans la préparation des états financiers des entités individuelles, les transactions dans des devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité sont enregistrées au taux de change effectif à la date de transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires en devises étrangères sont traduits au taux effectif à la date de clôture. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les différences de change qui résultent de la traduction des éléments monétaires ou de leur paiement sont incluses dans le compte de résultat pour l'exercice.

### 2.5.2. États financiers libellés en devises

Pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des opérations du Groupe à l'étranger (y compris les informations comparables) sont exprimées en euros, en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les charges et produits (y compris les informations comparables) sont traduits au taux de change moyen pour l'exercice. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Ces écarts sont repris en résultat lors de la cession ou de l'arrêt de l'activité étrangère.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de la juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont convertis en euros au taux de clôture.

## 2.6. Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activité

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être « sortis » du bilan sont classés comme « actifs destinés à être cédés », si leur valeur nette comptable doit être recouvrée sous la forme d'une transaction de vente, plutôt que par la poursuite de leur utilisation.

Cette condition n'est considérée comme remplie que lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. La direction doit également s'être engagée en faveur de cette vente, qui doit être effective dans les 12 mois qui suivent la classification en actifs destinés à la vente.

Il en va de même si la prospection commerciale d'une activité est arrêtée ou si l'activité concernée entre en phase d'exploitation à minima du portefeuille d'abonnements précédemment constitué, en attendant la conclusion effective d'une transaction de vente.

Dans ce dernier cas, cette condition est remplie lorsque la direction considère sa décision irrévocable.

## 2.7. Actifs incorporels

Le Groupe présente ses actifs incorporels conformément à la norme IAS 38 « *Immobilisations incorporelles* ». Un actif incorporel est identifiable c'est à dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Un actif généré de manière interne n'est pas comptabilisé comme un actif. Pour cette raison, le portefeuille d'abonnements et les listes de clients générés en interne ne sont pas comptabilisés comme des actifs incorporels. Les dépenses relatives à la prospection de nouveaux clients, à la création du portefeuille d'abonnements et à la fidélisation des clients existants sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les actifs incorporels sont initialement évalués à leur coût. Après sa comptabilisation initiale, le Groupe mesure un actif incorporel à son coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Les immobilisations en cours correspondent aux coûts réels des biens non encore achevés à la date de clôture de l'exercice.

Un actif incorporel avec une durée de vie utile finie est amorti sur cette durée de vie. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Logiciel bureautique 3 ans
- Logiciel applicatif 3 à 5 ans
- Contrat éditeur 5 ans

Les marques acquises lors d'un regroupement d'entreprise sont des actifs incorporels comptabilisés à leur juste valeur et à durée de vie indéfinie. Un actif incorporel à durée de vie indéfinie n'est pas amorti et, conformément à IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », fait l'objet d'un test de dépréciation d'actifs réalisé à la date de clôture ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

## 2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût de revient, qui inclut toutes les dépenses nécessaires à leur mise en service.

Le Groupe enregistre ses immobilisations conformément à l'approche par composants, le remplacement d'un composant est enregistré comme un actif et l'actif remplacé est sorti à sa valeur nette comptable.

Après l'acquisition, le Groupe évalue les immobilisations corporelles à leur coût de revient diminué de l'amortissement cumulé et des éventuelles pertes de valeur constatées cumulées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation attendue par le Groupe. La base amortissable des actifs correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée. Le montant amortissable prend en compte la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée de vie utile du bien si elle est jugée significative. La méthode d'amortissement et son taux sont revus chaque année.

## Annexe aux comptes consolidés

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilité estimées suivantes :

• Constructions	50 ans
• Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
• Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
• Matériel de restaurant d'entreprise	3 à 10 ans
• Mobilier de bureau	3 à 10 ans
• Matériel de transport	3 à 4 ans
• Matériel de bureau	3 à 10 ans
• Matériel informatique	3 ans

Les biens financés par un contrat de location financement sont comptabilisés dans l'actif immobilisé (cf. note ci-dessous).

## 2.9. Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Tous les autres contrats sont considérés comme de la location simple.

Les actifs sous contrat de location financement sont comptabilisés comme des actifs du Groupe à leur juste valeur à la date de début du contrat ou, si elle est plus faible, à la juste valeur des paiements minimaux due au titre du contrat de location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur est incluse dans le bilan comme un emprunt. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge d'intérêts et le remboursement de la dette, de manière à obtenir un taux constant d'intérêt sur le montant restant dû de la dette. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en résultat financier.

Les loyers payables sur des contrats de location simple sont comptabilisés en charge au compte de résultat sur la durée du contrat. Les bénéfices reçus et attendus comme un avantage à la signature du bail de location simple sont également ventilés sur la durée du bail.

Le Groupe n'a pas de contrat de location significatif comprenant un tel avantage et n'a donc opéré aucun retraitement dans les comptes.

## 2.10. Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 « *Dépréciation d'actifs* », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs suivants est calculée au minimum chaque fin d'année même en l'absence d'indicateur de perte de valeur possible pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, immobilisations en cours et écarts d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable est la plus importante des deux valeurs suivantes :

- Le prix de vente net,
- La valeur d'utilité.

La valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les projections des flux de trésorerie futurs sont établies à partir de prévisions pour les 3 à 5 prochaines années selon les cas et d'une valeur actualisée à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont prudentes et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités opérationnelles.

Dans certains cas, la valeur recouvrable d'un actif isolé ne peut être déterminée, c'est à dire qu'il ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs. Dans cette situation, la valeur recouvrable est déterminée sur l'unité génératrice de trésorerie (UGT) auquel il appartient.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif, une perte de valeur est immédiatement constatée en résultat pour la différence entre ces deux montants. Dans le cas d'une UGT comprenant un écart d'acquisition, l'écart d'acquisition est déprécié prioritairement, puis les autres actifs sont dépréciés au prorata de leur valeur nette comptable.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition est irréversible.

Pour les autres actifs, si les circonstances qui ont amené à constater la perte de valeur ont disparu, la perte de valeur est réversible. Cependant, le montant de la valeur nette comptable augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur nette comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## 2.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient (selon la méthode du premier entré, premier sorti) et de leur valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

## 2.12. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres débiteurs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'impossibilité du Groupe à recouvrer la totalité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

## 2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « *Tableau des flux de trésorerie* », la trésorerie comprend les liquidités ainsi que les placements à court terme liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de la trésorerie.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

## 2.14. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « *Instruments financiers* », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

## 2.15. Actions auto-détenues

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## 2.16. Avantages accordés au personnel

Conformément à la norme IAS 19 R, les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon l'un des deux régimes suivants :

- Les régimes à cotisations définies ;
- Les régimes à prestations définies.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou conventionnelles (conventions collectives).

Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le Groupe calcule l'engagement brut en multipliant les droits acquis par le personnel par la probabilité de devoir payer ces droits et un coefficient d'actualisation.

Les droits acquis par le personnel correspondent à la multiplication de la quantité de droits acquis à la date de clôture par le salaire estimé de fin de carrière (méthode dite « rétrospective avec salaire de fin de carrière »).

La probabilité que l'entreprise a de devoir verser ces droits est une combinaison de deux probabilités : probabilité de vie à la date de la retraite et probabilité d'être présent dans l'entreprise à l'âge de la retraite (rotation du personnel).

Pour le facteur d'actualisation, le Groupe retient le taux des obligations privées de première catégorie et de même maturité que celle des engagements évalués, soit le taux 15 ans Bloomberg taux ZC corporate AA.

La valeur actuelle de l'engagement est inscrite au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. Le calcul est effectué annuellement par un actuair pour les indemnités de départ.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies concernent le régime d'indemnités de départ.

Les engagements sont tout ou partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans le résultat opérationnel, pour le coût des services rendus, et, dans le résultat financier pour la part des intérêts nets sur le passif.

## 2.17. Paiements en actions ou assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « *Paiements en actions* », le Groupe comptabilise dans ses états financiers l'impact de l'attribution aux salariés d'options de souscription ou d'achat d'actions et de l'attribution d'actions gratuites.

Les transactions de paiements en actions ou assimilés dénouées par remise d'instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur des instruments financiers attribués et sont comptabilisées en charge sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La contrepartie est comptabilisée en augmentation des capitaux propres. Cette comptabilisation n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle mathématique de valorisation Black, Scholes & Merton, sur la base d'hypothèses déterminées par la direction. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe a estimée correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale, soit 4 ans.

## 2.18. Provisions

Une provision est inscrite au bilan du Groupe parce qu'elle résulte d'une obligation actuelle née d'un événement passé et qu'il est probable qu'il y aura un flux de sortie de ressources à l'avenir pour éteindre cette obligation.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation actuelle de la dépense pour éteindre l'obligation existant à la date de clôture. Les risques et incertitudes sont pris en compte. Les provisions, toutes à moins d'un an, ne font pas l'objet d'actualisation.

## 2.19. Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur faciale.

## 2.20. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs figurant au bilan et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue à la date où l'actif d'impôt différé sera récupéré ou à celle où le passif d'impôt différé sera soldé. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés, lorsqu'il existe un droit légal de le faire et que les impôts relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un impôt différé passif dans sa totalité. Un impôt différé actif peut résulter de déficits reportables, de crédits d'impôts et de différences temporelles entre valeurs comptables et valeurs fiscales des actifs et passifs. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque les projections de résultats sont durablement positives.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts différés actifs et passifs ne sont pas actualisés.

## 2.21. Chiffre d'affaires

Le volume d'affaires brut du Groupe est constitué par les ventes d'abonnements, de livres et d'autres produits culturels.

Dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond donc en réalité à une marge brute.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs.

Un nouveau mix marketing de l'offre ADL a été proposé dans des volumes significatifs, aux clients de nos partenaires, à compter du premier semestre 2014, combinant des abonnements magazines au tarif ADL, l'octroi pour toute commande d'une tablette numérique, assorti d'un engagement minimal de 12 mois. Le chiffre d'affaires de la période de 12 mois de l'engagement ferme, ainsi que les coûts restant à encourir, sont reconnus au moment de la mise en service de l'abonnement auprès des éditeurs.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs. Dans le cas des ventes de Livres, Objets, Audio Vidéo (LOAV), le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

Pour les commissions d'acquisition et de gestion relevant de la vente de contrats d'assurance, le chiffre d'affaires comprend les commissions émises et à émettre, acquises à la date de clôture des comptes, nettes d'annulation.

## Annexe aux comptes consolidés

## 2.22. Coûts d'emprunts

Tous les coûts d'emprunts sont comptabilisés en résultat sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

## 2.23. Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt pour le Groupe correspond à la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt exigible est constitué du montant d'impôt payable (ou récupérable) relatif au bénéfice (ou à la perte) taxable de l'exercice. L'impôt différé est relatif aux différences entre les montants comptabilisés au bilan pour les actifs et les passifs et les bases fiscales retenues pour ceux-ci.

La charge d'impôt des activités abandonnées figure au poste « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ».

## 2.24. Secteurs opérationnels

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de biens ou de services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de biens ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et dégagant une rentabilité, qui diffère des risques et de la rentabilité des autres secteurs. Les résultats opérationnels de ces secteurs sont examinés par la direction et utilisés pour prendre des décisions stratégiques.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre des activités opérationnelles qui lui sont directement affectables ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Les autres actifs sont portés dans la ligne ou la colonne « non affectés ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur qui lui sont directement affectables ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Les autres passifs sont portés dans la ligne ou la colonne « non affectés ».

## 3. Notes relatives au bilan

## 3.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition de 1 770 k€ proviennent :

- Pour 84 k€ du rachat de 100% des actions de la société HubInvest au 30/06/2005, totalement dépréciées ;
- Pour 170 k€ de l'acquisition par l'OFUP du fonds commercial BORN cédé à ADLPartner et déprécié à hauteur de 146 k€, soit 24 k€ net (identique au 31/12/16).
- Pour 1 087 k€ de la prise de contrôle par ADLP Digital de la société Activis et Activis Switserzland au 03/10/2016.
- Pour 659 k€ de la prise de contrôle par ADLPartner de la société Leoo au 01/07/2017.

Ils sont testés annuellement et alloués à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernée.

Des tests de valeur de la marque OFUP et de la base de données clients ont été effectués au 31 décembre 2017 sur la base des prévisions actualisées de flux de trésorerie. Ces tests ont conduit à ne pas modifier la provision constituée antérieurement.

La projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les cinq prochaines années et d'une valeur actualisée à l'infini en prenant pour hypothèse un taux de croissance à l'infini négatif. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 9,97 %. Il se décompose de la façon suivante :

<b>Taux du coût de l'argent (sans risque) a</b>	<b>0,785%</b>
Prime de taille <b>b</b>	4,00%
Taux de prime de risque moyenne <b>c</b>	7,98%
Béta des fonds propres <b>d</b>	0,650
<b>Taux d'actualisation a+b+(c*d)</b>	<b>9,97%*</b>

\* 9,87 % au 31/12/16

### 3.2. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en k€)	Logiciels et en-cours	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>7 276</b>	<b>2 517</b>	<b>9 793</b>
Acquisitions	466	6	472
Variation de périmètre	304	399	703
Cessions	0	0	0
Mises au rebut	-1 104	0	-1 104
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>6 942</b>	<b>2 922</b>	<b>9 864</b>
Acquisitions	972	42	1 014
Variation de périmètre	771	789	1 560
Cessions	-15	0	-15
Mises au rebut	-127	-151	-278
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>8 543</b>	<b>3 602</b>	<b>12 145</b>
Amortissements cumulés et dépréciations (en k€)	Logiciels et en-cours	Autres	Total
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>6 369</b>	<b>2 148</b>	<b>8 517</b>
Variation de périmètre	299	167	466
Amortissements et provisions de l'exercice	365	37	402
Mises au rebut	-1 104	0	-1 104
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>5 929</b>	<b>2 352</b>	<b>8 281</b>
Variation de périmètre	434	0	434
Amortissements et provisions de l'exercice	486	496	982
Mises au rebut	-124	-151	-275
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>6 725</b>	<b>2 697</b>	<b>9 422</b>
<b>Valeurs nettes :</b>			
<b>AU 31 DECEMBRE 2017</b>	<b>1 818</b>	<b>905</b>	<b>2 723</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>1 013</b>	<b>570</b>	<b>1 583</b>

La marque OFUP, acquise de son ancienne filiale OFUP, est portée à l'actif, au 31 décembre 2017, à hauteur de 359 k€ après dépréciation.

Le test de dépréciation de la marque OFUP a été effectué à la clôture, sur la base des prévisions actualisées de flux de trésorerie, ayant conduit à ne pas modifier la provision constituée antérieurement.

Une projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les cinq prochaines années et d'une valeur actualisée à l'infini en prenant pour hypothèse un taux de croissance à l'infini négatif. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie est commun à tous les secteurs et s'élève à 9,97 % (cf. 3.1).

## 3.3. Immobilisations corporelles

En k€	Terrains & constructions	Agencements Installations	Matériels & équipements	Total
<b>Valeurs brutes :</b>				
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>5 376</b>	<b>2 174</b>	<b>2 495</b>	<b>10 045</b>
Acquisitions	11	11	64	86
Variation de périmètre	0	84	177	261
Cessions	0	0	0	0
Mises au rebut	0	-101	-83	-184
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>5 387</b>	<b>2 168</b>	<b>2 653</b>	<b>10 208</b>
Acquisitions	54	52	142	248
Variation de périmètre	0	64	61	125
Cessions	-1 983	0	0	-1 983
Mises au rebut	0	-61	-43	-104
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>3 458</b>	<b>2 223</b>	<b>2 813</b>	<b>8 494</b>
<b>Amortissements cumulés et dépréciations :</b>				
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>2 371</b>	<b>2 058</b>	<b>2 093</b>	<b>6 522</b>
Charge d'amortissement de l'exercice	136	33	161	330
Variation de périmètre	0	26	141	167
Mises au rebut	0	-53	-83	-136
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>2 507</b>	<b>2 064</b>	<b>2 312</b>	<b>6 883</b>
Charge d'amortissement de l'exercice	133	44	159	336
Variation de périmètre	0	9	35	44
Cessions	-1 983	0	0	-1 983
Mises au rebut	0	-61	-39	-100
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>657</b>	<b>2 056</b>	<b>2 467</b>	<b>5 180</b>
<b>Valeurs nettes :</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2 801</b>	<b>167</b>	<b>346</b>	<b>3 314</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2 880</b>	<b>104</b>	<b>341</b>	<b>3 325</b>

Il n'y a pas d'actifs significatifs sous contrat de location financement.

### 3.4. Autres actifs financiers non courants

En k€	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
<b>Solde au 31/12/2016</b>	<b>2 560</b>	<b>0</b>	<b>2 560</b>
Augmentation	170	0	170
Remboursement	-127	0	-127
Abandon de créance	0	0	0
Variation de périmètre	-1 950	0	-1 950
<b>Solde au 31/12/2017</b>	<b>653</b>	<b>0</b>	<b>653</b>

En k€	2017	2016
Dépôts de garantie	514	450
Prêts	14	110
Autres titres immobilisés	125	0
Obligations convertibles en actions	0	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>653</b>	<b>2 560</b>

Le 28 octobre 2015, le Groupe a souscrit à l'emprunt obligataire convertible en actions, émis par sa filiale Leoo, pour un montant de 2 M€, structuré en 2 tranches :

- 1 M€ versés dès la souscription,
- 1 M€ versés en juin 2016.

Cet emprunt est rémunéré au taux Euribor 12 mois + 0.5 % par an, les intérêts sont payables le 31 décembre de chaque année.

Le Groupe a la possibilité de demander la conversion de la totalité des obligations en actions à tout moment, entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 15 mai 2020, pour un effet au 30 juin 2020.

Les obligations pour lesquelles aucune demande de conversion n'aurait été faite seront remboursables le 30 juin 2020.

Le prêt résultant de cette souscription est considéré, pour sa totalité, comme un instrument financier, comptabilisé à sa juste valeur.

### 3.5. Impôts différés actifs

Se référer à la note 4.5 « Impôt sur le résultat ».

## 3.6. Stocks

En k€	2017	2016
Primes (cadeaux clients)	830	2 452
Livres-audio-vidéo	1 184	1 339
Documents de traitements, emballages	90	95
<b>Total général au coût historique</b>	<b>2 104</b>	<b>3 886</b>
Dépréciation primes (cadeaux clients)	- 154	- 346
Dépréciation livres-audio-vidéo	- 309	- 278
Dépréciation documents de traitements, emballages	0	0
<b>Total dépréciation à la clôture</b>	<b>- 463</b>	<b>- 624</b>
<b>TOTAL NET à la valeur de réalisation</b>	<b>1 641</b>	<b>3 262</b>

## 3.7. Clients et autres débiteurs

En k€	2017	2016
Valeur brute des créances sur la vente de produits et services	36 621	36 800
Dépréciation sur créances clients	-1 889	-2 478
Avances et acomptes	554	1 039
Créances sur les États	7 262	5 175
Autres débiteurs	1 752	1 357
<b>TOTAL</b>	<b>44 300</b>	<b>41 893</b>

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond à leur juste valeur.

## 3.8. Autres actifs

En k€	2017	2016
Charges constatées d'avance	2 334	2 417
Autres actifs	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 334</b>	<b>2 417</b>

Les charges constatées d'avance concernent principalement les charges exposées pour la conception, la fabrication, le routage, l'affranchissement des mailings et engagées sur l'exercice clos pour les opérations commerciales débutant après la clôture.

### 3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### 3.9.1. Trésorerie

En k€	2017	2016
Valeurs mobilières de placement	350	0
Liquidités en banque et en caisse	20 598	15 442
Dépôts bancaires à court et moyen terme	11 235	13 792
<b>TOTAL</b>	<b>32 183</b>	<b>29 234</b>

Les soldes bancaires et la trésorerie comprennent les actifs détenus sur les comptes de dépôts bancaires, dont la maturité est à moins de trois mois.

Les dépôts bancaires à court et moyen terme sont composés par des comptes à terme en euros à taux fixe et à taux progressif de 1 mois pour lesquels il existe des options de sortie exerçables à tout moment et prévues au contrat, sans risque de variation de valeur du montant de trésorerie reçu en remboursement.

#### 3.9.2. Risque de crédit

Les principaux actifs financiers du Groupe sont les comptes bancaires et la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs.

Le risque de crédit sur les actifs de trésorerie est limité, du fait que les contreparties en sont des banques avec de hauts niveaux de notation de crédit attribuée par des agences internationales de notation.

Le risque de crédit du Groupe est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. Une dépréciation est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de son risque de crédit, avec une exposition largement répartie sur de nombreux acteurs du marché.

### 3.10. Capitaux propres

#### 3.10.1. Capital social

En k€	2017	2016
<b>A l'ouverture de l'exercice</b>	<b>6 681</b>	<b>6 681</b>
Réduction par annulation d'actions propres	-202	0
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>6 479</b>	<b>6 681</b>

La société a une seule classe d'actions ordinaires donnant toutes droit aux mêmes dividendes. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

#### 3.10.2. Plans d'attribution d'options d'achat d'actions

La société ADLPartner a mis en place plusieurs plans de stock-options au bénéfice de divers cadres supérieurs et dirigeants du Groupe :

- Plan J émis le 15 octobre 2007 ;
- Plan L émis le 4 juin 2008 ;
- Plan M émis le 17 juin 2008 ;
- Plans P, Q, Q' et R émis le 21 décembre 2009, les plans P et Q' sont relatifs à 2010 ;
- Plans S, T et T' émis le 20 décembre 2010, les plans S et T' sont relatifs à 2011 ;
- Plans W, W' et X émis le 20 décembre 2011, le plan W' est relatif à 2012 ;

Annexe aux comptes consolidés

- Plans Z, Z' et AA émis le 20 juillet 2012 ;
- Plans AC, AC' et AD émis le 6 décembre 2013, le plan AC' est relatif à 2014 ;
- Plans AF, AF' et AG émis le 23 décembre 2014, le plan AF' est relatif à 2015.

La valeur du sous-jacent correspond à la moyenne des cours de bourse des 20 derniers jours de bourse à la date de l'attribution.

La période d'acquisition des droits est échelonnée sur 4 années pour les plans P, Q, Q', R, S, T, T', W, W', X, Z, Z', AA, AC' & AF' ; elle est de 3 ans pour les plans J, L, M, AC, AD, AF & AG à compter de la date d'attribution.

Les options sont caduques au-delà d'un délai de 5 à 10 années après la date d'attribution. Les options ne peuvent être levées en cas de départ du Groupe par les attributaires.

Lorsqu'une option est exercée, le dénouement se fait sous forme d'actions.

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon IFRS 2.

Suite à la distribution exceptionnelle de dividende décidée en septembre 2010, il a été nécessaire d'ajuster tant le prix d'exercice que le nombre d'options attribuées des plans en cours, de telle sorte que la valeur totale des options en cours demeure constante pour chaque bénéficiaire. Les plans J à R ont été ajustés. Ceci est conforme à la décision prise par le directoire du 20 décembre 2010. Cette modification n'a pas entraîné de charge complémentaire pour le Groupe.

Les justes valeurs des stock-options sont calculées selon le modèle de Black – Scholes & Merton sauf pour une partie du plan J pour laquelle une condition de marché est prévue. Les options sont généralement considérées comme exercées à la fin de leur période d'indisponibilité fiscale, soit 4 ans. Cette période est prolongée de 2 ans pour les options exerçables pendant 10 ans. La volatilité attendue a été déterminée en utilisant la volatilité historique sur les quatre dernières années et en prenant en compte les estimations d'évolution. Lorsqu'une condition de marché est exigée en plus d'une condition de présence, le modèle utilisé est celui dit « Barrier Up & In » qui prend en compte la probabilité que cette condition de marché soit atteinte. Les autres paramètres sont identiques à ceux utilisés dans le modèle de Black-Scholes & Merton.

Les hypothèses retenues pour les plans sont les suivantes :

	Volatilité attendue	Durée de vie	Taux sans risque	Dividende
Plan J	40%	4 ans	4,12%	0%
Plan L	40%	4 ans	4,29%	0%
Plan M	40%	4 ans	4,29%	0%
Plan P	40%	6 ans	2,80%	2,25%
Plan Q	40%	5 ans	2,38%	2,25%
Plan Q'	40%	4 ans	2,02%	2,25%
Plan R	40%	5 ans	2,38%	2,25%
Plan S	40%	6 ans	2,23%	9,50%
Plan T	40%	5 ans	2,18%	9,50%
Plan T'	40%	4 ans	1,64%	9,50%
Plan W	40%	5 ans	2,24%	7,54%
Plan W'	40%	4 ans	1,92%	7,54%
Plan X	40%	5 ans	2,24%	7,54%
Plan Z	40%	5 ans	0,93%	5,80%
Plan Z'	40%	4 ans	0,61%	5,80%
Plan AA	40%	5 ans	0,93%	5,80%
Plan AC	40%	4 ans	0,87%	6,00%
Plan AC'	40%	5 ans	0,72%	6,00%
Plan AD	40%	5 ans	0,72%	6,00%
Plan AF	40%	5 ans	0,27%	4,42%
Plan AF'	40%	4 ans	0,15%	4,73%
Plan AG	40%	5 ans	0,27%	4,42%

Les détails des plans en vigueur peuvent être présentés comme ci-dessous :

Réf. Plan	Nombre d'options	Date d'attribution	Statut et nombre de bénéficiaires (*)	Valeur sous-jacente en €	Prix d'exercice en €	Date d'exercibilité	Date d'échéance	Valeur de l'option en €
<b>Options attribuées et non exercées à l'ouverture de l'exercice</b>								
Plan J	25 863	15/10/2007	1 MS	14,88	10,44	15/10/2010	15/10/2017	5,5
Plan L	32 871	04/06/2008	1 MS	10,84	7,61	04/06/2011	04/06/2018	4,0
Plan M	4 627	17/06/2008	1 MS	10,78	7,56	17/06/2011	17/06/2018	4,0
Plan P	31 736	21/12/2009	1 MS	12,80	8,98	01/04/2014	20/12/2019	4,3
Plan Q	3 675	21/12/2009	1 MS	12,80	8,98	20/12/2012	20/12/2017	4,0
Plan Q'	3 674	21/12/2009	1 MS	12,80	8,98	01/04/2014	20/12/2017	3,6
Plan R	8 184	21/12/2009	3 A	12,80	8,98	20/12/2012	20/12/2017	4,0
Plan S	35 055	20/12/2010	1 MS	8,13	8,13	01/04/2015	19/12/2020	1,1
Plan T	4 059	20/12/2010	1 MS	8,13	8,13	19/12/2013	19/12/2018	1,2
Plan T'	4 059	20/12/2010	1 MS	8,13	8,13	01/04/2015	19/12/2018	1,2
Plan W	2 908	20/12/2011	1 MS	11,35	11,35	19/12/2014	19/12/2019	2,0
Plan W'	2 907	20/12/2011	1 MS	11,35	11,35	01/04/2016	19/12/2019	2,0
Plan X	6 476	20/12/2011	3 A	11,35	11,35	19/12/2014	19/12/2019	2,0
Plan Z	3 926	20/07/2012	1 MS	12,61	12,61	19/07/2015	19/07/2020	2,5
Plan Z'	3 926	20/07/2012	1 MS	12,61	12,61	01/04/2017	19/07/2020	2,5
Plan AA	11 974	20/07/2012	5 A	12,61	12,61	19/07/2015	19/07/2020	2,5
Plan AC	4 596	06/12/2013	1 MS	10,77	10,77	06/12/2016	05/12/2021	2,1
Plan AC'	4 595	06/12/2013	1 MS	10,77	10,77	01/04/2018	05/12/2021	2,1
Plan AD	14 018	06/12/2013	5 A	10,77	10,77	06/12/2016	05/12/2021	2,1
Plan AF	3 616	23/12/2014	1 MS	13,69	13,69	23/12/2017	23/12/2022	3,1
Plan AF'	3 616	23/12/2014	1 MS	13,69	13,69	01/04/2019	23/12/2022	2,8
Plan AG	11 032	23/12/2014	5 A	13,69	13,69	23/12/2017	23/12/2022	3,1
<b>Sous-total</b>	<b>227 393</b>							
<b>Options annulées ou caduques au cours de l'exercice</b>								
Plan J	-25 863							
Plan L	-32 871							
Plan M	-4 627							
Plan P	-31 736							
Plan S	-35 055							
Plan AG	-3 835							
<b>Options exercées au cours de l'exercice</b>								
Plan R	-8 184							
Plan X	-3 084							
Plan AA	-4 163							
Plan AD	-4 874							
<b>Options attribuées et non exercées à la clôture de l'exercice</b>	<b>73 101</b>							
<b>Options exerçables à la clôture de l'exercice</b>	<b>73 101</b>							

(\*) MS : Mandataire social ; A : Autre

Le Groupe a comptabilisé une charge de 2 k€ hors charges sociales au cours de l'exercice 2017 (comparée à une charge de 23 k€ en 2016), relative aux plans de stock-options.

### 3.10.3. Plans d'attribution d'actions gratuites

Trois plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place le 14 décembre 2015 pour certains salariés et mandataires sociaux. La valeur de l'action gratuite attribuée, pour la comptabilisation de la charge conformément à IFRS 2, était le cours spot à la date d'attribution soit 12,15€.

Trois plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place le 15 décembre 2016 pour certains salariés et mandataires sociaux. La valeur de l'action gratuite attribuée, pour la comptabilisation de la charge conformément à IFRS 2, était le cours spot à la date d'attribution soit 15,80€.

Trois plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place le 6 décembre 2017 pour certains salariés et mandataires sociaux. La valeur de l'action gratuite attribuée, pour la comptabilisation de la charge conformément à IFRS 2, est le cours spot à la date d'attribution soit 16,73€.

## Annexe aux comptes consolidés

Pour les plans A 2015 & 2016 & 2017, l'acquisition définitive des actions est conditionnée à une condition de présence de 2 ans. Pour les plans B et C 2015 & 2016 & 2017, l'acquisition définitive des actions est conditionnée à une condition de présence de 2 ans et 4 mois ainsi qu'à une condition de performance interne.

Le volume d'actions attribuées s'élève à la clôture à 68 566 contre 41 354 au 31/12/2016, et a donné lieu à une charge de 290 k€ au 31/12/2017, contre 109 k€ au 31/12/2016.

## 3.10.4. Actions auto-détenues

	En nombres de titres	En k€
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>372 100</b>	<b>3 933</b>
Acquisitions	46 290	636
Cessions	-46 574	-626
Levées d'options	-14 754	-35
Annulations	0	0
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>357 062</b>	<b>3 908</b>
Acquisitions	31 704	551
Cessions	-30 445	-527
Levées d'options	-20 305	-48
Attributions gratuites	-10 247	-126
Annulations	-130 135	-1 506
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>197 634</b>	<b>2 252</b>

Les mouvements ci-dessus globalisent ceux de l'animation de marché, des actions destinées à permettre de couvrir des obligations liées à des stock-options, des actions destinées à être annulées et des actions destinées à être remises dans le cadre d'une opération de croissance externe.

## 3.10.5. Dividendes

Une distribution de dividendes de 1,00 € par action a été votée par l'assemblée générale du 16 juin 2017, et mise en paiement le 23 juin 2017.

## 3.11. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et auto-détenues.

Lorsque les fonds sont recueillis lors de l'exercice des droits (cas des options), ils sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché et ce uniquement si celui-ci est supérieur au prix d'exercice du droit.

Dans les deux cas, les fonds sont pris en compte prorata temporis lors de l'année d'émission des instruments dilutifs et aux premiers jours les années suivantes.

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

En k€	2017	2016
<b>Résultat net des activités poursuivies part du Groupe</b>	<b>4 569</b>	<b>5 470</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles	0	0
<b>Résultats pour les besoins du résultat dilué par action</b>	<b>4 569</b>	<b>5 470</b>

<b>Résultat net des activités arrêtées part du Groupe</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles	0	0
<b>Résultats pour les besoins du résultat dilué par action</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Nombre d'actions	2017	2016
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le besoin du calcul du résultat de base par action</b>	<b>3 995 688</b>	<b>3 930 144</b>
Effet dilutif des actions ordinaires potentielles :		
. Options	66 109	75 273
. Actions gratuites attribuées aux salariés	45 889	21 677
. Obligations convertibles	0	0
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires pour le besoin du calcul du résultat dilué par action</b>	<b>4 107 686</b>	<b>4 027 094</b>

	Résultat net (en k€)	Nombre d'actions	Résultat par action (en €)
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe de base par action	4 569	3 995 688	1,14
Options	0	66 109	
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	45 889	
Obligations convertibles en actions	0	0	
<b>Résultat net des activités poursuivies part du Groupe dilué par action</b>	<b>4 569</b>	<b>4 107 686</b>	<b>1,11</b>

Résultat net des activités arrêtées part du Groupe de base par action	0	0	0,00
Options	0	0	
Actions gratuites attribuées aux salariés	0	0	
Obligations convertibles en actions	0	0	
<b>Résultat net des activités arrêtées part du Groupe dilué par action</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

Pour 2017, le résultat par action ressort à :

- 1,14 € pour le résultat net part du Groupe de base,
- 1,11 € pour le résultat net part du Groupe dilué.

## 3.12. Provisions à long terme

Elles sont uniquement constituées de provisions relatives à des avantages au personnel, comme le montre le tableau suivant :

	Indemnités fin de carrière	Retraites complémentaires	Total provisions à long terme
<b>Solde au 1er janvier 2017</b>	<b>2 641</b>	<b>0</b>	<b>2 641</b>
Variation de périmètre	15	0	15
Dotations de l'exercice	176	0	176
Reprises de l'exercice	0	0	0
Intérêts	47	0	47
Ecart actuariels	-22	0	-22
Cotisations versées par ADLPartner à l'actif de couverture	-48	0	-48
Charges sociales sur les prestations payées	-54	0	-54
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>2 755</b>	<b>0</b>	<b>2 755</b>

Selon les réglementations et usages en vigueur, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel.

Lorsque les avantages complémentaires octroyés au personnel donnent lieu à une prestation future pour le Groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle avec les hypothèses décrites ci-dessous.

Les provisions inscrites au bilan correspondent à l'engagement en matière d'indemnités de fin de carrière net des actifs de couverture.

A ce jour, les éléments décrits ci-dessous concernent les seules sociétés françaises, aucun engagement en matière d'indemnités de fin de carrière ou de retraite n'ayant été donné dans les filiales étrangères du Groupe.

Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans au titre des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation (*)	1,30 %	1,50 %
Augmentation annuelle des salaires	1,00 % à 3,00 %	1,00 % à 3,00 %
Taux de charges sociales	39,30 % à 57,40 %	39,30 % à 57,40 %
Turnover	0 à 10 %	0 à 10 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Table de survie	INSEE F2011-2013	INSEE F2011-2013
Table des droits	0 à 10 mois de salaire	0 à 10 mois de salaire

(\*) Le taux d'actualisation utilisé est le taux 15 ans Bloomberg taux ZC corporate AA.

Les montants comptabilisés au titre des engagements de fin de carrière au bilan sont les suivants :

En k€	2017	2016
Valeur actuelle des obligations	3 148	3 085
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-393	-444
<b>Dettes nettes comptabilisées au bilan</b>	<b>2 755</b>	<b>2 641</b>

La sensibilité de la valeur actuelle des obligations au taux d'actualisation est la suivante :

	Taux annuel d'actualisation		
	0,30 %	1,30 %	2,30 %
	(- 1 point)	(jeu de base)	(+ 1 point)
<b>Valeur actualisée de l'obligation (En k€)</b>	<b>3 558</b>	<b>3 148</b>	<b>2 718</b>

Les montants comptabilisés au titre des engagements de fin de carrière au compte de résultat sont les suivants :

En k€	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	175	155
Intérêts sur l'obligation	47	52
Rendement attendu des actifs du plan	-7	-8
Prestations payées	-47	-31
Coûts des services passés	0	0
<b>Charge nette comptabilisée en résultat</b>	<b>168</b>	<b>168</b>

La charge pour l'exercice est incluse dans le compte de résultat pour -169 k€ en 2017 contre -199 k€ en 2016 :

- Sur la ligne charges de personnel pour -122 k€ contre -147 k€ en 2016,
- Sur la ligne coût de l'endettement financier brut pour -47 k€ contre -52 k€ en 2016,

Le rendement réel des actifs des plans s'est élevé à 9 k€ en 2017 contre 8 k€ en 2016.

Les changements dans la valeur actuelle des obligations liées aux indemnités de fin de carrière peuvent se présenter comme suit :

En k€	2017	2016
<b>Obligations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>3 085</b>	<b>2 606</b>
Variation de périmètre	15	87
Coût des services rendus	175	155
Intérêts	47	52
Gains/Pertes actuarielles	-23	217
Dont hypothèses démographiques	0	0
Dont hypothèses financières	82	157
Dont expérience	-105	60
Prestations payées	-152	-31
Coût des services passés	0	0
<b>Obligations à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 148</b>	<b>3 085</b>

## Annexe aux comptes consolidés

Les changements dans la juste valeur des actifs de couverture peuvent se présenter comme suit :

En k€	2017	2016
<b>Juste valeur des actifs à l'ouverture</b>	<b>444</b>	<b>403</b>
Rendement attendu	7	8
Gains et pertes actuarielles	0	0
Contributions de l'employeur	48	49
Prestations payées	-106	-15
<b>Juste valeur des actifs à la clôture</b>	<b>393</b>	<b>444</b>

La juste valeur des actifs des plans à la date de clôture s'analyse comme suit :

En %	2017	2016
Instruments de capitaux propres (actions)	7,2 %	7,2 %
Instruments de dettes (obligations)	85,8 %	85,8 %
Immobiliers	5,6 %	5,6 %
Autres actifs	1,4 %	1,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Les actifs des plans de retraite ne comprennent ni les instruments financiers détenus en propre par le Groupe, ni les propriétés qu'il occupe ou aucun des actifs qu'il utilise.

L'échéancier des décaissements s'établit ainsi sur la base des flux non actualisés :

En K€	12 mois	1 à 2 ans	3 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Indemnités de départ à la retraite	0	155	542	6 252
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>155</b>	<b>542</b>	<b>6 252</b>

### 3.13. Passifs financiers

En k€

#### Passifs financiers non-courants

	2017	2016
Découverts bancaires	0	0
Emprunts bancaires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	3 154	458
<b>TOTAL</b>	<b>3 154</b>	<b>458</b>

Compte tenu des hypothèses retenues par le Groupe, la juste valeur de l'engagement de rachat auprès des actionnaires minoritaires d'Activis et de Leoo s'élève à 3 154 k€. Se reporter à la note 5.7.

En k€

Passifs financiers courants	2017	2016
Découverts bancaires	378	393
Emprunts bancaires	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	27	32
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>	<b>425</b>

### 3.14. Impôts différés passifs

Se référer à la note 4.5 Impôt sur le résultat.

### 3.15. Provisions à court terme

En k€	Pour litiges	Pour risques	Total court terme
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>291</b>	<b>0</b>	<b>291</b>
Variation de périmètre	87	0	87
Dotations de l'exercice	60	0	60
Utilisations de l'exercice	-111	0	-111
Autres reprises de l'exercice	-116	0	-116
<b>Balance au 31 décembre 2017</b>	<b>211</b>	<b>0</b>	<b>211</b>

Elles sont constituées au 31/12/2017 par :

- 30 k€ de provision pour litiges clients,
- 181 k€ de provision pour divers litiges.

### 3.16. Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	2017	2016
Avances et acomptes reçus	1 570	1 189
Fournisseurs	46 283	43 524
Dettes sur immobilisations	228	119
Autres créditeurs	3 034	2 221
<b>TOTAL</b>	<b>51 115</b>	<b>47 053</b>

La ligne « Autres créditeurs » est essentiellement constituée de dettes sur les loteries organisées par le Groupe et en cours au moment de la clôture.

La totalité de ces dettes est à moins d'un an.

### 3.17. Autres passifs

Ce poste est constitué par les produits constatés d'avance. Ceux-ci concernent les produits des opérations commerciales de l'année suivante, qui ont été reçus sur l'exercice en cours.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

## 4.1. Produits

Le volume d'affaires brut représente la valeur des abonnements et autres produits commercialisés, alors que le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut de commissionnaire de presse pour les ventes d'abonnements) ne tient compte que du montant de la rémunération versée par les éditeurs de presse ; dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires correspond donc en réalité à une marge brute puisque le coût des magazines vendus est déduit du montant des ventes encaissées.

Le chiffre d'affaires net hors taxes se présente comme suit :

Par zones géographiques (en k€) :	2017	2016	Variation
France	114 061	111 217	2,6 %
International	10 143	11 083	-8,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>124 204</b>	<b>122 300</b>	<b>1,6 %</b>

Par offres produits (en k€) :	2017	2016	Variation
Offre abonnements à durée libre (ADL), y.c. offres avec engagement	77 044	75 597	1,9 %
Offre abonnements à durée déterminée (ADD)	12 595	14 524	-13,3 %
Offre livres-objets-audio-vidéo (LOAV)	14 002	16 039	-12,7 %
Autres offres	20 573	16 140	27,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>124 204</b>	<b>122 300</b>	<b>1,6 %</b>

## 4.2. Données sociales

Les charges de personnel et l'effectif moyen sont les suivants :

Charges de personnel (en k€)	2017	2016
Salaires et traitements	14 751	13 713
Charges sociales	6 987	6 536
Intéressement	1 480	1 539
Participation	1 239	1 300
Indemnités transactionnelles et prud'homales	614	760
Indemnités fin de carrière	176	140
Stock-options	2	23
Attribution d'actions gratuites	290	109
<b>TOTAL</b>	<b>25 539</b>	<b>24 120</b>

Effectif moyen	2017	2016
Cadres	147	141
Agents de maîtrise	43	45
Employés	119	111
<b>TOTAL</b>	<b>309</b>	<b>297</b>

#### 4.3. Autres produits et charges d'exploitation

Ils concernent essentiellement le coût net des pertes clients.

#### 4.4. Résultat financier net

Le résultat financier se ventile comme suit :

En k€	2017	2016
Plus-values sur placements	0	0
Intérêts sur placements et produits assimilés	39	134
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>39</b>	<b>134</b>
Intérêts et charges assimilées	-60	-56
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-60</b>	<b>-56</b>
<b>Produits financiers nets</b>	<b>-21</b>	<b>77</b>
Variation complément de prix Activis	0	100
Intérêts sur prêts Activis et Convertéo	0	2
Intérêts sur obligations Leoo	4	8
Dotation provision titres Chine Abonnements	-130	0
Différences de change	-1	-2
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>-127</b>	<b>108</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-148</b>	<b>185</b>

#### 4.5. Impôts sur le résultat

##### 4.5.1. Analyse de la charge d'impôts

En k€	2017	2016
Charge d'impôts exigibles	2 640	2 997
Charge (ou produit) d'impôts différés	-461	147
Charge (ou produit) d'impôts liés aux titres auto-détenus	-12	-29
<b>Total impôts sur le résultat</b>	<b>2 167</b>	<b>3 115</b>

## 4.5.2. Impôts différés

En k€	2016	Résultat	OCI	Variation de périmètre	2017
<b>Actifs d'impôts différés</b>					
C3S	51	4	0		55
Participation	448	-21	0		427
Indemnités fin de carrière	908	-187	-10	5	716
Provision dépréciation clients	36	4	0		40
Annulation Marque Activis	1	0	0		1
Déficit fiscaux ADLP Hispania, Activis, Leoo	124	-70	0	785	839
<b>Total Actifs d'impôts différés</b>	<b>1 568</b>	<b>- 270</b>	<b>-10</b>	<b>790</b>	<b>2 078</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>					
Ecart d'évaluation sur les actifs	-464	119	0		-345
Amortissements dérogatoires	-655	464	0		-191
Incorporel Born	-1	0	0		-1
Incorporel relation clients	-39	119	0	-188	- 108
Incorporel plateformes	0	22	0	-33	- 11
Incorporel accords market place	0	6	0	-42	- 36
<b>Total Passifs d'impôts différés</b>	<b>-1 159</b>	<b>730</b>	<b>0</b>	<b>- 263</b>	<b>- 692</b>
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés net</b>	<b>408</b>	<b>460</b>	<b>- 10</b>	<b>527</b>	<b>1 386</b>
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>978</b>				<b>1 801</b>
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>-570</b>				<b>-415</b>
<b>Impôt différé</b>	<b>408</b>				<b>1 386</b>

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de pertes fiscales reportables de 1 776 K€, disponibles pour compenser des profits taxables futurs, représentant une économie potentielle d'impôts de 444 K€. En l'absence de projections de résultats fiscaux durablement positives, les impôts différés correspondants n'ont pas été activés.

Ces impôts différés non activés concernent les filiales Activis et Leoo.

#### 4.5.3. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

En k€	2017	2016
Résultat avant impôts des activités poursuivies	6 463	8 585
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-67	490
Résultat avant impôts des activités poursuivies, avant quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	6 396	9 076
Taux théorique d'imposition	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>2 202</b>	<b>3 125</b>
Rapprochement :		
Effet des différences temporaires et des déficits de l'exercice non activés	244	26
Effet de l'imputation des déficits antérieurs non activés	0	-3
Effet du retraitement des activités arrêtées	0	0
Effet des différences permanentes	-323	203
Effet des différences de taux	81	-224
Effet des rappels d'impôts	14	0
Effet de la contribution sur les revenus distribués	119	123
Effet de l'imputation des crédits d'impôt	-70	-56
CICE	-100	-79
<b>Sous Total</b>	<b>- 35</b>	<b>- 10</b>
<b>Charge d'impôt</b>	<b>2 167</b>	<b>3 115</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>33,88 %</b>	<b>34,32 %</b>

## 5. Informations complémentaires

### 5.1. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie présente une variation de trésorerie nette de + 2 963 k€, qui s'explique de la façon suivante :

- + 8 584 k€ provenant de la capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société,
- 4 093 k€ d'impôt société versé,
- + 3 204 k€ issus de la variation du BFR lié à l'activité : le BFR reste négatif à - 15 531 k€ , représentant 20 jours de Volume d'Affaires Brut,
- 970 k€ d'investissements
  - (Acquisitions d'immobilisations pour - 1 170 k€, achat de titres non consolidés pour - 205 k€, incidence des variations de périmètre pour + 319 k€, remboursement du prêt Converteo pour + 100 k€, autres flux : - 14 k€).
- 3 762 k€ liés aux opérations de financement
  - (- 3 956 k€ de dividendes versés aux actionnaires de la société mère, - 29 k€ de rachats et reventes d'actions propres, + 213 k€ de sommes reçues lors de l'exercice des stocks options, + 26 k€ de produits financiers nets, autres flux : - 16 k€).

## 5.2. Acquisition de participations et titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2017 :

En k€	Brésil	Converteo	Total
Goodwill	0	344	344
Quote-part de capitaux propres	0	475	475
Résultat des sociétés mise en équivalence	0	296	296
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>0</b>	<b>1 116</b>	<b>1 116</b>

Le résultat de mise en équivalence est de + 296 k€ (Converteo), il y a lieu de rajouter le résultat de Leoo de -229 k€ correspondant à la période de mise en équivalence, portant le résultat de mise en équivalence à + 67 k€.

Au 31 décembre 2016 :

En k€	Brésil	Converteo	Leoo	Total
Goodwill	0	344	770	1 114
Quote-part de capitaux propres	0	427	544	971
Résultat des sociétés mise en équivalence	0	49	-330	- 281
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>0</b>	<b>820</b>	<b>984</b>	<b>1 804</b>

**Activis :**

Le Groupe détient 82,92 % du capital social de la filiale Activis.

A compter d'octobre 2016, conformément aux accords relatifs aux actions réservées et prêtées, la participation a représenté 74,38 % des droits de vote en assemblée générale ordinaire.

Le changement de méthode de consolidation d'Activis passée de la mise en équivalence à l'intégration globale en 2016 a généré un goodwill préliminaire de 1,3 M€, ayant fait l'objet d'une allocation courant 2017.

Goodwill d'Activis au 31/12/16		1 303 k€
Relation clients	40 k€	
Impôts différés sur déficits fiscaux	<u>250 k€</u>	
Actifs ré estimés en juste valeur	290 k€	
Quote-part d'actifs ré estimés en juste valeur	290 k€ x 74,38 %	- 216 k€

Portant le Goodwill résiduel au 31/12/17 à 1 087 k€

Dans les comptes sociaux, le chiffre d'affaires de la filiale Activis s'établit à 2 438 k€ pour l'année 2017, le résultat d'exploitation s'élève à + 28 k€, le résultat de l'année ressort à + 30 k€.

**Converteo :**

Le Groupe détient une participation dans la société Converteo à hauteur de 34,01 % du capital social.

L'acquisition de Converteo en 2014 a généré un goodwill de 344 k€. Le Groupe n'a pas reconnu d'éléments significatifs relatifs à l'allocation de tout ou partie de ce goodwill.

Le Groupe exerce une influence notable sur la société Converteo, qui est comptabilisée par mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Dans les comptes sociaux, le chiffre d'affaires de la filiale Converteo s'établit à 7 665 k€ pour l'année 2017, le résultat d'exploitation s'élève à + 1 289 k€, le résultat de l'année ressort à + 870 k€.

**Leoo :**

Le Groupe détient 66,78 % du capital social de la filiale Leoo.

Le changement de méthode de consolidation de Leoo passée de la mise en équivalence à l'intégration globale a eu pour conséquence, conformément à IFRS 3 :

- La constatation d'une moins-value de 502 k€ correspondant à la réévaluation en juste valeur de la participation antérieurement détenue, comptabilisée en autres produits et charges
- La constatation d'un goodwill préliminaire de 659 k€. Le Groupe réalisera l'allocation du goodwill au cours de l'exercice 2018, dans le cadre du délai d'affectation de 12 mois prévu par IFRS 3.

Dans les comptes sociaux, le chiffre d'affaires de la filiale Leoo s'établit à 2 581 k€ pour l'année 2017, le résultat d'exploitation s'élève à - 915 k€, le résultat de l'année ressort à - 1 118 k€.

### 5.3. Transactions avec les parties liées

L'entité de contrôle ultime du Groupe est le groupe familial VIGNERON avec la société SOGESPA sise 3 rue Henri Rol-Tanguy – 93100 Montreuil (France).

Les transactions entre la société et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, sont éliminées en consolidation. Elles ne sont pas présentées dans les notes aux états financiers.

Les détails des transactions entre le Groupe et des parties liées au Groupe sont présentés ci-après.

En k€	Ventes de produits		Achats	
	2017	2016	2017	2016
Société mère ADLPartner vers les parties liées	31	31	0	0
SOGESPA vers le Groupe	0	0	31	31

Les ventes de produits sont réalisées aux prix habituels pratiqués par le Groupe avec des clients externes. Les achats sont réalisés au prix de marché.

En k€	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées	
	2017	2016	2017	2016
Société mère ADLPartner / SOGESPA	18	19	0	0

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.

### 5.4. Avantages aux dirigeants

Les charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordées aux dirigeants (mandataires sociaux et conseil de surveillance) s'établissent comme suit :

En k€	2017	2016
Avantages à court terme	1 224	1 060
Valorisation des options et droits à actions	138	114
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Jetons de présence	125	125
<b>TOTAL</b>	<b>1 487</b>	<b>1 299</b>

## Annexe aux comptes consolidés

## 5.5. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Les honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux correspondant aux lettres de missions sont détaillés ci-dessous :

Montants HT en k€	GRANT THORNTON		RSM		DBA	SFW
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
AUDIT LEGAL						
ADLPartner	100	100	100	100	0	0
Filiales	28	27	13	5	10	8
<b>Sous-total</b>	<b>128</b>	<b>127</b>	<b>113</b>	<b>105</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
AUTRES PRESTATIONS						
ADLPartner	0	1	0	0	0	0
Filiales	0	0	5	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>128</b>	<b>118</b>	<b>105</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
			<b>2017</b>		<b>2016</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>256</b>		<b>241</b>	

## 5.6. Transactions non réalisées en trésorerie

Néant en 2017.

## 5.7. Engagements donnés et reçus

## 5.7.1. Engagements donnés

## a. Locations locaux

Les baux signés par le Groupe pour ses locaux sont détaillés ci-dessous en valeur TTC :

En k€	31/12/17	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
France	4 673	1 438	3 235	0
Espagne	169	85	84	
<b>TOTAL</b>	<b>4 842</b>	<b>1 523</b>	<b>3 319</b>	<b>0</b>

ADLPartner a signé en 2015, un nouveau bail pour ses locaux de Montreuil (rue Henri Rol-Tanguy), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Loyer annuel de base HT : 1 198 k€, soit 1 438 k€ TTC,

Durée : 9 ans à compter du 1/04/2015 - terme 31/03/2024.

Possibilité de notification d'un congé à l'expiration de chaque période triennale, la société ayant expressément renoncé à la faculté de notifier le congé au 31/03/2018.

En conséquence, l'engagement ferme de la société, au 31/12/2017, est de 3 ans et 3 mois, soit 4 673 k€ TTC (hors indexation).

## b. Cautions bancaires

En 2016, ADLPartner a mis en place une garantie autonome à première demande BNP Paribas de 20 k€ courant sur la période du 9 septembre 2016 au 31 décembre 2017, en faveur de la société France Billet.

En 2016, ADLPartner a mis en place une garantie autonome à première demande BNP Paribas , modifiée par avenant en 2017, de 72 k€ courant sur la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019, en faveur de la société AG Real Estate France.

**c. Engagements de rachat des actions Activis**

Le Groupe a donné à 2 actionnaires de la société Activis l'engagement de leur racheter leur participation par fraction, durant la période d'octobre 2017 à octobre 2019, sur la base d'une valorisation d'entreprise calculée en fonction de la marge brute, du résultat net et de l'endettement net. La juste valeur de l'engagement de rachat est évaluée par le Groupe à 226 k€ à la date de clôture.

**d. Engagements de rachat des actions Converteo**

Le Groupe a donné à 3 actionnaires de la société Converteo l'engagement ferme de leur racheter une partie de leur participation, représentant au total 33 % du capital. La propriété sera transférée le 2 juillet 2018 sur la base d'une valorisation d'entreprise calculée en fonction de la marge brute, du résultat net et de l'endettement net. L'engagement donné correspond à un dérivé selon IAS 39 et a été comptabilisé comme tel dans les comptes au 31 décembre 2017. La valeur du dérivé est de 0 à la date de clôture.

**e. Engagement de rachat des actions Leoo**

Le Groupe a donné à un actionnaire de la société Leoo l'engagement de lui racheter sa participation. Cette promesse est exerçable durant la période de juillet 2020 à septembre 2020 sur la base d'une valorisation d'entreprise calculée en fonction de la marge brute, du résultat net et de l'endettement net. La juste valeur de l'engagement de rachat est évaluée par le Groupe à 2 928 k€ à la date de clôture.

**f. Autres engagements donnés**

Aucun autre engagement ne présente de caractère significatif.

**5.7.2. Engagements reçus**

Le protocole de conciliation encadrant l'abandon de créance consenti à HubWin prévoit la réinscription de tout ou partie de la créance abandonnée et son remboursement en cas de retour à meilleure fortune constaté avant le 31 décembre 2019.

**5.8. Évènements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement intervenu depuis la clôture ne présente de caractère significatif.

**5.9. Dettes potentielles**

Aucun engagement nouveau n'a été pris postérieurement à la clôture des comptes susceptible d'engendrer un accroissement des dettes par rapport à la situation du 31 décembre 2017.

## 6. Liste des sociétés consolidées

Sociétés consolidées	Forme	Siège	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt Intérêts Groupe	Méthode
ADLPartner	SA	France	Mère	100,00%	Intégration globale
ADLPartner Hispania	SL	Espagne	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADL Servicos de Fidelização	Srl	Brésil	34,00%	34,00%	Mise en équivalence
HubInvest	SARL	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
SCI rue de Chartres	SCI	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
ADLP Digital	SAS	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
Activis	SAS	France	100,00%	82,92%	Intégration globale
Activis Switzerland	GmbH	Suisse	100,00%	82,92%	Intégration globale
ADLP Assurances	SAS	France	100,00%	100,00%	Intégration globale
Converteo	SAS	France	34,01%	34,01%	Mise en équivalence
Leoo	SAS	France	66,78%	66,78%	Intégration globale
ADLPerformance Unipessoal	Lda	Portugal	100,00%	100,00%	Intégration globale

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2017.

## 7. Secteurs opérationnels

Les résultats par secteurs géographiques pour l'exercice 2017 sont détaillés ci-après :

En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Chiffre d'affaires net HT	114 114	111 248	10 360	11 122	-270	-70	124 204	122 300
Résultat opérationnel	6 392	6 860	152	2 030	0	0	6 544	8 890
Résultat net des activités poursuivies	4 219	3 969	77	1 501	0	0	4 296	5 470
Résultat net	4 219	3 969	77	1 501	0	0	4 296	5 470

Les actifs et passifs par zones géographiques pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

BILAN ACTIF En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Actifs non-courants</b>								
Ecarts d'acquisition	1 668	1 225	102	102	0	0	1 770	1 327
Immobilisations incorporelles	2 722	1 577	1	6	0	0	2 723	1 583
Immobilisations corporelles	3 220	3 237	94	88	0	0	3 314	3 325
Participations entreprises associés	1 116	1 804	0	0	0	0	1 116	1 804
Actifs disponibles à la vente	101	151	0	0	0	0	101	151
Autres actifs financiers	828	3 670	25	40	-200	-1 150	653	2 560
Actifs d'impôts différés	1 747	854	54	124	0	0	1 801	978
<b>Sous-total Actifs non-courants</b>	<b>11 402</b>	<b>12 518</b>	<b>276</b>	<b>360</b>	<b>-200</b>	<b>-1 150</b>	<b>11 478</b>	<b>11 727</b>
<b>Actifs courants</b>								
Stocks	1 641	3 262	0	0	0	0	1 641	3 262
Clients et autres débiteurs	41 213	35 879	3 176	6 046	-89	-32	44 300	41 893
Autres actifs	2 213	2 256	121	161	0	0	2 334	2 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 288	28 947	895	287	0	0	32 183	29 234
<b>Sous-total Actifs courants</b>	<b>76 355</b>	<b>70 344</b>	<b>4 192</b>	<b>6 494</b>	<b>-89</b>	<b>-32</b>	<b>80 458</b>	<b>76 805</b>
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>87 757</b>	<b>82 862</b>	<b>4 468</b>	<b>6 854</b>	<b>-289</b>	<b>-1 182</b>	<b>91 936</b>	<b>88 532</b>

COMPTES CONSOLIDÉS  
Annexe aux comptes consolidés

En k€	France		International		Interzone		Consolidé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Capital							6 479	6 681
Réserves consolidées							10 753	11 274
Résultat consolidé							4 296	5 470
<b>Capitaux Propres</b>							<b>21 528</b>	<b>23 426</b>
<b>Passifs non-courants</b>								
Provisions à long terme	2 755	2 641	0	0	0	0	2 755	2 641
Passifs financiers	3 154	458	0	0	0	0	3 154	458
Passifs d'impôts différés	415	570	0	0	0	0	415	570
<b>Sous-total Passif non-courants</b>	<b>6 324</b>	<b>3 669</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 324</b>	<b>3 669</b>
<b>Passifs courants</b>								
Provisions à court terme	211	291	0	0	0	0	211	291
Dettes fiscales et sociales	10 315	11 863	334	754	0	0	10 649	12 617
Fournisseurs et autres créiteurs	50 014	45 457	1 190	1 628	-89	-32	51 115	47 053
Passifs financiers	395	405	210	1 170	-200	-1 150	405	425
Autres passifs	1 031	533	673	518	0	0	1 704	1 051
<b>Sous-total Passif courants</b>	<b>61 966</b>	<b>58 549</b>	<b>2 407</b>	<b>4 070</b>	<b>-289</b>	<b>-1 182</b>	<b>64 085</b>	<b>61 437</b>
Passifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>							<b>91 936</b>	<b>88 532</b>

Les autres informations par zones géographiques pour l'exercice 2017 sont détaillées ci-après :

Effectif moyen	France	International	Total
Cadres	145	2	147
Agents de maîtrise	43	0	43
Employés	61	58	119
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>60</b>	<b>309</b>

## Bilan

## 3.2. COMPTES ANNUELS DE ADLPARTNER SA

## 3.2.1. Bilan

## 1. ACTIF

En k€	Montants Bruts	Amortissements / Provisions	31/12/2017	31/12/2016
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	7 957	6 713	1 245	881
Fonds commercial	4 363	70	4 293	4 293
Autres immobilisations incorporelles	360	50	310	171
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions				1 394
Installations techniques, matériel, outillage	1 686	1 582	104	175
Autres immobilisations corporelles	2 894	2 676	218	141
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	33 349	9 284	24 064	19 493
Créances rattachées à des participations	2 540	1 056	1 484	2 467
Autres titres immobilisés	2 125		2 125	2 000
Autres immobilisations financières	368		368	365
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>55 641</b>	<b>21 431</b>	<b>34 210</b>	<b>31 379</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	89		89	94
Marchandises	1 998	454	1 544	3 166
Avances et acomptes versés sur commandes	38		38	347
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	32 040	1 296	30 745	28 957
Autres créances	7 716		7 716	5 400
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 2 252)	13 487	1	13 487	17 700
Disponibilités	16 597		16 597	12 436
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	2 017		2 017	2 165
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>73 981</b>	<b>1 750</b>	<b>72 232</b>	<b>70 265</b>
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 622</b>	<b>23 180</b>	<b>106 442</b>	<b>101 644</b>

## 2. PASSIF

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 6 479)	6 479	6 681
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserve légale	700	700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	13 696	13 000
Report à nouveau	18 877	13 584
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>10 465</b>	<b>11 249</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	335	1 622
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>50 553</b>	<b>46 836</b>
Provisions pour risques	396	350
Provisions pour charges	17	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>413</b>	<b>350</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	15	15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 566	1 188
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 037	39 802
Dettes fiscales et sociales	9 477	11 369
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	184	106
Autres dettes	2 041	1 854
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	155	122
<b>DETTES</b>	<b>55 476</b>	<b>54 458</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 442</b>	<b>101 644</b>

Compte de résultat

3.2.2. Compte de résultat

En k€	France	Exportation	2017	2016
Ventes de marchandises	14 834		14 834	17 084
Production vendue de biens				
Production vendue de services	93 750	36	93 786	93 057
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>108 584</b>	<b>36</b>	<b>108 620</b>	<b>110 141</b>
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 952	2 932
Autres produits			572	796
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>112 145</b>	<b>113 869</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			20 037	19 269
Variation de stock (marchandises)			1 790	(544)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			8 534	9 445
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			5	24
Autres achats et charges externes			40 400	42 366
Impôts, taxes et versements assimilés			1 873	1 931
Salaires et traitements			12 654	13 080
Charges sociales			5 796	5 928
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			480	531
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 678	2 619
Pour risques et charges : dotations aux provisions			60	15
Autres charges			3 332	3 135
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>96 640</b>	<b>97 799</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>15 505</b>	<b>16 070</b>
Produits financiers de participations			822	1 845
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			8	9
Autres intérêts et produits assimilés			39	128
Reprises sur provisions et transferts de charges			44	8
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			14	22
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>927</b>	<b>2 012</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 686	2 078
Intérêts et charges assimilées				1
Différences négatives de change				6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			18	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 704</b>	<b>2 085</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>(777)</b>	<b>(73)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>14 728</b>	<b>15 997</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			461	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			167	68
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 479	277
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>2 107</b>	<b>346</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			614	760
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 533	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			348	247
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>2 496</b>	<b>1 007</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>(389)</b>	<b>(661)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			1 239	1 300
Impôts sur les bénéfices			2 634	2 787
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>115 178</b>	<b>116 227</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>104 713</b>	<b>104 978</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>10 465</b>	<b>11 249</b>

### 3.2.3. Tableau des flux de trésorerie nette

En k€	2017	2016
<b>Résultat net</b>	<b>10 465</b>	<b>11 249</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	895	2 491
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	(40)	(68)
- / + Autres produits et charges calculés		
- / + Plus et moins-values de cession	1 408	
- / + Profits et pertes de dilution		
- Dividendes	(800)	(1 800)
<b>Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt société</b>	<b>11 928</b>	<b>11 872</b>
- Produits financiers nets	(35)	(144)
+ / - Charge d'impôt société	2 634	2 787
<b>Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt société (A)</b>	<b>14 528</b>	<b>14 515</b>
- Impôt société versé (B)	(4 199)	79
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	486	380
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)</b>	<b>10 815</b>	<b>14 974</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(923)	(347)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres)	(455)	(110)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres)	1	
+ Dividendes reçus	800	1 800
- Prêts et avances versés	(6 000)	(10 490)
+ Remboursements prêts et avances	1 100	100
+ Subventions d'investissement reçues		
+ / - Autres flux liés aux opérations d'investissement	(3)	(65)
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(5 480)</b>	<b>(9 112)</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	213	103
- / + Rachats et reventes d'actions propres	(28)	6
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(3 956)	(4 092)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)		
- / + Produits financiers nets reçus	39	128
+ / - Autres flux liés aux opérations de financement	0	15
<b>= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>(3 732)</b>	<b>(3 839)</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (G)		
<b>= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>1 603</b>	<b>2 024</b>
Trésorerie d'ouverture	26 229	24 205
Trésorerie de clôture	27 832	26 229

### 3.2.4. Annexe aux comptes annuels

#### Table des matières de l'annexe aux comptes annuels

<b>1. Informations générales .....</b>	<b>101</b>	6.8. Résultat financier.....	114
<b>2. Faits caractéristiques de l'exercice .....</b>	<b>101</b>	6.9. Résultat exceptionnel.....	115
2.1. Actionnariat.....	101	6.10. Intégration fiscale et impôt société .....	115
2.2. Filiales.....	101		
2.3. Actif immobilisé .....	101	<b>7. Autres informations.....</b>	<b>116</b>
<b>3. Evènements postérieurs à la clôture .....</b>	<b>102</b>	7.1. Etat des échéances des créances et des dettes .....	116
<b>4. Principes, règles et méthodes comptables .....</b>	<b>102</b>	7.2. Produits à recevoir .....	117
4.1. Actif immobilisé .....	102	7.3. Charges à payer.....	117
4.2. Stocks .....	103	7.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.....	118
4.3. Créances clients et dettes fournisseurs ..	103	7.5. Crédit d'impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) .....	118
4.4. Charges et produits constatés d'avance .	104	7.6. Engagements donnés .....	118
4.5. Provisions pour risques et charges .....	104	7.7. Engagements reçus .....	119
4.6. Chiffres d'affaires .....	104	7.8. Rémunération des dirigeants .....	119
<b>5. Informations relatives au bilan.....</b>	<b>105</b>	7.9. Tableau des filiales et participations.....	120
5.1. Immobilisations incorporelles .....	105	7.10. Consolidation .....	121
5.2. Immobilisations corporelles.....	105		
5.3. Immobilisations financières .....	106		
5.4. Stocks .....	108		
5.5. Clients.....	108		
5.6. Autres créances et comptes de régularisation .....	109		
5.7. Valeurs mobilières de placement .....	109		
5.8. Trésorerie et emprunts.....	109		
5.9. Capitaux Propres .....	109		
5.10. Provisions règlementées.....	110		
5.11. Provisions pour risques et charges .....	110		
5.12. Autres dettes et comptes de régularisation .....	110		
5.13. Opérations avec les entreprises liées .....	111		
<b>6. Informations relatives au compte de résultat.....</b>	<b>111</b>		
6.1. Chiffre d'affaires .....	111		
6.2. Personnel.....	112		
6.3. Autres achats et charges externes.....	112		
6.4. Opérations avec les entreprises liées .....	113		
6.5. Autres charges.....	113		
6.6. Dotations aux amortissements et aux provisions.....	114		
6.7. Reprises amortissements, provisions, transfert de charges .....	114		

## 1. Informations générales

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le directoire le 16 mars 2018 et présentés au conseil de surveillance le 23 mars 2018.

Ils comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total est de 106 441 655 € et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 115 178 228 € et dégageant un bénéfice de 10 465 385 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

## 2. Faits caractéristiques de l'exercice

### 2.1. Actionnariat

Le programme de rachat d'actions, autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2016, est arrivé à son terme le 17 décembre 2017.

En novembre 2017, le capital a été réduit par annulation d'actions propres pour un montant de 202 k€, les autres réserves ont été réduites de 1 304 k€, représentant 130 135 actions acquises à un prix moyen de 11,57 €.

### 2.2. Filiales

#### 2.2.1. ACTIVIS

En décembre 2017, l'engagement concernant le rachat d'un tiers de la participation des actionnaires a été finalisé. Le Groupe, via la filiale ADLP digital, détient 82,92 % d'Activis.

#### 2.2.2. Leoo

En juillet 2017, un accord a été conclu concernant le rachat de la participation d'un des actionnaires. Le Groupe détient 66,78 % du capital de Leoo.

#### 2.2.3. ADLP ASSURANCES

En décembre 2017, une augmentation de capital par incorporation de prêt a été réalisée, à hauteur de 5,9 M€.

### 2.3. Actif immobilisé

En novembre 2017, le bail à construction relatif à l'immeuble et aux agencements du siège social est arrivé à son terme. Les actifs immobilisés correspondant ont fait l'objet d'un transfert à la SCI de la rue de Chartres.

### 3. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement intervenu depuis la clôture ne présente de caractère significatif.

### 4. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux règles définies par le Règlement ANC 2016-07, aux dispositions de la législation française, et aux principes comptables généralement admis en France, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 4.1. Actif immobilisé

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée à l'actif, lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants,
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

##### 4.1.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

Les immobilisations en cours correspondent aux coûts réels des biens non encore achevés à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié, en fonction de la nature de l'investissement et selon les durées d'utilisation suivantes :

- logiciel bureautique : 3 ans
- logiciel applicatif : 3 à 5 ans

Le fonds commercial de l'activité France Abonnements Entreprises, ainsi que la base de données clients et la marque OFUP, ne font pas l'objet d'amortissement, mais pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'une provision pour dépréciation si la rentabilité de ces activités ne justifiait pas la valeur inscrite à l'actif.

##### 4.1.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié, en fonction de la nature de l'investissement et selon des durées d'utilisation suivantes :

• constructions	50 ans
• agencements et aménagements	3 à 10 ans
• installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
• matériel de restaurant d'entreprise	3 à 10 ans
• mobilier du bureau	3 à 10 ans
• matériel de transport	3 à 4 ans
• matériel de bureau	3 à 10 ans
• matériel informatique	3 à 5 ans

#### 4.1.3. Immobilisations financières

La détermination de la valeur nette comptable des investissements dans les filiales (titres de participation et prêts d'actionnaires) est fondée sur l'appréciation de leur valeur d'actif net réévaluée de la seule valeur de leur portefeuille d'abonnements à durée libre ou de contrats d'assurance, pour les filiales en détenant un. Pour les filiales n'ayant pas une activité liée à un portefeuille d'abonnement ou de contrat, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres.

La valeur des portefeuilles est calculée en actualisant les revenus nets futurs que vont générer les abonnements ou les contrats tout au long de leur durée de vie grâce à la connaissance statistique que la société a accumulée depuis plusieurs années du comportement de ces abonnements ou contrats en France et dans ses filiales.

La courbe de vie des abonnements ou contrats recrutés par une opération promotionnelle permet de déterminer à tout moment l'espérance de vie résiduelle des abonnements ou contrats restants. En appliquant au nombre des abonnements ou contrats restant à servir le revenu moyen constaté et la marge sur coûts directs (déduction faite des remises à payer), on obtient la contribution nette restant à recevoir des abonnements ou contrats résiduels correspondant à une opération. L'actualisation de cette contribution, à un taux, fonction du coût de l'argent et d'une prime de risque, donne la valeur de ces portefeuilles. Celle-ci est ensuite corrigée de l'impôt latent.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'actif net ainsi réévaluée de la valeur de leur portefeuille est inférieure à la valeur nette comptable.

Cette procédure est appliquée aux filiales au terme de 3 années pleines suivant leur entrée à l'actif. Les deux premières années pleines ne donnent pas lieu à constitution de provisions, dans la mesure où il n'est pas anormal qu'une société dégage des pertes lors de son démarrage, ou suite à son acquisition. La dotation aux provisions est ensuite comptabilisée sur trois exercices pour arriver à une application complète de la méthode à la fin du cinquième exercice plein; toutefois, en cas de dérive des résultats observés par rapport aux business plans initiaux, le provisionnement peut être accéléré.

## 4.2. Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur déterminée.

## 4.3. Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont enregistrées à leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les écarts éventuels avec le cours de clôture donnent lieu à la constatation d'écarts de conversion.

Pour les créances relatives à l'offre d'Abonnements à Durée Libre, une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les provisions pour créances douteuses sont déterminées en fonction du risque encouru selon l'état des dossiers. En raison des modes de règlement clients et des actions menées par le service clientèle, le risque d'impayés s'est révélé négligeable et ne s'est traduit au cours des dernières années qu'en montants de créances provisionnées non significatifs.

## Annexe aux comptes annuels

Pour les créances relatives aux offres d'Abonnements à Durée Déterminée et Livres-Objets-Audio-Vidéo, les provisions pour dépréciation des créances sont, pour l'essentiel, établies sur des bases statistiques issues des données des trois années antérieures. Un complément de dépréciation est éventuellement constaté, lorsque les tendances des deux dernières campagnes de l'année se sont dégradées comparativement aux campagnes antérieures.

### 4.4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les charges exposées pour la conception, la fabrication, le routage, l'affranchissement des mailings et engagées sur l'exercice clos pour les opérations commerciales débutant après la clôture.

Les produits constatés d'avance concernent les produits des opérations commerciales afférentes à l'année suivante, qui sont enregistrés sur l'exercice en cours ainsi que les produits facturés pour lesquels la livraison est intervenue sur l'exercice suivant.

### 4.5. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en conformité avec le règlement sur les passifs (CRC n° 2000-06). Ce règlement définit un passif comme un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans en attendre une contrepartie au moins équivalente.

### 4.6. Chiffres d'affaires

Le volume d'affaires brut du Groupe est constitué par les ventes d'abonnements, de livres et d'autres produits culturels.

Dans le cas des ventes d'abonnements, le chiffre d'affaires (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond donc en réalité à une marge brute.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs.

Un nouveau mix marketing de l'offre ADL a été proposé dans des volumes significatifs aux clients de nos partenaires à compter du premier semestre 2014.

Ce mix marketing combine plusieurs éléments :

- l'abonnement à un ou plusieurs magazines, payable mensuellement à terme échu, par prélèvement automatique, au tarif ADL ;
- l'attribution pour toute commande d'une tablette numérique ou d'un Smartphone ;
- une durée contractuelle minimale de 12 mois.

Le chiffre d'affaires de la période de 12 mois de l'engagement ferme, ainsi que les coûts restant à encourir, sont reconnus au moment de la mise en service de l'abonnement auprès des éditeurs.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.

Dans le cas des ventes de Livres, Objets, Audio Vidéo (LOAV), le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

## 5. Informations relatives au bilan

### 5.1. Immobilisations incorporelles

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations incorporelles, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Marques, fichiers, logiciels	7 378	645	65	7 958
Fonds commercial	4 363	0	0	4 363
Autres immobilisations incorporelles	50	0	0	50
Immobilisations incorporelles en cours	170	294	155	309
<b>TOTAL</b>	<b>11 961</b>	<b>939</b>	<b>220</b>	<b>12 680</b>

Amortissements et Provisions	Début d'exercice	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
Marques, fichiers, logiciels	6 496	266	49	6 713
Fonds commercial	70	0	0	70
Immobilisations incorporelles	50	0	0	50
<b>TOTAL</b>	<b>6 616</b>	<b>266</b>	<b>49</b>	<b>6 833</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>5 344</b>			<b>5 847</b>

La marque OFUP, acquise de son ancienne filiale OFUP, est portée à l'actif pour une valeur brute de 1 406 k€.

Le fonds commercial de l'activité France Abonnements Entreprises est inscrit à l'actif pour 4 269 k€, ainsi que la base de données clients BORN pour une valeur brute de 94 k€.

Des tests de valeur de la marque OFUP et de la base de données clients ont été effectués au 31 décembre 2017 sur la base des prévisions actualisées de flux de trésorerie, ayant conduit à ne pas modifier la provision constituée antérieurement.

La projection des flux de trésorerie a été établie à partir des prévisions les plus récentes approuvées par la direction pour les cinq prochaines années et d'une valeur actualisée à l'infini en prenant pour hypothèse un taux de croissance à l'infini négatif. Le taux d'actualisation utilisé pour les flux de trésorerie s'élève à 9,97 %.

### 5.2. Immobilisations corporelles

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations corporelles, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Constructions	3 302	54	3 356	0
Installations techniques	1 678	8	0	1 686
Autres immobilisations	2 801	153	61	2 893
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 781</b>	<b>215</b>	<b>3 417</b>	<b>4 579</b>

COMPTES ANNUELS DE ADLPARTNER SA  
Annexe aux comptes annuels

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Diminutions	Fin d'exercice
Constructions	1 908	75	1 983	0
Installations techniques	1 503	78	0	1 581
Autres immobilisations	2 660	77	61	2 676
<b>TOTAL</b>	<b>6 071</b>	<b>230</b>	<b>2 044</b>	<b>4 257</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>1 710</b>			<b>322</b>

Les dotations et reprises d'amortissements dérogatoires sont détaillées au 5.10.

### 5.3. Immobilisations financières

Les mouvements, ayant affecté les immobilisations financières, se présentent comme suit (en k€) :

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Participations	27 137	6 280	69	33 348
Créances rattachées à participations	3 540	6 000	7 000	2 540
Autres titres immobilisés	2000	125	0	2125
Autres immobilisations financières	365	3	0	368
<b>TOTAL</b>	<b>33 042</b>	<b>12 408</b>	<b>7 069</b>	<b>38 381</b>

Provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Participations	7 644	1 685	45	9 284
Créances rattachées à participations	1 073	0	17	1 056
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 717</b>	<b>1 685</b>	<b>62</b>	<b>10 340</b>
<b>TOTAL VALEURS NETTES</b>	<b>24 325</b>			<b>28 041</b>

### 5.3.1. Titres de participations et créances rattachées

Les titres de participation et créances rattachées se décomposent comme suit (en k€) :

Valeur brute des titres de participation	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
ADLPartner Hispania	6 751	0	0	6 751
ADL Servicos de Fidelização	134	0	0	134
HubInvest	227	0	0	227
SCI Rue de Chartres	1 406	0	0	1 406
ADLP Digital	1 100	0	0	1 100
Winmag	166	0	0	166
ADLP Assurances	15 860	5 900	0	21 760
Leoo	1 314	250	0	1 564
Splurgy	19	0	19	0
Incenteev	50	0	50	0
ADLPerformance Unipessoal Lda	10	0	0	10
ZenWeShare	100	0	0	100
Chine Abonnements	0	130	0	130
<b>TOTAL</b>	<b>27 137</b>	<b>6 280</b>	<b>69</b>	<b>33 348</b>

Valeur brute des créances rattachées	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Activis	250	0	0	250
ADLP Digital	2 140	50	100	2 090
ADLP Assurances	0	5 900	5 900	0
ADLP Hispania	1 000	0	1 000	0
ADLPerformance Unipessoal Lda	150	50	0	200
<b>TOTAL</b>	<b>3 540</b>	<b>6 000</b>	<b>7 000</b>	<b>2 540</b>
<b>TOTAL TITRES ET CREANCES</b>	<b>30 677</b>			<b>35 888</b>

En décembre 2017, le capital de la filiale ADLP Assurances a fait l'objet d'une augmentation de 5 900 k€ par compensation avec le prêt d'actionnaire puis d'une réduction par apurement des pertes pour 6 416 k€.

En janvier 2017, ADLPartner a pris une participation dans la société française Chine Abonnements pour 130 k€ (12,5 %).

En juillet 2017, ADLPartner a augmenté sa participation dans la société Leoo pour 250 k€, elle porte ainsi son taux de détention à 66,78 %.

Les prêts d'actionnaires consentis aux filiales afin de financer leurs activités ont été augmentés de 6 000 k€.

Annexe aux comptes annuels

5.3.2. Provisions sur titres de participations et créances rattachées

Les provisions constituées sur les titres de participation et créances, en application de la procédure consistant à les valoriser par comparaison avec la valeur d'actif net comptable corrigé de la valeur des portefeuilles d'abonnements à durée libre, pour les filiales en détenant, ont enregistré un complément de dotations de 1 685 k€ et des reprises pour un montant de 62 k€.

Les provisions se décomposent comme suit (en k€) :

Provisions des titres de participation	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
ADLP Assurances	3 538	782	0	4 320
Winmag	166	0	0	166
ADLPartner Hispania	2 661	774	0	3 435
ADL Servicos de Fidelização	134	0	0	134
HubInvest	27	0	27	0
ADLP Digital	1 100	0	0	1 100
Splurgy	19	0	19	0
Chine Abonnements	0	130	0	130
<b>TOTAL</b>	<b>7 644</b>	<b>1 685</b>	<b>46</b>	<b>9 284</b>

Provisions des créances rattachées	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
ADLP Digital	1 073	0	17	1 056
<b>TOTAL</b>	<b>1 073</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>1 056</b>
<b>TOTAL TITRES ET CREANCES</b>	<b>8 717</b>	<b>1 685</b>	<b>62</b>	<b>10 340</b>

5.3.3. Autres titres immobilisés

En octobre 2015, ADLPartner a souscrit à l'émission d'obligations convertibles de Leoo à hauteur de 2 M€, dont 1M€ a fait l'objet d'une libération au moment de la souscription et le solde, soit 1 M€, en juin 2016.

5.4. Stocks

Les stocks se décomposent comme suit (en k€) :

	Brut	Provision	Net
Primes (cadeaux clients) – Livres-objets-audio-vidéo	1 998	454	1 544
Documents de traitement, emballages	89	0	89
<b>TOTAL</b>	<b>2 087</b>	<b>454</b>	<b>1 633</b>

5.5. Clients

Le poste clients se présente comme suit (en k€) :

	Brut	Provision	Net
<b>Clients (échéance - 1 an)</b>	<b>32 040</b>	<b>1 296</b>	<b>30 744</b>

## 5.6. Autres créances et comptes de régularisation

Le poste autres créances (total de 7 716 k€, dont taxes sur la valeur ajoutée : 5 730 k€, créance d'impôt société : 912 k€, avoirs à recevoir : 861 k€, autres débiteurs : 213 k€) est composé de montants à échéance de moins d'un an.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 017 k€.

## 5.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées :

- d'une part par des actions propres auto détenues :
  - à hauteur de 2 027 k€ (131 319 actions), elles sont destinées à l'octroi d'options d'achat et à la distribution d'actions gratuites ;
  - à hauteur de 145 k€ (61 486 actions), elles ont vocation à être remise dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
  - à hauteur de 81 k€ (4 829 actions), il s'agit d'actions achetées dans le cadre de l'animation de marché
- d'autre part par des comptes à terme pour 11 234 k€ ; les comptes à terme présentent une maturité de 1 mois.

## 5.8. Trésorerie et emprunts

Les disponibilités proviennent de la cession à la date de clôture des valeurs mobilières de placement.

Les comptes courants bancaires nets ressortent en excédent à hauteur de 16 597 k€.

## 5.9. Capitaux Propres

Au 31 décembre 2017, le capital de 6 478 836 euros est divisé en 4 164 590 actions.

La variation des capitaux propres est la suivante (en k€) :

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, de fusion d'apport	(*) Autres réserves et provisions réglementées	Résultat exercice	Capitaux propres
<b>Situation au 31/12/15</b>	<b>4 294 725</b>	<b>6 681</b>	<b>0</b>	<b>24 216</b>	<b>8 899</b>	<b>39 796</b>
Affectation du résultat				4 807	-4 807	0
Dividendes versés					-4 092	-4 092
Résultat de l'exercice					11 249	11 249
Amortissements dérogatoires				-117		-117
<b>Situation au 31/12/16</b>	<b>4 294 725</b>	<b>6 681</b>	<b>0</b>	<b>28 906</b>	<b>11 249</b>	<b>46 836</b>
Affectation du résultat				7 293	-7 293	0
Réduction de capital	-130 135	-202		-1 304		-1 506
Dividendes versés					-3 956	-3 956
Résultat de l'exercice					10 465	10 465
Amortissements dérogatoires				-1 286		-1 286
<b>Situation au 31/12/17</b>	<b>4 164 590</b>	<b>6 479</b>	<b>0</b>	<b>33 609</b>	<b>10 465</b>	<b>50 553</b>

(\*) Correspond aux postes : Réserve légale + Autres réserves + Report à nouveau + Provisions réglementées, dont part des réserves affectées aux actions auto détenues : 2 252 k€.

Annexe aux comptes annuels

4 164 590 actions composent le capital au 31 décembre 2017. 3 136 346 actions bénéficient d'un droit de vote double, acquis après une inscription nominative depuis deux ans au moins, le total des droits de vote exerçables est de 7 103 302.

### 5.10. Provisions règlementées

Ces provisions sont constituées essentiellement des amortissements dérogatoires.

Amortissements (En k€)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Logiciels	341	110	165	286
Constructions	1 053	0	1 053	0
Aménagements des constructions	153	0	153	0
Matériels de traitement	75	0	26	49
<b>TOTAL</b>	<b>1 622</b>	<b>110</b>	<b>1 397</b>	<b>335</b>

### 5.11. Provisions pour risques et charges

En k€	Valeur brute
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>350</b>
Augmentations	282
Diminutions utilisées	-163
Diminutions non utilisées	-56
Total des diminutions	-219
<b>Situation au 31 décembre 2016</b>	<b>413</b>

Elles sont constituées par :

- 30 k€ de provision pour litiges clients,
- 261 k€ de provision pour attribution d'actions gratuites au personnel,
- 122 k€ de provision pour divers litiges.

### 5.12. Autres dettes et comptes de régularisation

Le poste « autres dettes » pour 2 041 k€ est composé de 1 115 k€ de fonds marketing, de lots à payer relatifs à divers tirages pour 855 k€, de 30 k€ d'avoirs à établir et de 41 k€ de créiteurs divers.

Les produits constatés d'avance correspondent à des opérations commerciales engagées sur l'exercice 2017 au titre de l'exercice 2018, ainsi qu'à des produits facturés pour lesquels la livraison est intervenue sur l'exercice suivant. Leur montant au 31 décembre 2017 s'élève à 155 k€.

### 5.13. Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles détenues directement ou indirectement par la société ADLPartner à 50 % et plus.

En k€	TOTAL	ADLP Digital	Activis	Leoo	HubInvest	SCI Chartres	ADLP Assurances	ADLP Hispania	ADLPerformance Unipessoal Lda
Titres de participation	<b>32 819</b>	1 100	0	1 565	227	1 406	21 760	6 751	10
Provision pour dépréciation des titres	<b>8 855</b>	1 100	0	0	0	0	4 320	3 435	0
Créances sur participation	<b>2 540</b>	2 090	250	0	0	0	0	0	200
Provision pour dépréciation prêt	<b>1 056</b>	1 056	0	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	<b>2 000</b>	0	0	2 000	0	0	0	0	0
Clients et débiteurs divers	<b>1 760</b>	6	116	86	4	2	1 529	16	1
Fournisseurs et créiteurs	<b>105</b>	0	24	0	6	7	7	61	0

## 6. Informations relatives au compte de résultat

### 6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires HT est composé :

- en France par :
  - 89,4 M€ de commissions perçues sur les ventes d'abonnements,
  - 14,8 M€ de ventes de livres, audio, vidéo, et objets,
  - 4,4 M€ d'autres produits,

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se présente comme suit (en k€) :

En k€	2017	2016
France	108 584	110 098
International	36	43
<b>TOTAL</b>	<b>108 620</b>	<b>110 141</b>

## 6.2. Personnel

Les charges de personnel et l'effectif moyen sont les suivants :

Charges de Personnel (en k€)	2017	2016
Salaires et traitements	11 173	11 541
Intéressement	1 481	1 539
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 654</b>	<b>13 080</b>
Charges sociales	5 796	5 928
Participation	1 239	1 300
<b>TOTAL</b>	<b>19 689</b>	<b>20 308</b>

Effectif moyen	2017	2016
Cadres	118	122
Agents de maîtrise	42	44
Employés	45	48
<b>TOTAL</b>	<b>205</b>	<b>214</b>

## 6.3. Autres achats et charges externes

En k€	2017	2016
<b>TOTAL</b>	<b>40 400</b>	<b>42 366</b>
Dont :		
Frais de conception, d'exécution, de routage, d'affranchissements	21 025	22 205
Frais de sous-traitance	2 247	2 227
Commissions, courtages sur ventes et honoraires	6 384	7 446
Dépenses de publicité et de relations extérieures	4 321	4 533

#### 6.4. Opérations avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont celles détenues directement ou indirectement par la société ADLPartner à 50 % et plus.

En k€	TOTAL	ADLP Digital	Activis	Leoo	HubInvest	SCI Chartres	ADLP Assurances	ADLP Hispania	ADLPerformance Unipessoal Lda
Prestations de services et ventes	2 635	2	149	76	4	4	2 366	34	0
Produits de location	51	0	21	0	0	0	30	0	0
Redevances, honoraires	10	0	0	0	10	0	0	0	0
Sous-traitance, loyers et achats	232	0	121	0	0	32	0	79	0
Jetons de présence	36	0	0	36	0	0	0	0	0
Produits financiers	830	11	1	8	0	0	8	801	1
Dotations provisions financières	1 556	0	0	0	0	0	782	774	0
Reprises provisions financières	44	17	0	0	27	0	0	0	0

#### 6.5. Autres charges

En k€	2017	2016
Redevances	10	13
Charges diverses de gestion courante (pertes commerciales clients, faux nouveaux abonnés, annulations d'abonnements non répercutées aux éditeurs)	1 243	1 224
Pertes sur créances irrécouvrables clients	1 954	1 773
Jetons de présence	125	125
<b>TOTAL</b>	<b>3 332</b>	<b>3 135</b>

## Annexe aux comptes annuels

## 6.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

En k€	2017	2016
Dotations aux amortissements des immobilisations	480	531
Dotations aux provisions des immobilisations incorporelles	0	0
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	454	622
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 224	1 997
Dotations aux provisions pour risques et charges	60	15
<b>TOTAL</b>	<b>2 218</b>	<b>3 165</b>

## 6.7. Reprises amortissements, provisions, transfert de charges

En k€	2017	2016
<b>Transfert de charges</b>	<b>154</b>	<b>59</b>
Reprises provisions pour dépréciation des stocks	622	427
Reprises provisions pour dépréciation des créances	2 009	2 351
Reprises provisions pour risques et charges	167	95
<b>Sous-total reprises provisions</b>	<b>2 798</b>	<b>2 873</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 952</b>	<b>2 932</b>

## 6.8. Résultat financier

En k€	2017	2016
<b>Résultat financier</b>	<b>-777</b>	<b>-73</b>

Il se ventile comme suit :

Produits réalisés sur les placements	53	150
Produits financiers de participation et des créances de l'actif immobilisés	830	1 854
Reprises sur provisions	44	8
Différences positives de change	0	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>927</b>	<b>2 012</b>

Dotations aux amortissements et provisions	-1 686	-2 078
Différences négatives de change	0	-1
Charges nettes sur cessions VMP	-18	-6
Intérêts et charges financières	0	0
<b>Total des charges financières</b>	<b>-1 704</b>	<b>-2 085</b>

Les produits financiers de participation comprennent le dividende reçu de la filiale ADLP Hispania pour 800 k€.

Les reprises sur provisions concernent la filiale française HubInvest pour 27 k€ et la filiale française ADLP Digital pour 17 k€.

Les dotations aux provisions concernent la société française Chine Abonnements pour 130 k€, la filiale française ADLP Assurances pour 782 k€ et la filiale espagnole ADLP Hispania pour 774 k€.

## 6.9. Résultat exceptionnel

En k€	2017	2016
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-389</b>	<b>-50</b>

Il se ventile comme suit :

Produits sur opérations de gestion	461	0
Produits sur opérations en capital	167	68
Reprises sur provisions et transferts de charges	82	0
Reprises sur amortissements dérogatoires	1 397	277
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2 107</b>	<b>345</b>

Charges sur opérations de gestion	-614	-760
Charges sur opérations en capital	-1 533	0
Dotations aux amortissements et provisions	-238	-86
Dotations aux amortissements dérogatoires	-111	-160
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-2 496</b>	<b>-1006</b>

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion de 614 k€ sont constituées d'indemnités de licenciements et de prud'hommes.

Les charges exceptionnelles sur opérations en capital sont constituées essentiellement de la valeur nette comptable de la construction Chantilly transférée à la SCI Rue de Chartes suite à la fin du bail à construction pour 1 373 k€ et de l'attribution d'actions gratuites pour 126 k€.

Les produits exceptionnels sur opérations de gestion de 461 k€ sont liés à une réclamation contentieuse en matière de contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes distribués.

Les produits exceptionnels sur opérations en capital de 167 k€ sont constitués essentiellement par des bonis sur levées d'options.

## 6.10. Intégration fiscale et impôt société

Le groupe fiscal est constitué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec la filiale HubInvest. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la filiale ADLP Digital et la filiale ADLP Assurances sont entrées dans le périmètre du groupe fiscal.

La convention d'intégration fiscale prévoit la comptabilisation dans les comptes de la société, tête de groupe, de l'intégralité de la charge d'impôt.

Au 31 décembre 2017, la charge d'impôt totale ressort à 2 516 k€.

L'impôt de la société, en l'absence de la convention d'intégration fiscale, se serait élevé à 4 517 k€.

## 7. Autres informations

### 7.1. Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances (en k€)	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	2 540		2 540
Autres immobilisations financières	368		368
Clients douteux ou litigieux	34	34	
Autres créances clients	32 006	32 006	
Personnel et comptes rattachés	23	23	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32	32	
Etat et autres collectivités			
. impôts sur les bénéfices	912	912	
. taxe sur la valeur ajoutée	5 730	5 730	
. autres impôts et taxes	33	33	
Groupe et associés	2	2	
Débiteurs divers	984	984	
Charges constatées d'avance	2 017	2 017	
<b>TOTAL</b>	<b>44 681</b>	<b>41 773</b>	<b>2 908</b>

Etat des dettes (en k€)	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts, dettes à - 1 an (1)			
Emprunts, dettes financières divers (1)(2)	15		15
Fournisseurs et comptes rattachés	42 037	42 037	
Personnel et comptes rattachés	5 657	5 657	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 191	3 191	
Etat et autres collectivités			
. impôts sur les bénéfices			
. taxe sur la valeur ajoutée	419	419	
. autres impôts et taxes	210	210	
Dettes sur immobilisations	184	184	
Groupe et associés	7	7	
Autres dettes (pension titres)	2 034	2 034	
Produits constatés d'avance	155	155	
<b>TOTAL</b>	<b>53 909</b>	<b>53 894</b>	<b>15</b>

(1) Emprunts souscrits dans l'exercice

(1) Emprunts remboursés dans l'exercice

(2) Emprunts souscrits auprès des personnes physiques

## 7.2. Produits à recevoir

En k€	2017	2016
<b>Clients - Produits non facturés</b>		
Clients divers - factures à établir	10 284	10 210
Clients divers - factures à établir filiales	1 204	1 171
Mise en service d'abonnements à facturer	0	0
<b>Sous-total Clients - Produits non facturés</b>	<b>11 488</b>	<b>11 381</b>
<b>Fournisseurs débiteurs</b>		
Avoirs à recevoir	861	916
<b>Sous-total Fournisseurs débiteurs</b>	<b>861</b>	<b>916</b>
<b>Débiteurs divers</b>		
Divers	36	8
<b>Sous-total Débiteurs divers</b>	<b>36</b>	<b>8</b>
<b>Personnel et organismes sociaux</b>		
Indemnités journalières à recevoir	23	30
Charges sociales à recevoir	32	14
<b>Sous-total Personnel et organismes sociaux</b>	<b>55</b>	<b>44</b>
<b>Trésorerie</b>		
Intérêts courus sur comptes à terme et comptes bancaires rémunérés	1	68
<b>Sous-total Trésorerie</b>	<b>1</b>	<b>68</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 441</b>	<b>12 417</b>

## 7.3. Charges à payer

En k€	2017	2016
<b>Emprunts divers et dettes établissements de crédit</b>		
Intérêts courus à payer	0	0
<b>Sous-total Emprunts divers et dettes établissements de crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>		
Factures non parvenues	9 367	11 259
<b>Sous-total Dettes fournisseurs &amp; comptes rattachés</b>	<b>9 367</b>	<b>11 259</b>
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>		
Personnel	5 657	6 027
Organismes sociaux	2 306	2 506
Etat	166	206
<b>Sous-total Dettes fiscales et sociales</b>	<b>8 129</b>	<b>8 739</b>
<b>Autres dettes</b>		
Avoirs à établir	30	40
Divers à payer	1 115	864
<b>Sous-total Autres dettes</b>	<b>1 145</b>	<b>904</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 641</b>	<b>20 902</b>

7.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En k€	Situation au début de l'exercice			Situation à la fin de l'exercice			Mouvements de l'exercice		
	Valeur du poste	Fiscalité différée		Valeur du poste	Fiscalité différée		Valeur du poste	Fiscalité différée	
		Créance	Dettes		Créance	Dettes		Créance	Dettes
Taux d'imposition :	34,43%			34,43%					
Contribution de solidarité C3S	147	51		158	54		11	3	
Participation des salariés	1 300	448		1 239	427		-61	-21	
Amortissements dérogatoires	1 622		558	335		115	-1 287		-443
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation									
provision dépréciation des clients	104	36		117	40		13	4	
provision litiges risques et charges									
Déficit filiale étrangère									
<b>TOTAL</b>		<b>535</b>	<b>558</b>		<b>521</b>	<b>115</b>		<b>-14</b>	<b>-443</b>
<b>NET</b>			<b>23</b>		<b>406</b>				

7.5. Crédit d'impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE)

Le montant du CICE comptabilisé en déduction des frais de personnel s'élève à 241 k€, contre 223 k€ au 31 décembre 2016.

7.6. Engagements donnés

7.6.1. Locations locaux

ADLPartner a signé en 2015, un nouveau bail pour ses locaux de Montreuil (rue Henri Rol-Tanguy), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- loyer annuel de base HT : 1 198 k€, soit 1 438 k€ TTC,
- durée : 9 ans à compter du 1/04/2015 – terme 31/03/2024,
- possibilité de notification d'un congé à l'expiration de chaque période triennale, la société ayant expressément renoncé à la faculté de notifier le congé au 31/03/2018.

En conséquence, l'engagement ferme de la société, au 31/12/2017, est de 3 ans et 3 mois, soit 4 673 k€ TTC (hors indexation).

7.6.2. Retraite

Un contrat a été souscrit chez ADLPartner pour assurer la couverture des engagements en matière de retraite. Les primes d'assurance correspondantes sont donc enregistrées dans les comptes annuels.

Selon la compagnie d'assurance, la valeur actualisée de l'obligation nette au 31/12/2017 s'élève à 3 083 k€ dans le cadre du départ à l'initiative de l'employeur.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1,30 %
- revalorisation des salaires : 1,00 % à 3,00 %
- taux de charges sociales : 39,30 % à 57,40 %
- turnover : 0 à 10 %

### 7.6.3. Cautions bancaires

En 2016, ADLPartner a mis en place une garantie autonome à première demande BNP Paribas de 20 k€ courant sur la période du 9 septembre 2016 au 31 décembre 2017, en faveur de la société France Billet.

En 2016, ADLPartner a mis en place une garantie autonome à première demande BNP Paribas, modifiée par avenant en 2017, de 72 k€ courant sur la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2019, en faveur de la société AG Real Estate France.

### 7.6.4. Engagement de rachat des actions Leoo

ADLPartner a donné à un actionnaire de la société Leoo l'engagement de lui racheter sa participation. Cette promesse est exerçable durant la période de juillet 2020 à septembre 2020 sur la base d'une valorisation d'entreprise calculée en fonction de la marge brute, du résultat net et de l'endettement net.

### 7.6.5. Engagement de rachat des actions Activis

Deux actionnaires de la société Activis ont exercé la promesse d'engagement de leur racheter leur participation, par fraction, durant la période d'octobre 2017 à octobre 2019, sur la base d'une valorisation d'entreprise calculée en fonction de la marge brute, du résultat net et de l'endettement net.

### 7.6.6. Engagement envers les filiales

Dans le cadre de l'acquisition d'Activis, le conseil de surveillance a autorisé, en date du 7 décembre 2012, un engagement de porte-fort relatif au respect de l'ensemble des obligations mises à la charge de la filiale ADLP Digital.

## 7.7. Engagements reçus

### 7.7.1. Clause de retour à meilleure fortune

Le protocole de conciliation encadrant l'abandon de créance consenti à Hubwin prévoit la réinscription de tout ou partie de la créance abandonnée et son remboursement en cas de retour à meilleure fortune constaté avant le 31 décembre 2019.

## 7.8. Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants du Groupe est communiquée en annexe au rapport de gestion.

Comptes annuels de ADLPartner SA  
Annexe aux comptes annuels

7.9. Tableau des filiales et participations

En € Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous :</b>											
1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)											
<b>ADLPARTNER HISPANIA SLU</b> Plaza de Castilla, 3 Planta 17, E1 28046 MADRID / (Espagne)	100 000	1 709 081	0	100,00%	6 750 505	3 315 944	0	0	10 152 142	277 863	800 000
<b>ADLPERFORMANCE, UNIPESOAL LDA</b> Avenida Antonio Serpa, n.º 32 e 32-B, 9.ºC 1050-027 LISBONNE / (Portugal)	10 000	-61 681	0	100,00%	10 000	10 000	200 000	0	149 835	-130 964	0
<b>SCI RUE DE CHARTRES</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	1 600	286 206	0	100,00%	1 406 339	1 406 339	0	0	32 369	1 394 390	0
<b>HUBINVEST</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	175 000	25 499	0	100,00%	227 377	227 377	0	0	10 292	53 267	0
<b>ADLP DIGITAL</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	1 100 000	-2 173 251	0	100,00%	1 100 000	0	2 090 000	0	0	16 767	0
<b>ADLP ASSURANCES</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	6 552 165	-1	0	100,00%	21 760 000	17 440 323	0	0	4 029 411	-5 800 194	0
<b>Leoo</b> 16-18 quai de la Loire 75019 PARIS / (France)	71 200	-1 574 113	838 800	66,78%	1 564 500	1 564 500	0	0	2 580 529	-1 117 543	0
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
<b>ADL SERVICOS DE FIDELIZACAO</b> Alameda Franca 1436, apartº 214, CEP, 01422-001 SAO PAULO / (Brésil)	393 222	-733 233	0	34,00%	133 695	0	0	0	0	0	0
<b>CHINE ABONNEMENTS</b> 3 rue Henri Rol-Tanguy 93100 MONTREUIL / (France)	650 000	-2 238 555	0	12,50%	130 000	0	0	0	0	-239 062	0
<b>B. Renseignements globaux concernant :</b>											
1. Participations non reprises au § A.	N/S										

## 7.10. Consolidation

Les comptes de la société ADLPartner sont consolidés dans les comptes de la société SOGESPA par la méthode de l'intégration globale.

### 3.2.5. Résultats financiers des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	6 478 836 €	6 681 287 €	6 681 287 €	6 681 287 €	6 681 287 €
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 164 590	4 294 725	4 294 725	4 294 725	4 294 725
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	108 619 937 €	110 140 524 €	112 106 787 €	114 214 866 €	107 024 862 €
Résultat avant impôt, participation, et dotations nettes aux amortissements et provisions	14 279 993 €	17 667 627 €	13 739 928 €	8 324 698 €	13 249 680 €
Impôts sur les bénéfices	2 634 355 €	2 787 156 €	1 146 182 €	4 149 791 €	3 070 283 €
Participation des salariés	1 238 936 €	1 300 016 €	1 002 720 €	1 256 567 €	1 133 153 €
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-58 684 €	2 331 715 €	2 692 431 €	-6 239 393 €	3 224 511 €
Résultat net	10 465 385 €	11 248 740 €	8 898 595 €	9 157 732 €	5 821 733 €
Résultat distribué *		3 956 230 €	4 091 640 €	4 410 571 €	2 898 569 €
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dotations nettes aux amortissements et provisions	2,50 €	3,16 €	2,70 €	0,68 €	2,11 €
Résultat après impôt, participation, et dotations nettes aux amortissements et provisions	2,51 €	2,62 €	2,07 €	2,13 €	1,36 €
Dividende attribué *		1,00 €	1,04 €	1,11 €	0,73 €
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	205	214	223	231	244
Masse salariale	12 653 795 €	13 080 066 €	13 339 118 €	13 323 269 €	13 917 609 €
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 796 489 €	5 927 948 €	6 152 444 €	6 286 532 €	6 668 360 €

Note \*: il s'agit de la distribution du dividende, qui sera proposé au titre de l'exercice 2017 à l'Assemblée générale du 15 juin 2018.

# ADLPartner

## 4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

<b>4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....</b>	<b>123</b>
<b>4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....</b>	<b>128</b>
<b>4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES .....</b>	<b>132</b>
<b>4.4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....</b>	<b>136</b>

## 4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### **Société ADLPartner** **Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires de la société ADLPartner,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADLPartner relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités d'abonnement et de vente d'objets**

### Présentation du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de la société ADLP s'élève à 108,6 M€, il est principalement composé :

- Des commissions perçues sur les ventes d'abonnements pour 89,4 M€ ;
- Des ventes de livres, objets, audio et vidéo (LOAV) pour 14,8 M€.

Comme indiqué dans la note 4.6 de l'annexe aux comptes annuels, le chiffre d'affaires pour les ventes d'abonnements (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quote-part éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond à une marge brute.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les ventes d'abonnements sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs. L'offre ADL intègre un mix marketing qui combine plusieurs éléments :
  - o L'abonnement à un ou plusieurs magazines, payable mensuellement à terme échu, par prélèvement automatique, au tarif ADL ;
  - o L'attribution pour toute commande d'une tablette numérique ou d'un Smartphone ;
  - o Une durée contractuelle minimale d'engagement ferme de 12 mois

Pour ce mix marketing, le chiffre d'affaires de l'engagement ferme, ainsi que les coûts restant à encourir, sont reconnus au moment de la mise en service de l'abonnement auprès des éditeurs.

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.
- Le chiffre d'affaires de l'activité LOAV est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires des ventes d'abonnements et d'objets comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société, de la volumétrie des flux et des hypothèses retenues par la Direction.

### Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires s'appuie essentiellement sur le contrôle interne mis en place par la société et sur des contrôles de substance sur les comptes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté notamment sur la souscription des contrats d'abonnements, la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces contrôles ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance et examiner les procédures mises en place par la société pour chacune des activités ;
- Identifier les contrôles clés au niveau des systèmes d'informations ;
- Evaluer avec nos spécialistes informatiques les contrôles clés applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

## **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées**

### Présentation du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 24 M€. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 4.1.3. de l'annexe aux comptes sociaux:

- Pour les filiales qui détiennent un portefeuille d'abonnements à durée libre, la valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'appréciation de la valeur d'actif net réévalué de la seule valeur de ce portefeuille d'abonnement à durée libre.
- Pour les autres filiales, la valeur d'utilité est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées car elle s'appuie sur des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique dans les pays considérés).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituait un point clé de l'audit.

#### Réponses apportées lors de notre audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques.
- Pour les filiales qui détiennent un portefeuille d'abonnements à durée libre et dont l'évaluation repose sur des éléments prévisionnels :
  - o Obtenir les prévisions d'exploitation des portefeuilles d'abonnements établies par la Direction et apprécier les revenus futurs pour déterminer la valeur du portefeuille d'abonnements de chaque activité
  - o Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes
  - o Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- Vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Le cabinet Grant Thornton a été nommé commissaire aux comptes de la société ADLPartner par votre Assemblée générale du 17 avril 1998. Le cabinet RSM Paris a été nommé commissaire aux comptes suppléant par votre assemblée générale du 12 juin 2015 et est devenu commissaire aux comptes titulaire le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la troisième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

**RSM Paris**  
Membre de RSM International

Solange Aïache  
Associée

Paul Vaillant  
Associé

## 4.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### **Société ADLPartner**

### **Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires de la société ADLPartner,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ADLPartner relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités d'abonnement et de vente d'objets

### Présentation du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 124 M€, il est principalement composé :

- Des ventes d'abonnements à durée libre pour 77 M€ ;
- Des ventes d'abonnements à durée déterminée pour 12,6 M€ ;
- Des ventes de livres, objets, audio et vidéo (LOAV) pour 14 M€.

Comme indiqué dans la note 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires pour les ventes d'abonnements (dont la détermination repose sur le statut français de commissionnaire de presse) est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette de la quotepart éditeurs, des annulations clients, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes ; il correspond à une marge brute.

Les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les ventes d'abonnements sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Libre (ADL) est comptabilisé au fur et à mesure du service des abonnements par les éditeurs. L'offre ADL intègre un mix marketing qui combine plusieurs éléments :
  - o L'abonnement à un ou plusieurs magazines, payable mensuellement à terme échu, par prélèvement automatique, au tarif ADL
  - o L'attribution pour toute commande d'une tablette numérique ou d'un Smartphone
  - o Une durée contractuelle minimale d'engagement ferme de 12 mois

Pour ce mix marketing, le chiffre d'affaires de l'engagement ferme, ainsi que les coûts restant à encourir, sont reconnus au moment de la mise en service de l'abonnement auprès des éditeurs.

- Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'Abonnements à Durée Déterminée (ADD) est comptabilisé lors de la transmission des avis de mise en service auprès des éditeurs.
- Le chiffre d'affaires de l'activité LOAV est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des annulations, des remises accordées et des taxes basées sur les ventes. Il est comptabilisé lors de la transmission au prestataire des avis de livraison aux clients.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires des ventes d'abonnements et d'objets comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du Groupe, de la volumétrie des flux et des hypothèses retenues par la Direction.

### Réponses apportées lors de notre audit

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires s'appuie essentiellement sur le contrôle interne mis en place par le Groupe et sur des contrôles de substance sur les comptes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté notamment sur la souscription des contrats d'abonnements, la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Ces contrôles ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance et examiner les procédures mises en place par le Groupe pour chacune des activités ;
- Identifier les contrôles clés au niveau des systèmes d'informations ;
- Evaluer avec nos spécialistes informatiques les contrôles clés applicatifs sur les données intégrées dans le système et servant à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

### **Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Grant Thornton a été nommé commissaire aux comptes de la société ADLPartner par votre Assemblée générale du 17 avril 1998. Le cabinet RSM Paris a été nommé commissaire aux comptes suppléant par votre assemblée générale du 12 juin 2015 et est devenu commissaire aux comptes titulaire le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la troisième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 avril 2018

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International

Solange Aïache  
Associée

**RSM Paris**  
Membre de RSM International

Paul Vaillant  
Associé

## 4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

**Société ADLPartner**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

- **Avenants au contrat de travail de Monsieur Olivier Riès, Directeur marketing et commercial, pour la modification de la partie fixe de sa rémunération et instituant à son bénéfice le versement d'une prime exceptionnelle (Conseil du 08 décembre 2017) :**

Le conseil de surveillance du 8 décembre 2017 a autorisé votre société à conclure deux avenants au contrat de travail de Directeur marketing et commercial de Monsieur Olivier Riès :

- Le premier avenant prévoit que le salaire fixe annuel brut de Monsieur Olivier Riès, passe de 195 000 euros à 200 000 euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le second avenant prévoit l'attribution d'une prime exceptionnelle d'un montant de 58 875 euros brut compte tenu de son implication dans le cadre du développement de l'activité Assurances. Cette prime exceptionnelle a été versée au cours de l'année 2018.

Il est indiqué par le Conseil que la collaboration de Monsieur Olivier Riès avec la société et le groupe est essentielle et justifie l'existence de ces conventions.

- **Indemnités de départ de Monsieur Jean-Marie Vigneron en cas de cessation de son mandat de Président du directoire (Conseil du 16 juin 2017) :**

Le Conseil de surveillance du 28 mars 2008 avait fixé le montant des indemnités de départ qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat, en application de la loi TEPA, dont le bénéfice était subordonné au respect des conditions définies conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Le détail du calcul et des bases de celui-ci sont donnés dans l'annexe II du rapport de gestion du directoire.

Les indemnités de départ sont notamment liées à des conditions de performance qui prennent en compte le résultat opérationnel consolidé - part du groupe et la variation de valeur des portefeuilles d'abonnements sur les deux ou trois exercices précédant le départ.

Suite au renouvellement de mandat de Président du Directoire de Monsieur Jean-Marie Vigneron, le Conseil de Surveillance du 16 juin 2017 a confirmé le renouvellement de cette convention.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que la collaboration de Monsieur Jean-Marie Vigneron avec la société et le groupe est essentielle ce qui justifie l'existence de la convention.

- **Indemnités de départ de Monsieur Olivier Riès en cas de cessation de son mandat de Membre du directoire (Conseil du 16 juin 2017) :**

Le Conseil de surveillance du 28 mars 2008 avait fixé le montant des indemnités de départ qui lui seraient versées dans les cas de cessation de son mandat, en application de la loi TEPA, dont le bénéfice était subordonné au respect des conditions définies conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce. Le détail du calcul et des bases de celui-ci sont donnés dans l'annexe II du rapport de gestion du directoire.

Les indemnités de départ sont notamment liées à des conditions de performance qui prennent en compte le résultat opérationnel consolidé - part du groupe et la variation de valeur des portefeuilles d'abonnements sur les deux ou trois exercices précédant le départ.

Suite au renouvellement de mandat de Monsieur Olivier Riès, le Conseil de Surveillance du 16 juin 2017 a confirmé le renouvellement de cette convention.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que la collaboration de Monsieur Olivier Riès avec la société et le groupe est essentielle ce qui justifie l'existence de la convention.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

##### **a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Contrat de domiciliation à titre gratuit avec la société Sogespa (Conseil du 21 avril 2005)**

Un contrat de domiciliation, à titre gratuit, autorise la société Sogespa à établir son siège social à Montreuil. Compte tenu du coût marginal nul pour la société, le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a justifié du maintien de la convention.

Membres du Conseil de surveillance concernés : Madame Isabelle Laurioz, Madame Claire Brunel, Monsieur Philippe Vigneron et Monsieur Jean-Marie Vigneron.

▪ **Contrat de prestation de services avec la société Compagnie Française de Commercialisation (Conseil du 21 décembre 2005)**

Convention conclue dans le cadre des prestations de conseil au profit de ADLPartner assurées par la société Compagnie Française de Commercialisation, dont Monsieur Xavier Bouton, membre du Conseil de Surveillance de votre société, est le gérant.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que la collaboration de Monsieur Xavier Bouton permet à la société de bénéficier de son expertise et justifie ainsi l'existence de la convention.

Le montant des prestations comptabilisées sur l'exercice s'élève à 36 600 euros, TVA incluse.

▪ **Avenants au contrat de travail de Monsieur Olivier Riès pour la modification la partie variable de sa rémunération (Conseils du 11 juin 2010 et du 18 mars 2015) :**

Le conseil de surveillance du 11 juin 2010 a autorisé que la rémunération variable annuelle brute de Monsieur Olivier Riès, au titre de son contrat de travail de Directeur marketing et commercial, repose sur :

- l'atteinte du résultat France budgété selon deux axes à savoir, le résultat d'exploitation de la société ADLPartner et, la valeur non actualisée du portefeuille ADL France ;
- la « création de valeur opérationnelle pondérée » (hors impact d'éventuelles opérations de croissance externe) égale à la somme suivante :
  - 50% du résultat d'exploitation de la société ADLPartner
  - 50% de la variation de valeur non actualisée avant impôt du portefeuille ADL France.

Cette composante de rémunération variable est limitée à 0,70 % de la « création de valeur opérationnelle pondérée » et ne pourra excéder 180 000 €.

Enfin, le Conseil de surveillance du 18 mars 2015 a autorisé votre société à conclure un avenant au contrat de travail de Monsieur Olivier Riès qui prévoit un plan de prime et un plan d'attribution de stock option adossée à la performance de la filiale ADLP Assurances selon les principes suivants :

- au titre de chacune des années 2015 et 2016 : rémunération variable égale à 12,5% de la « création de valeur opérationnelle pondérée » de la structure ADLP Assurances égale à la somme de 50% du résultat d'exploitation social d'ADLP Assurances et de 50% de la variation de valeur du portefeuille de contrats détenus par l'entité ADLP Assurances avant impôts et non actualisée.
- Pour les années 2017 et 2018, attribution de parts économiques virtuelles représentant chaque année 2% de la valeur économique d'ADLP Assurances.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que la collaboration de Monsieur Olivier Riès avec la société et le groupe est essentielle ce qui justifie l'existence de ces conventions.

Au cours de l'exercice 2017, les rémunérations brutes versées au titre de ces conventions pour la partie fixe et la partie variable se sont élevées respectivement à 195 000 euros et 178 997 euros soit un total de 373 997 euros.

**b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Contrat de prestations de services avec Monsieur Dinesh Katiyar (Conseil du 11 mars 2011)**

Monsieur Dinesh Katiyar, membre du Conseil de Surveillance de votre société, fournit des prestations de conseil à ADLPartner dans le cadre du développement de ses activités nouvelles dans l'internet et les nouveaux médias.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que la collaboration de Monsieur Dinesh Katiyar permet à la société de bénéficier de son expertise et justifie ainsi l'existence de la convention.

Le contrat de prestations n'a pas fait l'objet de facturation sur l'exercice 2017.

▪ **Lettre de couverture au nom de la société ADLPartner au profit de Monsieur Jean-Marie Vigneron (Conseil du 18 septembre 2009)**

Le conseil de surveillance du 18 septembre 2009 a autorisé la conclusion d'une lettre de « couverture » au nom de la société ADLPartner au profit de Monsieur Jean-Marie Vigneron dans le cadre de la procédure de liquidation amiable de votre filiale ADLPartner UK Limited qui a été liquidée le 8 décembre 2009.

Cette lettre vise à couvrir M. Jean-Marie Vigneron du risque financier au cas où sa responsabilité serait mise en cause dans le cadre de cette procédure.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que l'opération initiale réalisée dans l'intérêt de la société justifiait l'existence de cette convention.

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice 2017.

▪ **Pacte relatif à la société Chine Abonnements**

Le conseil de surveillance du 9 décembre 2011 a autorisé votre société à conclure tous contrats avec les actionnaires de la société WinMag dans laquelle la société Chine Abonnements est également associée.

La personne concernée par cette convention est Monsieur Philippe Vigneron, gérant et Associé majoritaire de la société Chine Abonnements.

Le Conseil, dans sa séance du 23 mars 2018 a indiqué que l'existence de cette convention était justifiée compte tenu de l'opportunité d'investissement pour la société.

Cette convention n'a pas produit d'effet au titre de l'exercice 2017.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 avril 2018

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*

**RSM Paris**

*Membre de RSM International*

Solange AÏACHE

Associée

Paul VAILLANT

Associé

## 4.4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

**Société ADLPartner**

**Exercice clos le 31 décembre 2017**

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable, désigné Organisme tiers indépendant par ADLPartner, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1087, dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/12/2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion « Méthodologie et périmètre ».

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires et le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité en conformité avec la norme professionnelle de maîtrise de la qualité qui régit notre profession.

### **Responsabilité de l'Organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre le 16/01/2018 et le 12/03/2018 pour une durée d'environ 1 semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'Organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans la partie « Méthodologie et périmètre » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

<sup>3</sup> **Informations quantitatives sociales** : arrivées CDI ; départs CDI ; effectif moyen et répartitions par catégorie professionnelle, par type de contrat, par zone géographique, par sexe ; âge moyen ; taux d'absentéisme pour maladie ; heures de formation.

**Informations quantitatives environnementales** : quantité de DEEE, cartouches/toner et tubes et néons pris en charge en 2017 ; consommation de ramettes de papiers dans le cadre de l'activité courante ; consommation de papier pour le mailing ; consommation d'eau, d'électricité et de gaz ; émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de papier pour le mailing et à l'énergie.

**Informations qualitatives** : les relations professionnelles ; le suivi de la certification ISO 14001 en 2017 ; des fournisseurs rigoureusement sélectionnés ; relations avec la société civile ; loyauté des pratiques.

<sup>4</sup> Sites de Montreuil et Chantilly

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 12 mars 2018

L'Organisme tiers indépendant

MBV & Associés

Martine Leconte  
Associée

Paul-Evariste Vaillant  
Associé

# ADLPartner

## 5. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

Je soussigné, Jean-Marie Vigneron, président du directoire atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Vigneron

# ADLPartner

Société Anonyme à directoire  
et conseil de surveillance  
au capital de 6 478 836 euros  
RCS Compiègne B 393 376 801

3, rue Henri Rol-Tanguy  
93100 Montreuil - France  
Tél. : +33 (0)1 41 58 72 03  
Fax : +33 (0)1 41 58 70 53  
[www.adlpartner.com](http://www.adlpartner.com)